

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

BORDEAUX

BricodealTorro
voit grand

TRIBUNE

Logement :
pour une sortie de
crise durable

THOMAS
FÉLIX



Félix & associés
Design engagé

14



4



22

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlie **SANZ**, Raphaëlle **MOURET** & Cyrielle **MICHAUD** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Assistante de direction & Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD** & Sandrine **CARCENAC** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Elodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi - Impression : **ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany**, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **IGS (SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS)** • Commission paritaire n° 0228 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € au 05 57 14 07 55



Dans l'actu

Gironde

4 En bref Gironde

14 À la une
Félix & associés :
design engagé

20 Bordeaux
BricodealTorro voit grand

22 Méridnac
Sylphaero :
« c'est une course à l'innovation »

En région

24 En bref Nouvelle-Aquitaine

26 Dordogne
Bergerac, les 150 printemps
de Desmartis

28 Landes
Pôle culinaire,
deuxième service

Le cercle des experts

30 La Tribune du Barreau de Bordeaux
Loi sur l'industrie verte :
quelles nouveautés pour les
porteurs de projets ?

36 Tribune
Logement :
pour une sortie de crise durable

Tendances Business

40 Transition écologique
Réconcilier écologie et économie

42 Consommation
Habitudes d'achat, les grandes tendances

44 Mobilité
Les bus plus assez rapides

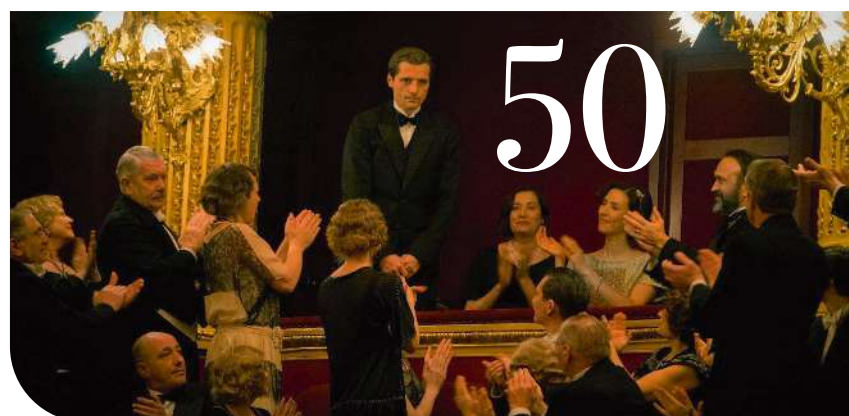
Vini & Culture

46 En bref Sortir en Gironde

48 Le coup de cœur de Philippe
Château Meyney : L'oublié célèbre !

50 Cinéma
La Vie de ma mère

54 Annonces légales



Gironde En bref



Nouvelle-Aquitaine **EDF RENFORCE ENCORE SA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ BAS CARBONE**

« Les 9 000 femmes et hommes du groupe EDF Nouvelle-Aquitaine, de la production au service client, rassemblent au quotidien leurs expertises et savoir-faire pour répondre au défi de neutralité carbone des territoires », affirme dans un communiqué Martin Leys, directeur action régionale EDF Nouvelle-Aquitaine. Engagé aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine pour accélérer la transition énergétique et ainsi atteindre la neutralité carbone du territoire, EDF s'est engagé à poursuivre le développement de sa production d'électricité bas

carbone en 2024. Outre la poursuite du Grand Carénage de la centrale du Blayais, amorcé en 2021, l'installation d'une centrale solaire de 5,7 ha aux abords de la centrale nucléaire de Civeaux (86), et l'installation du premier démonstrateur d'agrivoltaïsme sur vignes, Vitisolar, déployés en 2023, EDF étoffera les 7 parcs éoliens et 22 centrales solaires déjà exploités par EDF Renouvelables. Un projet de centrale solaire au Verdon-sur-Mer, en partenariat avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, doit également sortir de terre. EDF va également renforcer ses 62 barrages hydrauliques, première source d'électricité renouvelable en France. Pour mener à bien l'ensemble de ses projets, le groupe EDF recrutera en 2024 plus de 800 personnes sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.



Un cadre de vélo Caminade sur banc de test

© Ollow

Canéjan/Le Haillan 3DiTex DEVIENT OLLOW ET ANNONCE UNE PREMIÈRE USINE AU HAILLAN

Créée en 2018, 3DiTex change de nom pour Ollow et enclenche son industrialisation. Après avoir levé 5 M€ fin 2022, dont 2,50 M€ en capital auprès de Supernova Invest et GSO Innovation, la deeptech bordelaise, qui conçoit et fabrique des pièces composites creuses destinées aux marchés de moyennes et grandes séries, annonce la mise en construction

de sa première unité industrielle de production de 3 000 m² au Haillan. Le bâtiment sortira de terre d'ici l'automne 2025 sur l'un des sites prioritaires de développement économique de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport. En attendant, une première commande de présérie a été signée avec le fabricant français de vélos Caminade situé dans les Pyrénées-Orientales. Cette commande servira de test à la ligne pilote, avec quelques centaines de tubes complexes à livrer d'ici l'automne 2024. La montée de sa capacité de production sera ensuite progressive. Ollow qui entend (re)localiser en France des activités de production actuellement situées dans le Sud-Est asiatique, vise 10 000 pièces par an grâce à l'industrialisation de ses process fin 2024, puis 70 000 pièces en 2025 avec son installation dans l'usine du Haillan. Pour accompagner sa croissance, Ollow prévoit le recrutement de 10 personnes en 2024, puis 20 personnes en 2025, jusqu'à atteindre les 200 employés d'ici 5 ans.

Bordeaux DARWIN DÉVOILE LES IMPACTS DE SON ÉCOSYSTÈME

Le fondateur de Darwin Ecosystème, Philippe Barre, le reconnaît. « Nous n'avons pas suffisamment pris l'habitude de mesurer l'ensemble de nos impacts. » Absence réparée ! Une étude réalisée par Vertigo Lab a été présentée le 27 février en présence du président de Région, Alain Rousset. À l'intérieur, beaucoup de chiffres sur les impacts économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux de cet écosystème emblématique à Bordeaux. Parmi eux, le fait que Darwin qui représente 1 200 emplois consomme en moyenne trois fois moins d'énergie qu'un site urbain équivalent, que 83 % des achats sont réalisés dans la région ou qu'un emploi créé au sein de l'incubateur de Darwin génère trois fois plus d'emplois indirects que la moyenne des entreprises régionales. De quoi conforter Philippe Barre dans la défense de son modèle entre entrepreneuriat social, transitions écologiques, cultures urbaines et nouvelles solidarités. Un modèle qui commence d'ailleurs à essaimer au-delà du site de Bordeaux : à Angoulême, Arcachon mais aussi Paris.

Darwin réunit sur un même site des activités économiques, culturelles, sportives, éducatives, solidaires et sociales





UGO TRUXLER
 fondateur d'Heiko Poké,
 dans son restaurant
 de La Teste-de-Buch

Bordeaux CYBERSÉCURITÉ : ALTOSPAM REJOINT HEXATRUST

L'entreprise bordelaise de cybersécurité annonce son adhésion au groupe d'entreprises françaises spécialisées en cybersécurité, confiance numérique et cloud de confiance, Hexatrust. Cette association loi 1901 qui fédère les champions français et européens de la cybersécurité a pour but de « promouvoir l'excellence française en cybersécurité », précise Altospam dans un communiqué.



STÉPHANE MANHES
 président
 d'Altospam

« Finalement, avancer aux côtés d'Hexatrust souligne l'engagement d'Altospam pour la sécurité numérique. Mailsafe et Mailout, des solutions déjà existantes continuent donc d'évoluer pour s'adapter au mieux au paysage numérique complexe d'aujourd'hui », commente dans un communiqué Stéphane Manhes, président d'Altospam.

Bordeaux FORT DÉVELOPPEMENT POUR HEIKO POKÉ EN 2024

L'enseigne de restauration rapide, qui propose des pokés bowls réalisés avec des produits frais, prévoit un fort développement en 2024, avec l'ouverture de 12 nouveaux établissements et le recrutement de 70 personnes. Fondée en 2018 par Ugo Truxler, qui imagine lui-même ses recettes, Heiko Poké s'inspire des traditions culinaires hawaïennes et les adapte au public français. Après une très belle année 2023, où l'enseigne a vu son chiffre d'affaires consolidé atteindre les 7,5 millions d'euros sur 11 restaurants (dont 3 ouvertures en Gironde) et une quinzaine de recrutements, faisant grimper le nombre de collaborateurs à plus de 60, Heiko Poké vise 15 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024. Tout en maintenant ses engagements environnementaux : « Nous minimisons notre empreinte carbone, avec un impact réduit à 1,8 kg de CO₂ par couvert, nettement inférieur à la moyenne nationale (3,9 kg de CO₂ par couvert). Ce bilan reflète notre engagement pour des pratiques durables, notamment notre approche sans cuisson dans nos menus (...). Nous avons également mis en place un système de recyclage complet des matières et nous privilégions les approvisionnements locaux pour les fruits et légumes, en travaillant en étroite collaboration avec des coopérations à proximité de nos établissements », assure dans un communiqué Ugo Truxler.



**PIERRE-YVES
PASQUIER**
fondateur de Comerso

© Comerso

Bordeaux **COMERSO ACCOMPAGNE LABORATOIRE GALLIA DANS LA VALORISATION DE SES INVENDUS**

Spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et non alimentaire en France, l'entreprise Comerso basée à Bordeaux se développe dans le secteur de la santé. Elle a signé un contrat avec Laboratoire Gallia pour accompagner cette marque de l'entreprise Blédina dans la mise en place d'un système de valorisation de ses produits invendus. Il est effectif depuis le 1^{er} février. L'objectif serait de collecter chaque année auprès d'un large réseau de pharmacies partenaires en France près de 7 000 boîtes de lait infantile 5 semaines avant la date de péremption. Comerso les acheminera ensuite vers les associations partenaires : Banques Alimentaires, Restaurants du cœur, Croix Rouge, et d'autres associations locales pour un maillage complet du territoire. « Nous avons constaté que nos pharmacies partenaires avaient des difficultés à trouver des solutions de revalorisation de leurs laits infantiles invendus. L'application Comerso permet de répondre aux besoins associatifs dans le cadre d'une démarche de solidarité très appréciée, et en interne, et par les pharmaciens », a déclaré Gaël Nedelec, directeur de région Gallia. Créée en 2013, Comerso qui compte 2 200 clients partout en France a permis de redistribuer 65 millions d'équivalents repas aux associations en 2023. 31 000 tonnes de marchandises ont été sauvées des poubelles cette même année. L'entreprise emploie 50 personnes réparties entre le siège social à Bordeaux et le centre de R&D à Angers.



Mérignac

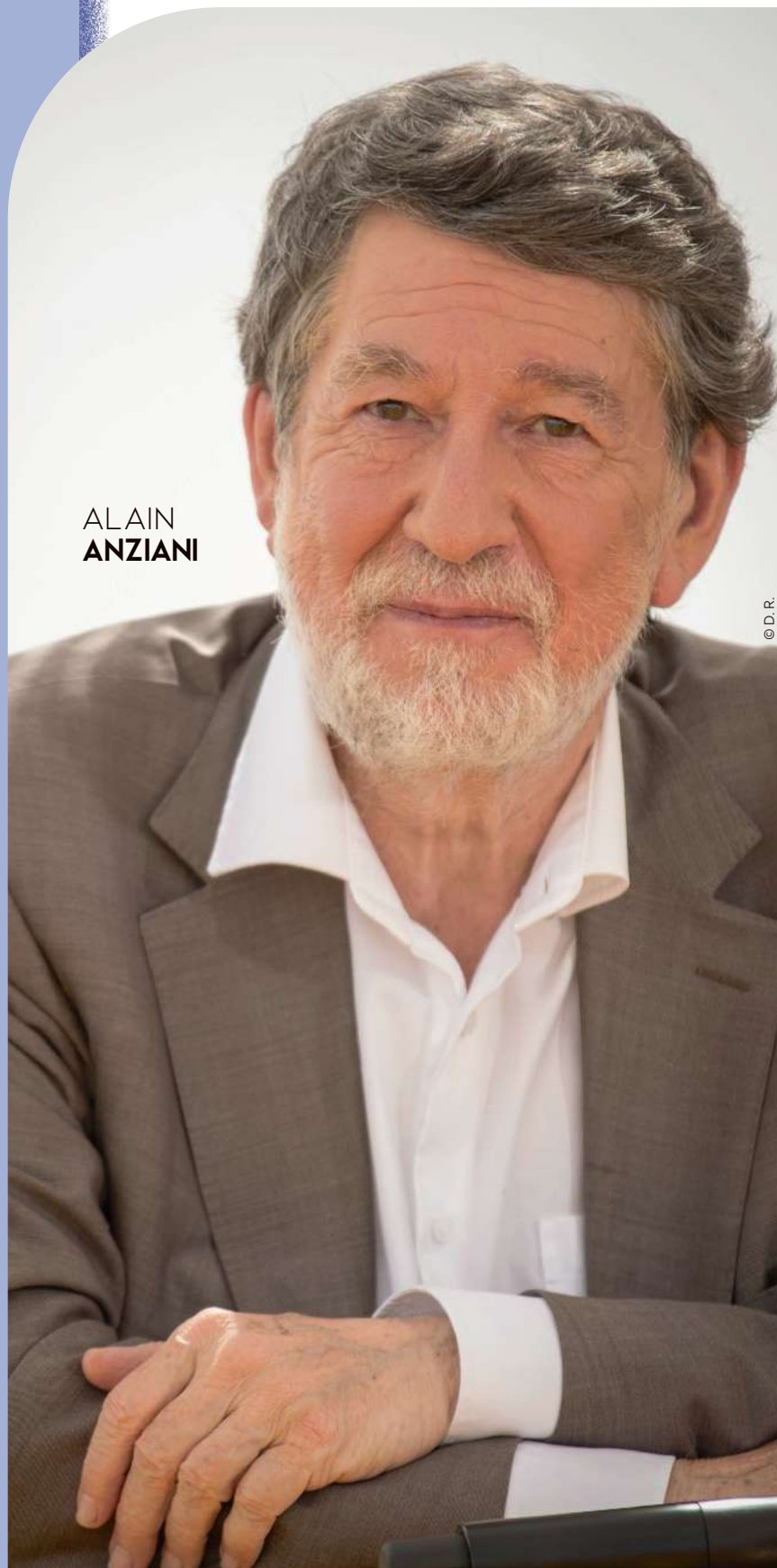
PARTENARIAT ENTRE HYNAERO ET ALTITUDE AEROSPACE

La start-up bordelaise Hynaero et le groupe international d'ingénierie Altitude Aerospace annoncent avoir signé un protocole de coopération pour la conception d'un avion amphibie bombardier d'eau de nouvelle génération, le programme *Freigate-100*. « Nous sommes ravis de concrétiser ce partenariat avec Altitude Aerospace, avec qui nous collaborons depuis plusieurs mois déjà. Cet accord représente, en plus du savoir-faire et de l'expérience d'Altitude Aerospace, un soutien financier conséquent et une avancée significative pour les prochaines phases de notre programme d'avion », assure dans un communiqué David Pincet, cofondateur et président d'Hynaero. « Nous sommes enchantés de collaborer sur ce programme ambitieux et innovant, qui s'inscrit totalement dans le positionnement stratégique du groupe et de surcroît, dans notre développement géographique en France », commente quant à elle Nancy Venneman, présidente du groupe Altitude Aerospace.

Bordeaux
**ALAIN ANZIANI QUITTE
LA PRÉSIDENTE DE BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Il reste maire de Mérignac mais Alain Anziani a annoncé quitter ses fonctions de président de Bordeaux Métropole. Âgé de 72 ans, cet ancien avocat se bat contre plusieurs maladies et reconnaît ne plus être en capacité d'être un président de plein exercice. Élu en 2020 à la tête de la collectivité qui regroupe 28 communes, le socialiste Alain Anziani avait signé avec les écologistes la fin de la cogestion jusqu'à l'annonce d'une gouvernance métropolitaine renouvelée en octobre dernier qui a vu huit élus de droite et du centre devenir conseillers métropolitains délégués. À l'heure où il a décidé de raccrocher, Jean-Luc Gleyze (PS), président du département salue des « qualités admirables qui ont fait de lui un président de métropole respecté ». « Il savait être consensuel et avoir le sens de l'intérêt général quand il s'agissait de défendre l'économie girondine. Je souhaite maintenant que son action et le travail accompli en commun depuis ces nombreuses années puissent se poursuivre dans la continuité et dans le même état d'esprit pour l'intérêt général de l'économie et de l'emploi au sein de la Métropole », a pour sa part réagi Patrick Seguin, président de la CCI Bordeaux-Gironde. Christine Bost, maire PS d'Eysines et actuelle deuxième vice-présidente de Bordeaux Métropole, est pressentie pour lui succéder. Un vote sera organisé d'ici au 15 mars à l'occasion d'un conseil métropolitain exceptionnel.

ALAIN
ANZIANI



© D.R.

Bordeaux L'ÉCOSYSTÈME DU BIJOU A RENDEZ-VOUS AUX ESSENTIELLES DU BIJOU

Avec près de 2 192 créatrices (95 % des créateurs étant des femmes), la Nouvelle-Aquitaine tient la deuxième place sur le marché français de la création de bijoux. Organisées à l'initiative de Yaël Arfi, créatrice de la marque de bijoux locale Yaelika, qui a constaté le manque de formations disponibles pour professionnaliser ce métier, les premières rencontres professionnelles de l'entrepreneuriat du bijou au féminin, Les Essentielles du Bijou, auront lieu à Bordeaux. Au programme : des masterclasses sur la cybersécurité, l'entrepreneuriat, les enjeux réglementaires, le rôle des réseaux sociaux ; des tables rondes sur l'upcycling ; ou encore la remise d'un grand prix de la création. « Les Essentielles du Bijou donnent leurs lettres de noblesse au bijou fantaisie en soutenant les créatrices dans les territoires et en allant à leur rencontre, en réunissant les savoir-faire de la fabrication du fantaisie et du précieux, et enfin en structurant et développant des services jusqu'à présent inexistantes », résume dans un communiqué Yaël Arfi. Rendez-vous les 16 et 17 mars à La Faïencerie de Bordeaux.



© D. R.

Bordeaux 12^e SALON PROFESSION'L

Pour sa 12^e édition, Profession'L, le salon, de la reconversion professionnelle au féminin, se tiendra à l'Hôtel de Ville de Bordeaux les 14 et 15 mars. Le salon donne l'occasion aux femmes en quête d'évolution, d'inspiration et de reconversion d'entrer en relation avec des acteurs clés du territoire, des spécialistes de la formation, du recrutement, de la création d'entreprise ou du coaching. Profession'L propose de nouveaux formats de conférences et d'ateliers, ainsi que des thématiques renouvelées. Ainsi, les sujets phares de cette 12^e édition seront : la mixité des métiers, les femmes et l'argent ou encore le droit des femmes. 80 partenaires (institutionnels, coaches, recruteurs) seront présents et une cinquantaine de conférences et ateliers seront proposés sur des thèmes aussi variés que le numérique et l'intelligence artificielle, l'équilibre entre vie pro et perso ou encore le travail des seniors.

www.salonprofessionl.com

Séance plénière du
salon Profession'L 2023



© D. R.

Aerix Systems a conçu un système de propulsion omnidirectionnelle inspiré des principes de fonctionnement du gyroscope.

Mérignac **AERIX SYSTEMS LÈVE 1,6 M€ POUR SON SYSTÈME DE PROPULSION DE DRONES**

Créée en 2020, l'entreprise Aerix Systems qui ambitionne de révolutionner les systèmes de propulsion pour drones, a levé 1,6 million d'euros. En possession d'un démonstrateur technologique, elle entend désormais passer à un démonstrateur client pour mener des essais et expérimentations avec des bêta-testeurs sur de nombreux cas d'usages industriels et de sécurité. « L'objectif est de réaliser un engin volant plus résistant, plus stable, plus rapide, plus manœuvrable, plus sûr et capable de trajectoires complexes, permettant par exemple des inspections à 360° sans limites, même en présence de fort vent comme dans le cas d'éolienne offshore », ont déclaré les deux fondateurs, Hugo Mayounove et Clément Picaud, désormais installés dans les locaux de Cockpit à Mérignac.

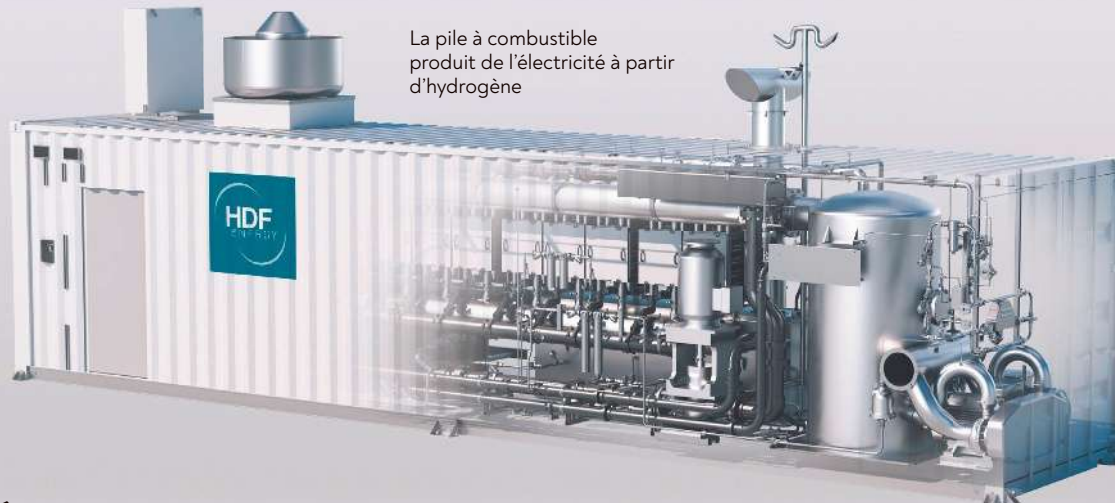


CAROLE DESCROIX

fondatrice
et dirigeante
de Terapolis

Bordeaux **TERAPOLIS VEUT RÉVOLUTIONNER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE**

C'est avec l'objectif, d'ici 2028, de participer à 5 % des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable que Carole Descroix a fondé Terapolis en 2022 à Bordeaux. Pour cela, elle a réuni une centaine de partenaires, exploitants et propriétaires terriens, et une trentaine d'institutionnels et devrait implanter ses premières centrales dans 4 régions de France dès 2024. Solaire, agrivoltaïsme, éolien, photovoltaïque flottant, stockage d'énergie... Terapolis conçoit et développe des solutions adaptées aux besoins des territoires, qui se veulent compétitives sur le plan économique. En plus de son expertise dans la mise en œuvre de projets énergétiques à grande échelle, Terapolis accompagne également les collectivités locales au déploiement de projets agrivoltaïques. « Nous croyons au concept de synergie. La production d'énergie renouvelable doit profiter à tous les acteurs concernés. D'un côté, les agriculteurs bénéficient d'une rémunération complémentaire durable et d'un accompagnement pour la transmission de leurs exploitations sur plusieurs décennies. De l'autre, les territoires reçoivent des contributions financières et voient l'émergence de projets à impact positif sur l'économie locale, l'emploi et la formation sur leurs terres », décrit dans un communiqué Carole Descroix, CEO et fondatrice de Terapolis, ingénieure de l'École Polytechnique Féminine.



La pile à combustible produit de l'électricité à partir d'hydrogène

© Milkimo

Bordeaux HYDROGÈNE DE FRANCE (HDF) ENRICHIT SON PORTEFEUILLE DE PROJETS

Un portefeuille de projets qui passe de 13 en 2022 à 25 en 2023. « L'année 2023 a permis de conclure des avancées significatives sur certains projets qui sont désormais susceptibles d'entrer en construction en 2024/2025, notamment en Namibie, au Mexique ou encore en Indonésie », se réjouit Hydrogène de France (HDF Energy). Basé à Bordeaux, le développeur de grandes infrastructures hydrogène et fabricant de piles à combustible de forte puissance, a annoncé un chiffre d'affaires consolidé 2023 à 3,9 M€ (contre 3,5 M€ en 2022). À partir de 2025, les piles à combustibles d'HDF Energy, qui entend décarboner les secteurs de la production d'électricité et de la mobilité lourde maritime et ferroviaire, seront fabriquées en série dans sa nouvelle usine de Blanquefort.

Bordeaux LE PREMIER TUK-TUK ÉLECTRIQUE GREEN TUKKY SE DÉPLOIE EN FRANCHISE

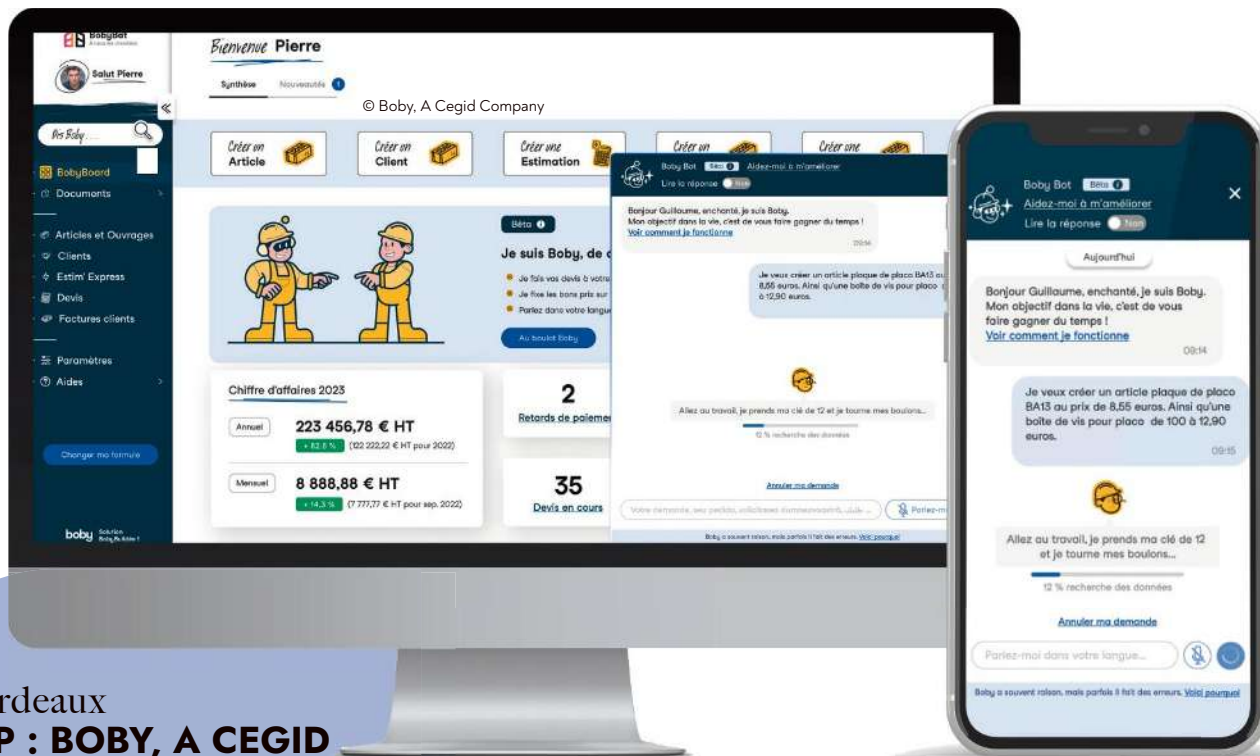
Après 3 ans de développement, 9 prototypes et un brevet, les équipes bordelaises de Green Tuky ont mis au point un véhicule triporteur de type tuk-tuk 100 % électrique et autonome en énergie grâce à ses panneaux photovoltaïques.

Un concept qui vise à révolutionner le marché de restauration ambulante en pouvant s'installer partout, sans branchement. Fabriquée en Europe, la flotte de tuk-tuk Green Tuky a déjà séduit de premiers franchisés en France et au Portugal et vise désormais d'autres pays européens, les DOM-TOM et les États-Unis. « Nous sommes enthousiasmés à l'idée de franchiser cette belle étape. Les retours de nos premiers franchisés sont très positifs et nous ont poussés à aller plus loin ! Rejoindre l'aventure Green Tuky est une opportunité de franchise qui allie entrepreneuriat, innovation et durabilité. Trois piliers qui nous animent au quotidien. Nous croyons fermement que l'avenir du commerce ambulante repose sur des solutions respectueuses de l'environnement, et Green Tuky est là pour accompagner cette transition », assure dans un communiqué Éric Lamarens, cofondateur avec Valérie Lamarens de Green Tuky.



Le tuk-tuk électrique de Green Tuky existe en version été et en version hiver

© D.R.



Bordeaux BTP : BOBY, A CEGID COMPANY, LANCE UN ASSISTANT VOCAL INTELLIGENT POUR GÉNÉRER DES DEVIS EN 1 MINUTE

Après son rachat par Cegid en 2023, Boby, A Cegid Company, franchit une nouvelle étape dans le développement de sa solution de gestion administrative dédiée aux artisans du bâtiment. L'entreprise annonce le lancement d'une commande vocale intelligente multilingue. Cette nouvelle fonctionnalité permet aux artisans de dicter et générer instantanément, sur ordinateur ou téléphone mobile, leurs devis dans 15 langues grâce à l'Intelligence Artificielle Générative et au Machine Learning. « Cela permet de réduire par 15 le temps consacré à la réalisation d'un document qui prendra au final moins d'une minute », assure l'entreprise qui accompagne plus de 10 000 artisans. Selon les données de l'entreprise, seules 32 % des entreprises du bâtiment sont aujourd'hui équipées d'une solution digitale pour gérer leurs tâches administratives.

Bordeaux UNE CENTAINE D'INTERVENANTS POUR LES ASSISES NATIONALES DES ENTREPRENEURS ET DIRIGEANTS CHRÉTIENS

Organisées tous les deux ans, les Assises nationales des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC) se rassemblent cette année à Bordeaux au Palais 2 l'Atlantique, du 15 au 17 mars 2024. Le mouvement des EDC est une organisation œcuménique créée en 1962, qui rassemble en France et dans diverses grandes villes du monde, 3 700 dirigeants d'entreprises. Cette année, l'événement devrait rassembler plus de 2 500 entrepreneurs et dirigeants et 100 intervenants. Au programme : quatre tables rondes et trente-neuf ateliers avec plusieurs thématiques comme « prendre soin de soi et de ses équipes » ou « les nouvelles technologies ». « La dépendance des économies, la production de l'énergie, le développement du télétravail, le développement des outils numériques et plus particulièrement l'émergence de l'intelligence artificielle, la place des jeunes, imposent à nos entreprises une remise en question », ajoute Pierre Guillet, président des EDC.

BORDEAUX EURATLANTIQUE



SILVA | EXCLUSIVITÉ

Accès au tramway lignes C et D

- ERP 5^e catégorie, type W
- Certification BREEAM Very Good
- Plateaux très lumineux
- Divisibles dès 363 m²

Surface de 4 830 m²

BORDEAUX EURATLANTIQUE



L'ART WORK | EXCLUSIVITÉ

Au pied de la gare Saint-Jean

- Proche tramway ligne C et D
- Labellisé BREEAM Very Good
- Divisibles dès 342 m²

Surface de 3 659 m²

BORDEAUX EURATLANTIQUE



ASTERIE | EXCLUSIVITÉ

Accès au tramway lignes C et D

- ERP 5^e catégorie, type W
- Labellisé BREEAM Excellent
- À proximité de la gare Saint-Jean
- Divisibles dès 250 m²

Surface de 10 029 m²

BORDEAUX BELVÉDÈRE



L'ARK

Accès au BHNS ligne 31

- ERP 5^e catégorie, type W
- Labellisé BREEAM Very Good
- Certifié HQE Excellent
- Divisibles dès 136 m²

Surface de 4 198 m²

BORDEAUX BASSINS À FLOT



N2 OFFICE

Accès au tramway ligne B

- À proximité de la Cité du Vin
- Places de parking en sous-sol
- Grands plateaux divisibles dès 242 m²

Surface de 3 432 m²

BORDEAUX CENTRE



PLACE RAVEZIES

Accès au tramway ligne C

- Immeuble indépendant
- Nombreuses places de parking
- 1 020 m² de plain-pied facilement aménageables

Surface de 1 305 m²



LA UNE



THOMAS FÉLIX EN BREF

Originaire de Pau, Thomas Félix est diplômé de l'école d'architecture de Paris-Villemin et de l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI). Il crée son atelier de design Félix & associés en 1999, à sa sortie de l'ENSCI. « À l'époque, nous devions être 2 designers dans l'annuaire à Bordeaux, j'avais l'impression d'être un pionnier en région », se souvient-il. Cofondateur de la Fédération des designers en Nouvelle-Aquitaine (FDNA), avec laquelle il a évangélisé durant de nombreuses années sur les vertus du design dans l'industrie, Thomas Félix est également impliqué dans le réseau Soltena, le Centre des jeunes dirigeants (CJD) bordelais et la communauté du Coq vert.

Félix & associés / Design engagé

BORDEAUX · L'agence de design Félix & associés, qui célèbre ses 25 ans en 2024, conserve sa dynamique d'expérimentation et d'ouverture pour proposer un design toujours plus ambitieux et engagé. Auréolé de nombreux prix pour ses projets, l'atelier déjà référent expert design pour Bpifrance, espère être référencé expert écoconception cette année.

Par Jennifer WUNSCH

Cela fait maintenant 25 ans que, pour l'agence Félix & associés, le design et l'engagement sont indissociables.

Créée en 1999 par Thomas Félix, pionnier du design en région, Félix & associés accompagne les entreprises et les marques dans leurs projets d'innovation, à travers trois activités complémentaires : le design de produits industriels, le design d'espaces et le design graphique et visuel. « Nous partons toujours de l'ADN de la marque, de ses codes graphiques,

visuels, identitaires, que l'on décline pour trouver des applications nouvelles, dans une logique industrielle, reproductible », décrit Thomas Félix, fondateur et gérant de l'atelier.

En 2023, il affiche un chiffre d'affaires de 1,45 million d'euros, et une cinquantaine de projets réalisés chaque année. Au cœur des préoccupations de ses designers : « l'usage des services, produits ou espaces. Par exemple, lorsqu'on imagine une machine industrielle, notre logique part de ceux qui vont la fabriquer, ceux qui vont l'entretenir, et puis l'utilisateur cible final », détaille-t-il. Depuis 2006 et la formation de son dirigeant à l'écoconception



par l'Ademe, l'agence intègre également dans sa démarche la dimension environnementale : « toutes nos décisions ont un impact, nous avons une responsabilité forte dans nos choix (matériaux, technologies, mise en œuvre...), et sur la raison même de la production du produit et la façon de répondre au besoin », ajoute Thomas Félix, qui a décidé de former son équipe d'une quinzaine de designers à l'écoconception. « Cela fait désormais partie de notre méthodologie de conception des projets », assure-t-il.

MATÉRIAUTHÈQUE

Cette démarche environnementale, Félix & associés l'applique au fonctionnement même de l'agence. « Nous avons été accompagnés par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme Terena, qui consiste à réaliser la transformation écologique des entreprises. Ce dispositif d'innovation sociale immersif nous a permis de construire avec nos équipes 4 axes d'amélioration sur les projets, nos choix de clients, notre organisation et comment être expert de l'écoconception », précise Fabienne Versluys, directrice adjointe de Félix & associés.

Parmi les opérations concrètes qui en ont découlé : la création d'une matériauthèque d'écomatériaux de second œuvre, officiellement lancée le 21 mars 2024. « Nous y référençons les matériaux alternatifs les plus vertueux, recyclés, écoconçus ou issus de déchets, puis les testons. Nous allons y associer nos partenaires fournisseurs et fabricants pour créer un groupe de travail afin de leur trouver des applications concrètes. Nous convainçons d'autant mieux nos clients de l'usage de ces matériaux si l'on est assuré de leur mise en œuvre par notre écosystème », remarque en effet Fabienne Versluys.

Par ailleurs membre du réseau Soltena, cluster régional de l'économie circulaire et de la transition écologique de Nouvelle-Aquitaine, le fondateur de Félix & associés a également rejoint la Communauté du Coq vert, qui réunit des



OSE RECYCLAGE (OR) : JANUS DU DESIGN CIVIQUE 2020

L'association IDÉES en Brenne, qui avait créé un atelier de réinsertion professionnelle par le bois, cherchait un modèle économique pour perdurer.

« Nous les avons accompagnés pour trouver un besoin auquel répondre : créer du mobilier de bistrot à partir de bois de récupération et de palettes industrielles. Des modèles de chaises et de tables dont la fabrication a de surcroît des vertus pédagogiques : elles constituent des supports d'apprentissage qui permettent de progresser dans l'assemblage, la découpe, l'utilisation d'outils spécifiques pas à pas sans risque d'erreur », décrit Thomas Félix. Nous avons travaillé avec les ouvriers pour créer cette marque d'upcycling, et cela devait se voir sur la gamme de produits, car ça a de la valeur : on voit donc que les objets sont issus de bois de palette », ajoute-t-il. La marque et la collection OR (Ose Recyclage) existent encore aujourd'hui, tout comme l'association.

“ L'agence
a lancé en
2017 le Design
Laps, un
tiers-lieu situé
dans le
quartier des
Chartrons,
à Bordeaux ”



LE NANO MUSÉE : JANUS DU SAVOIR 2023

Musée nomade et modulable sur la protection du littoral imaginé pour l'université de La Rochelle, le Nano Musée repose sur une combinaison de modules écoconçus, open source et réutilisables, permettant de déplacer du contenu culturel et scientifique. Fruit d'une collaboration entre le pôle produit et le pôle marque de Félix & associés, qui a créé l'identité « Nano Musée », ce projet pourra être réutilisé par n'importe quelle école, dans un processus d'amélioration permanente. Il a été primé pour son intégration du design dans l'éducation.



© Félix & associés

LE PROJET HOSTA : VERS L'INDUSTRIALISATION

Imaginé par une équipe d'architectes souhaitant encourager un tourisme durable le long des sentiers de grandes randonnées, Hosta est un habitat hybride autonome pour l'hôtellerie de plein air. « Avec notre équipe design produit, nous avons imaginé des fonctions (douche, cuisine, toilette, production d'électricité, rangements sécurisés) et amélioré le prototype de départ en travaillant sur l'optimisation de la fabrication avec une menuiserie industrielle de la région (CréaBois), l'écoconception, le matériau, afin de rendre l'objet final plus léger... », explique Thomas Félix. Mi-tente, mi-tiny house, cette base de vie a été présentée sur des salons spécialisés et a séduit de grands groupes d'hôtellerie de plein air, et même des industriels tels que Decathlon. Le prototype est en cours d'industrialisation en précommande.



© Félix & associés

CITÉ DU VIN, ARKÉA, ONE POINT, LECTRA... : SPÉCIALITÉ SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE

Grâce à son approche de design global mêlant ses différentes spécialités, Félix & associés a développé un certain savoir-faire sur la signalétique appliquée. L'agence a notamment réalisé la signalétique du Campus Lectra, à Cestas ; mais aussi celle des bureaux de One Point à la Cité numérique de Bègles, d'Arkéa à Brest ou encore celle de la Cité du vin. « Nous avons travaillé sur les scénarios de visite, en intégrant les contraintes liées à la charte graphique de l'établissement, les contraintes architecturales et les obligations de lisibilité pour le public », précise Thomas Félix. À chaque fois, l'agence se repose sur des produits industriels, et notamment une gamme d'équipements de type totems, l'utilisation de matériaux écoconçus et locaux, et y applique le design de marque sur des espaces. « Nous marions tous nos savoir-faire », résume le dirigeant.



dirigeants engagés dans la transition écologique et énergétique, sous l'égide de Bpifrance, avec le soutien de l'Ademe et du ministère de la Transition écologique. « Nous avons souhaité intégrer ce réseau d'échanges et de bonnes pratiques car nous sommes très ambitieux dans notre engagement écologique », assure Thomas Félix.

CERTIFICATION B CORP

Son ambition forte en matière de RSE s'est également traduite pour l'agence Félix & associés par la certification B Corp, obtenue en 2023. « Cela implique un changement dans nos process, notre façon de travailler, mais aussi dans la manière d'appréhender notre rapport à nos collaborateurs, nos clients, nos produits... Cela nous donne des indicateurs concrets pour accompagner le changement, en nous fixant des objectifs d'amélioration », note Fabienne Versluys.

C'est aussi ce qui a poussé Félix & associés à ouvrir sa gouvernance, « car c'est ce que fait une agence vertueuse », juge-t-elle. Après s'être associé à son épouse Fabienne Versluys en 2005, puis à son collaborateur Benoît Serieyssel en 2007, Thomas Félix a ainsi intégré 2 nouveaux associés en 2023 : Alexandre Desvignes, responsable du pôle design de produits industriels, et Alexandre Lobstein, responsable du pôle design d'espaces. « Nous étions en phase sur le fonctionnement de l'entreprise et son évolution. Et puis l'ouverture est essentielle dans le design », rappelle Thomas Félix.

TIERS-LIEU

Dans cette même démarche d'ouverture, l'agence a lancé en 2017 le Design Laps, un tiers-lieu situé au rez-de-chaussée de ses locaux installés dans le quartier des Chartrons, à Bordeaux. « Notre idée était de faire du design autrement. De proposer un espace ouvert sur le quartier, à d'autres publics, d'autres formes de collaborations... Cette ouverture permet de mettre en place des expérimentations qui nourrissent

notre travail », assure Fabienne Versluys, à l'initiative de la création de cette association loi 1901 avec Benoît Serieyssol.

Le Design Laps a ainsi bénévolement accompagné des porteurs de projets entrepreneuriaux dans le design, mais aussi des projets membres de programmes d'incubation comme celui de La Ruche. « Les aspects stratégiques liés au design sont inexistantes aujourd'hui dans l'accompagnement des start-ups. Nous leur avons notamment proposé un atelier maquette, permettant de mettre en forme une idée de façon concrète, de formaliser un concept par sa matérialisation, ce qui est une problématique de designer », assure Fabienne Versluys. Le Design Laps reçoit également des ateliers culturels et artistiques, et 4 expositions d'artistes locaux y sont prévues en 2024.

60 % DE CLIENTS NÉO-AQUITAINS

Auréolée d'une vingtaine de prix pour ses réalisations, dont de nombreux Janus de l'Institut français du design, ou un prix international Red Dot Design Award, l'agence Félix & associés a à cœur « d'aller chercher de la reconnaissance auprès de [ses] pairs. Ce sont des repères pour nous », estime Thomas Félix. Son atelier a accompagné plus de 300 clients depuis sa création, start-ups, entreprises familiales et grands groupes industriels, comme SAFT, Lectra ou Thalès. « Nos clients sont assez éclectiques », note Thomas Félix, « environ 60 % se trouvent en Nouvelle-Aquitaine, et 40 % en France et à l'international. Historiquement, nous avons la volonté de travailler localement », assure-t-il.

Pour coconstruire avec eux les projets, il dispose d'un atout : le poste de veilleur stratégique occupé par Fabienne Versluys. Son rôle : « apporter de la connaissance en amont des projets pour générer des pistes créatives et des concepts pris en main par les designers qui en font des développements formels »,



THALÈS AVIONICS 2020 : JANUS INDUSTRIEL ET RED DOT DESIGN AWARD

L'agence Félix & associés travaille depuis une quinzaine d'années pour Thalès Avionics, à Mérignac. « Nous avons travaillé sur l'évolution des cockpits, dans le cadre de programmes de recherche et de prospective. Dès 2014, nous avons pensé les nouveaux cockpits, les nouvelles technologies, les nouveaux usages pour les *digital native*, qui seront les pilotes de demain. Et notamment l'intégration du tactile dans les cockpits, qui modifie la posture du pilote, la position de son siège, etc. », précise Thomas Félix. Son agence a récemment créé un démonstrateur intégrant de l'IA que Thalès présente sur les grands salons internationaux, et que ses ingénieurs utilisent comme banc d'essai. « Nous travaillons actuellement pour Thalès sur l'écologie du vol, l'écoconception, mais aussi sur des appareils médicaux et des applications aéroportuaires », détaille-t-il.

explique cette ancienne documentaliste. « Peu d'agences ont ce poste de veilleur stratégique. C'est un luxe et c'est fondamental chez nous, cela fait partie de notre méthodologie. La créativité est ancrée sur ce travail préalable argumenté, sur ces choix stratégiques », insiste Thomas Félix, qui dispose également d'un espace de visualisation

3D, afin de proposer une représentation concrète des projets en réalité virtuelle à ses clients. Depuis 2015 référent « expert design » de Bpifrance, qui le recommande et le finance pour des diagnostics design auprès d'entreprises, Thomas Félix espère cette année être référencé par Bpifrance en tant qu'« expert écoconception ». ■

BricodealTorro voit grand



BORDEAUX • Le groupe Qérys officialise le rapprochement entre Bricodeal et Torro, rachetée en 2021, et élargit son offre de produits pour l'habitat à destination des professionnels. BricodealTorro vise les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires dans les trois ou quatre ans contre 31 millions aujourd'hui.

Par Hélène LERIVRAIN

Le groupe familial Qérys, qui compte 850 collaborateurs, n'en finit plus de grandir. Entre la création d'entités en interne et les opérations de croissance externe, le groupe compte désormais huit sociétés commerciales essentiellement basées dans la région bordelaise. Parmi elles, BricodealTorro, né du rapprochement de Bricodeal,

distributeur de produits dédiés à l'habitat à des acteurs du négoce et grandes surfaces de bricolage, et de l'entreprise Torro, rachetée en 2021, distributeur de piles et de solutions rechargeables.

Les deux structures, officiellement réunies depuis début février, proposent plus de 23 000 références en ligne et couvrent sept univers, avec un mix de marques exclusives au groupe Qérys et de marques nationales

pour compléter l'offre. « Cela va du tuyau de jardin à la cheville en passant par le radiateur, la ventilation et la pile désormais », explique Nizar Rouchdi, directeur de BricodealTorro. L'entreprise bordelaise propose également à ses clients professionnels des concepts linéaires complets, clés en main.

DEUX NOUVELLES LICENCES

Le rapprochement avec Torro permet d'ajouter deux licences fortes au catalogue : Varta et Duracell. « C'est un vrai levier de croissance », reconnaît Nizar Rouchdi. « Nos clients qui sont complémentaires ont désormais accès à une offre plus large en ayant moins d'interlocuteurs. Enfin pour nos deux entités désormais fusionnées, cela permet de diversifier le réseau de distribution », explique Anne Pourbaix, directrice générale business et administration du groupe Qérys.

Mais au-delà de cet aspect commercial, c'est l'organisation qui a été modifiée. « À nous deux, nous avons 20 commerciaux itinérants et nous les conservons tous, ce qui est très important dans un contexte où nos concurrents font l'inverse », insiste Nizar Rouchdi. BricodealTorro intègre d'ailleurs de nouvelles compétences avec notamment du commerce sédentaire. « C'est un autre levier de croissance », assure Nizar Rouchdi. Objectif : aller chercher de nouveaux clients, sur la route, à distance, au niveau national comme en région.

“ BricodealTorro vise les 100 millions d'euros de chiffres d'affaires dans trois ans ”



DIVERSIFICATION DE L'OFFRE

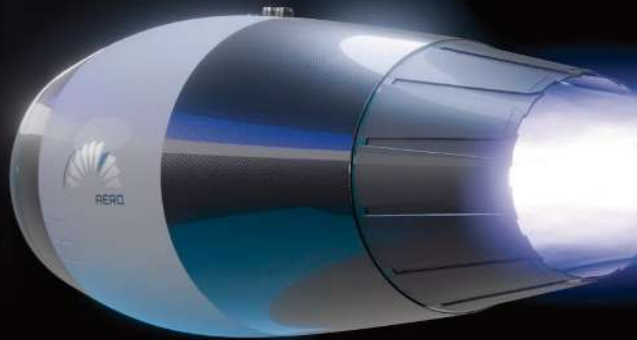
Car la marque a de l'ambition. BricodealTorro vise les 100 millions d'euros de chiffres d'affaires dans les trois ou quatre ans contre 31 millions d'euros aujourd'hui sur un total de 300 millions pour le groupe. Le contexte inflationniste ne freine d'ailleurs pas ses ambitions. « La clé du succès c'est la diversification de l'offre. Tous les secteurs du bricolage ne sont pas impactés », explique Nizar Rouchdi. « Par ailleurs, avec nos propres marques, nous sommes compétitifs, nous maîtrisons les étapes », ajoute-t-il.

Dans le même temps, le groupe Qérys annonce des investissements conséquents en 2024. « Il s'agit d'être plus fort en logistique, plus fort en commerce et plus fort en numérique. » De tout cela, BricodealTorro, qui emploie 43 personnes, en bénéficie déjà. « La logistique nous permet d'être en capacité de livrer des produits en 24 heures. Les clients ont accès à notre plateforme, à nos stocks et au suivi de leurs commandes. » BricodealTorro s'appuie précisément sur deux plateformes de 85 000 m² basées à Bordeaux et Buzançais dans l'Indre. ■



© Qérys

BricodealTorro propose des articles, autour de 7 univers, comprenant des marques nationales et des marques exclusives au groupe Qérys : électricité et piles (DHOME), outillage (SCID - OUTIBAT), jardin (CAPVERT), chauffage et ventilation (VARMA), sanitaire (ODYSSEA), quincaillerie et droguerie (FIXPRO)



Le turboreacteur
100 % électrique développé
par Sylphaero

Sylphaero « C'est une COURSE à l'innovation »

MÉRIGNAC · À 25 ans, Tom Bernat et son associé Damien Engemann développent les premiers turboreacteurs 100 % électriques au plasma pour l'aviation, tout en maintenant des vitesses élevées. Ils visent la commercialisation dans l'aviation d'affaires pour 2030.

Par Marie-Amélie HUSSON

Echos Judiciaires Girondins : Quelle innovation propose votre start-up ?

Tom Bernat : « Nous développons, avec mon associé Damien Engemann, les premiers turboreacteurs 100 % électriques pour l'aviation, tout en permettant aux

avions d'atteindre des vitesses élevées. Nos moteurs ne sont pas de type électromagnétique, comme ceux des voitures Tesla par exemple. Le problème de ce mode de propulsion est la vitesse. Le dernier record atteint, en date de 2021, est aux alentours de 600 km/h. Or

la vitesse de croisière, pour plus de 95 % des avions, avoisine les 900 km/h. La technologie que nous sommes en train de développer vise à réduire cette différence. Nous électrifions directement les réacteurs d'avion. C'est-à-dire que nous reprenons le même principe de fonctionnement qu'un réacteur classique, en enlevant le carburant et en chauffant l'air électriquement. Le point clé est la transformation de l'air en plasma, le quatrième état de la matière. Il s'agit un gaz ionisé, composé d'électrons et d'ions, très sensible à l'action de champ électrique. Cela permet de supprimer toutes les émissions de gaz à effet de serre en vol. Nous sommes la seule société au monde à travailler sur cette technologie. »

EJG : Racontez-nous votre histoire entrepreneuriale...

T. B. : « J'ai fait un master en génie mécanique à Strasbourg. J'étais en apprentissage, au sein de Safran. J'ai rencontré Damien en 2019 lorsqu'il a pitché le projet sur lequel nous travaillons aujourd'hui, et je l'ai rejoint. Nous avons candidaté, en septembre 2020, à un appel à projets de Bordeaux Technowest, et déménagé à Mérignac en 2021. Nous avons

fait un apport de fonds propres aux alentours de 50 000 euros, avons reçu un soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bpifrance. Airbus nous a octroyé un prêt via sa structure Airbus Développement, et Réseau Entreprendre un prêt d'honneur. Nous avons également un financement du Cnes (Centre national d'études spatiales). En mars 2022, nous avons embauché nos premiers collaborateurs et avons commencé le développement d'un prototype. Nous réalisons l'assemblage nous-mêmes en privilégiant les fournisseurs français. Nous travaillons par exemple avec DG Meca, une entreprise d'usinage mécanique basée à Gradignan. Nous partageons l'achat des pièces auprès de plusieurs sociétés, afin que personne ne puisse avoir le plafond d'assemblage complet. »

EJG : À quelle étape de son développement votre entreprise est-elle ?

T. B. : « La première étape consiste à développer une preuve de concept : un petit prototype qui doit prouver la faisabilité technique et la performance de nos moteurs. En 2022, nous avons travaillé sur la conception numérique de ce dernier, et commencé la fabrication dès 2023. Il s'agit d'un petit réacteur de 90 Kilowatts de puissance, en deux parties : la partie turbomachine et celle de la chambre plasmique. Aujourd'hui, nous sommes en train de faire les essais du système

plasma à forte puissance, dans des conditions similaires à celles qu'il subira dans le moteur. Une fois que ce sera validé, nous pourrons passer aux essais du moteur complet, dans les prochaines semaines. »

EJG : Comment envisagez-vous les prochaines années ?

T. B. : « Le but de cette preuve de concept est de convaincre des acteurs financiers. Nous préparons une levée de fonds de 3 à 5 millions d'euros. Nous sommes actuellement quatre à temps plein. Nous visons des recrutements en cascade, de 15 à 25 personnes. Nous voulons lancer le développement d'un démonstrateur de plus grande taille et commencer les essais en

vol d'ici fin 2026. D'ici 2030, nous espérons commercialiser notre premier moteur dans le civil, pour l'aviation d'affaires. La principale limite de l'électrique aujourd'hui, c'est la quantité d'énergie qu'on peut stocker, par rapport à ce qu'on peut faire avec du carburant. Les avions ont environ 12 000 km d'autonomie avec le kérosène. Avec les batteries électriques de l'aviation, nous pourrions atteindre pour le moment jusqu'à 1 500 km d'autonomie. Cela correspond à 80 % des vols d'affaires en Europe. Nous espérons ainsi séduire de gros acteurs de l'aviation commerciale, comme Airbus et Boeing. Et ainsi pouvoir cibler, par exemple, des A 320 sur de petits vols. C'est une course à l'innovation. » ■



Tom BERNAT et Damien ENGEMANN, fondateurs de Sylphaero

FICHE D'IDENTITÉ :
Nom du fondateur : Tom Bernat, avec Damien Engemann
Âge : 25 ans
Nom de l'entreprise : Sylphaero
Date de création de l'entreprise : 25 mars 2021
Objectif : Développer les premiers turboréacteurs 100 % électriques pour l'aviation

Nouvelle-Aquitaine En bref

Photovoltaïque

FINANCEMENT PARTICIPATIF OUVERT À PISSOS

Avec un objectif de 150 000 euros, une campagne de financement participatif en prêt rémunéré est dédiée au développement d'un parc photovoltaïque à Pissos. L'opérateur d'énergies vertes Valorem accompagne la communauté de communes Cœur Haute Lande dans ce projet dont la production est estimée à 6GWh par an, soit 41 % des besoins en électricité de la commune. Située sur une ancienne décharge, l'installation viendrait revaloriser un terrain inexploité de 5 hectares, avec l'ambition de revendre l'électricité produite localement à des prix attractifs. Cette levée de fonds est ouverte en priorité aux habitants du département des Landes, avec des conditions préférentielles pour ceux de la communauté de communes.

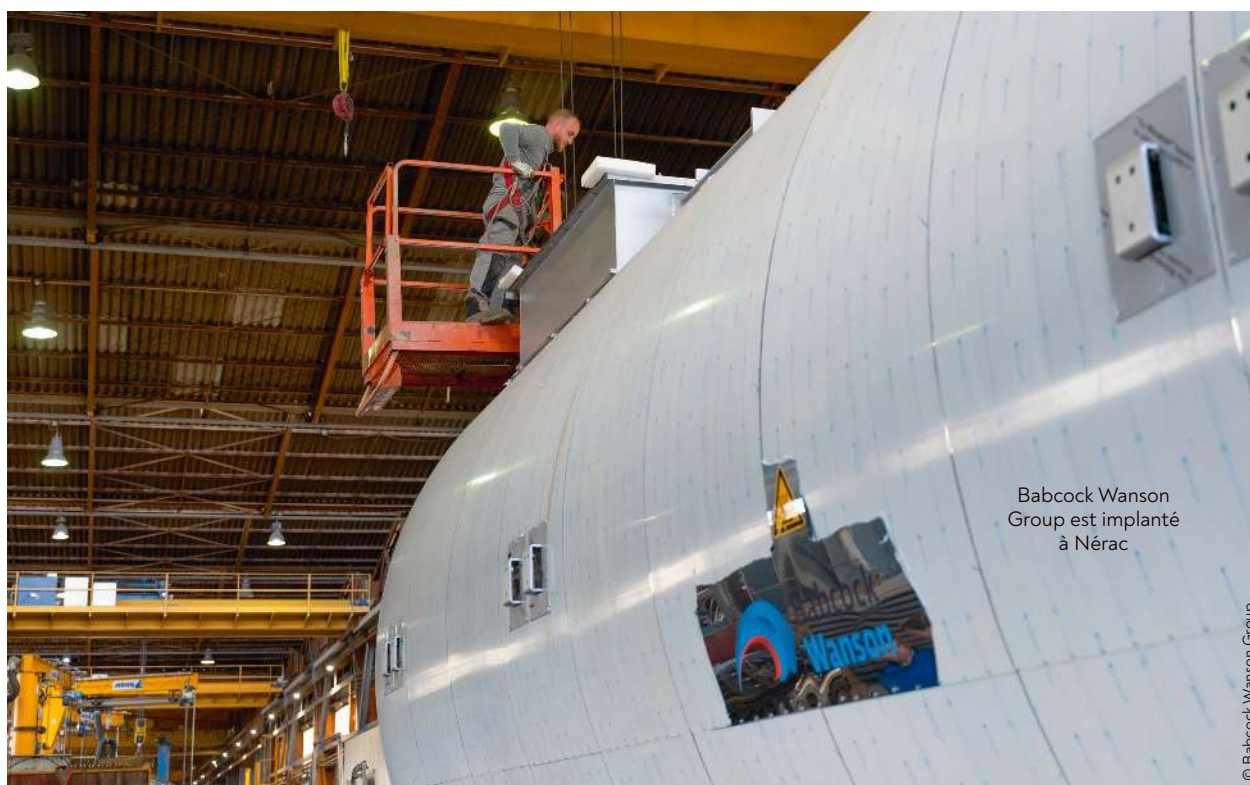
Pour participer, les éco-épargnants doivent au préalable s'inscrire sur le portail en ligne : monparcvalorem.com



Landes

SOLFÉRINO ET SAUGNAC-ET-MURET, VILLAGES INTERNET

Saugnac-et-Muret (@@) et Solférino (@@) figurent parmi les 15 collectivités néo-aquitaines au palmarès du 25^e label national Territoires, villes et villages internet, dévoilé le 5 février dernier. Ce label, symbolisé par un panneau d'entrée de ville, est comme « une bannière sur le fronton des mairies », signifiant leur implication dans le déploiement de services publics numériques et la défense d'un numérique citoyen. « C'est l'action au quotidien des élus et des agents, dans l'intérêt général des citoyens, qui est ainsi reconnue et valorisée », explique Mathieu Vidal, président de l'association Villes Internet, organisatrice de l'événement. Pour cette 25^e édition, la proclamation des labellisés (de 1 à 5 arobases) fait état de 241 territoires, villes et villages soit 483 communes représentant plus de 5 millions d'habitants.



Babcock Wanson Group est implanté à Nérac

© Babcock Wanson Group

Nérac

BABCOCK WANSON RACHÈTE LE GROUPE ALLEMAND VKK

Fournisseur international d'équipements et de solutions de chauffage industriel, dont l'histoire remonte à plus de 100 ans, le groupe Babcock Wanson (implanté à Nérac) vient de confirmer l'acquisition de l'allemand VKK, spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de chaudières industrielles pour les secteurs de l'énergie, de l'alimentation, de la chimie et divers autres domaines industriels. Soutenu par son actionnaire principal, Kartesia, Babcock Wanson Group poursuit ainsi son développement pour consolider sa position de leader européen en matière de solutions de décarbonisation pour les processus industriels. Avec des sociétés opérationnelles dans dix pays d'Europe, dont cinq sites de production, et un réseau mondial de partenaires commerciaux et techniques, le groupe fournit des solutions sur mesure pour réduire la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement de ses clients.

Lot-et-Garonne

AGROPOLE LANCE UNE NOUVELLE MARQUE EMPLOYEUR

C'est lors du salon de l'agriculture que la technopole agenaise Agropole a officiellement lancé la marque employeur du projet Agrolab. Soutenue par des institutions et 15 entreprises agroalimentaires emblématiques du territoire, la marque « Ici, l'agro vous sourit » a pour objectif principal de valoriser les métiers de l'agroalimentaire en Lot-et-Garonne, afin d'attirer de nouveaux talents, et de fidéliser les compétences des salariés déjà en poste. Ce programme est articulé autour de 3 grands axes : améliorer l'image de la filière ; créer des animations et événements pour accompagner les entreprises et faire connaître leurs métiers au grand public (bus de l'agroalimentaire, itinérant sur le territoire, rencontre dans les établissements scolaires...).

En parallèle, une offre de formation innovante verrouille le jour via différents outils comme des Business & Serious Games, des kits pédagogiques attractifs et ludiques...



© Agropole



Bergerac

Les 150 printemps de Desmartis

DORDOGNE • Les pépinières Desmartis, une institution en Bergeracois, se sont joliment épanouies depuis 1874. Toute la ville célèbre cette année l'anniversaire de l'entreprise spécialiste du lagerstroemia, arbuste qui illumine bien des rues et des jardins de France.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

DESMARTIS EN CHIFFRES

65 ha de culture hors-sol

100 ha de pépinière en pleine terre

100 ha de céréales

100 personnes dont 85 CDI et 30 équivalents temps plein (saisonniers)

1,7 million de pots mis en culture par an

Une première pépinière, née en 1807, a pris le nom de Desmartis en 1874. Avec le succès, elle sort de la ville en 1972 pour s'installer route d'Agen, sur 300 hectares en bord de Dordogne. La disparition de Jacques Desmartis, en 1982, ouvre une décennie de turbulences même si la pépinière reste dans le top 3 français. Elle passe de la famille d'origine au groupe Conte-Jardiland, en 1993. Acquéreur aux côtés de son père, qui tenait à pérenniser ce patrimoine local au profit du groupe de distribution, et propriétaire du groupe Jardiland jusqu'en 2014, Michel Conte se souvient de la volonté d'alors « de se différencier grâce à une production intégrée », française et de qualité. Jean-Michel Weill, PDG de 1993 à 2005,

“ En 10 ans, l'entreprise a réduit de 80 % les volumes d'insecticides et de fongicides ”

insiste sur l'investissement réalisé sur les infrastructures, le système informatique, l'équipe commerciale, la logistique. Reprise en 2014 dans des conditions difficiles par deux cadres de la société, Patrick Chassagne, gérant, et Dominique Audy, directeur commercial, les pépinières Desmartis continuent de véhiculer le nom de Bergerac en France et en Europe.

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

À l'heure de la préservation des ressources, le goutte-à-goutte, le paillage et la surveillance du réseau d'irrigation (rendement de plus de 90 %) ont permis de diviser par 6 la consommation d'eau. L'entreprise a réduit de 80 % en dix ans les volumes d'insecticides et de fongicides, et de 50 % les herbicides. L'enherbement, le pâturage des moutons, le paillage des pots et le désherbage mécanique ont diminué l'usage des dés-herbants. Côté recyclage, 90 % des pots sont passés

en « zéro noir de carbone » (pigment perturbateur du tri optique), point majeur d'amélioration du Bilan Carbone® engagé en 2021. Bâches en plastique et cartons sont recyclés, les déchets verts broyés et compostés. Une serre photovoltaïque de 3 ha permet depuis juillet 2022 (partenariat avec la Ville, la famille Conte et Reden Solar), en plus de réguler le rythme des cultures, d'injecter dans le réseau la consommation électrique annuelle de 750 foyers.

MARCHÉ PROFESSIONNEL ET AMATEUR

Avec une gamme de plus de 4 500 arbres, arbustes, conifères, fruitiers, rosiers, plantes de terre de bruyère, gros sujets ; destinés à la distribution (80 % de la clientèle), aux entreprises de paysage et aux collectivités, les dirigeants ont consolidé le caractère généraliste de la production et axé l'évolution vers le service aux clients : largeur et profondeur de gamme, logistique. En 2019, ils ont noué un partenariat commercial avec les Pépinières et Roseraies Georges Delbard (Allier) pour mettre leurs points forts en synergie : création variétale, production *in vitro*, excellence des plantes de pleine terre et notoriété de la marque pour Delbard ; qualité de production en conteneurs et performance logistique pour Desmartis. Bien enracinée sur sa terre d'origine, l'entreprise historique de Bergerac a encore de beaux projets à faire fleurir. ■

UN ARBRE, UNE VILLE

Depuis 70 ans, l'entreprise lance de nouvelles variétés (65 protégées) et produit 100 000 plants chaque année. Le Bergerac®, floraison rouge clair magenta sur feuillage vert tendre, est un grand classique de la collection Desmartis.

Emblème du paysage urbain, on en compte presque 600 dans la cité, dont 153 alignés sur l'avenue Pasteur.

La ville fêtera les 150 ans à la mesure de cette entreprise historique. Toute cette année, des rendez-vous grand public célébreront le *lagerstroemia* : visites guidées des serres, exposition au pôle culturel, concours photos... Une nouvelle variété sera baptisée le 4 juillet au cœur du jardin Perdoux, parc municipal créé en 1929 par l'un des aïeux de cette verte lignée. Papillons Blancs® marque cette édition anniversaire, en l'honneur de l'association qui œuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et avec laquelle Desmartis a noué un partenariat en 2023.



Pôle culinaire, deuxième service

LANDES • 12 000 repas pourront être produits chaque jour dans la future structure qui devrait ouvrir en septembre 2025, tout près du centre aquatique Aygueblue sur la zone Atlantisud.

Par Christine LAMAISON

13 millions d'euros : la somme n'est pas neutre et comme l'a souligné Pierre Froustey le président de la communauté de communes Maremne Adour Côte sud (Macs), il s'agit du plus gros investissement de cette mandature. Lors du dévoilement du projet, le 16 février, sur le site en chantier de la zone Atlantisud, à Saint-Geours-de-Maremne, il n'a pas omis de rappeler aussi, qu'il y a un peu plus de 10 ans,

lors de la pose de la première pierre du premier pôle culinaire^(*) zone de Laubian à Seignosse, certains doutaient de la perspective des 5 000 repas qui était alors annoncée. Actuellement, 7 500 repas sont confectionnés par 50 agents, dans une structure qui montre ses limites, notamment en matière de conditions de travail. Avec une nouvelle configuration, le futur pôle culinaire qui devrait ouvrir en septembre 2025 pourra proposer 12 000 repas par jour.

BON, BIO, LOCAL

Symbole d'un territoire qui croît sur le plan démographique, le pôle culinaire voit aussi reconnue, selon les élus de Macs, la qualité des repas qui y sont préparés, faisant une large part aux produits locaux - 57 % du budget - fournis par 45 producteurs situés à moins de 50 kilomètres. 14 % de ce budget étant dédié aux produits bio, dont 24 % dans le scolaire.

Mais l'objet de ce premier coup de projecteur sur cet équipement était moins le contenu des assiettes, même s'il est majeur, que la découverte du futur pôle culinaire en présence des élus, de l'architecte Laurent Dieste

Le toit du futur bâtiment sera couvert de 1 500 m² de panneaux solaires, soit l'équivalent des besoins de consommation de 100 foyers



© Sextant Architecture

Là, il nous sert pour la présentation mais il va trouver aussi toute son utilité car il fera partie du dossier des ouvrages exécutés. En cliquant sur chaque élément du bâtiment construit on pourra connaître ses références techniques. Ce

du cabinet Sextant spécialisé dans ce type d'infrastructures, et surtout des agents qui y travailleront. Pour l'heure, le chantier sillonné par les engins ne présentait pas un intérêt majeur, sauf à le situer sur la zone Atlantisud tout près du complexe aquatique Aygueblue avec lequel il partagera la zone de stationnement afin de ne pas artificialiser de surface supplémentaire.

VISITE EN 3D

La visite s'est donc faite de manière virtuelle dans les locaux du technopôle Domolandes, grâce au fameux procédé BIM qui permet la modélisation des données du bâtiment.

Un bâtiment en R+1 d'une surface de 2 775 m² qui se partagera entre espaces de production (1 500 m²), partie administrative et lieu de vie pour les agents (400 m²) et locaux techniques (855 m²). L'accent a été mis sur l'aspect vertueux du bâtiment en matière d'environnement et d'écoresponsabilité. Comme le notait Laurent Dieste : « Pour nous, ce projet avait deux spécificités : l'accent mis sur les conditions environnementales. Elles sont souvent invoquées au départ pour se donner bonne conscience. Mais là, elles ont été maintenues et même étendues. La pose de panneaux photovoltaïques ne devait concerner que la partie sud. En cours d'étude, il nous a été demandé d'en avoir davantage. Idem pour le process BIM qui est lui aussi souvent abandonné en cours d'étude.

qui sera extrêmement utile notamment en matière de maintenance pendant toute sa durée de vie. »

UNE LÉGUMERIE SOLIDAIRE

« Je suis admiratif. Cet équipement donne du sens à notre territoire, relevait à son tour Cyril Gayssot, conseiller départemental. Il répond à une actualité double : le défi climatique et le défi agricole. C'est une pierre de plus pour mener à bien la transition écologique. Comment fait-on pour s'assurer de nourrir nos enfants et nos aînés avec la production de nos terres ? C'est le grand sujet et c'est ce à quoi vous allez contribuer. »

Ce « navire amiral » de la zone comme l'a qualifié Pierre Froustey, fera partie de tout un écosystème, associé notamment à une légumerie solidaire cofinancée par Macs et le département qui créera 80 emplois. Quant au pôle culinaire de Seignosse premier du nom, rendu en partie possible par la cession du terrain à l'euro symbolique par le maire de l'époque, Ladislas de Hoyos, sa future utilisation n'a pas encore été définie, mais il devrait garder un usage public et peut-être même trouver une complémentarité avec son « successeur », notamment en matière de formation. ■

(*) Le pôle culinaire est un service public de restauration collective de Macs qui dessert les crèches, les écoles, les centres de loisirs, les Ephad et les bénéficiaires du portage de repas, soit près de 1,4 million de repas par an.

PAROLE À L'AVOCAT

LA TRIBUNE DU BARREAU
DE BORDEAUX



M^E LAURENCE
ESTEVE
DE PALMAS

Loi sur
l'industrie
verte

Quelles nouveauités pour les porteurs de projets ?

TRIBUNE DU BARREAU DE BORDEAUX • Après plusieurs mois de débats, la loi n° 2023-973 relative à l'industrie verte a été adoptée le 23 octobre 2023. À l'objectif économique de réindustrialisation, s'ajoute celui d'une meilleure réhabilitation du foncier industriel. Focus sur ces deux mesures phares de la loi.

Par M^e Laurence ESTEVE DE PALMAS, avocat à la Cour – EDP Avocats

1. FACILITER L'IMPLANTATION DES SITES INDUSTRIELS

Nouvelle procédure de consultation du public

Aujourd'hui, les délais d'implantation d'une usine en France sont deux fois plus élevés que dans d'autres pays européens. La loi commence donc par créer dans son article 4 une nouvelle procédure de consultation du public, pour les demandes d'autorisation environnementale soumises à enquête publique : elle sera conduite par voie électronique mais sous le contrôle d'un commissaire enquêteur et, surtout, aura lieu en même temps que l'instruction du projet par l'administration. L'objectif est de permettre au public d'être informé du projet et d'avoir le temps de se prononcer

puisque la durée de la consultation est portée à trois mois au lieu d'un seul, mais tout en réduisant le délai global d'instruction puisque la phase de consultation sera menée concomitamment à la phase d'instruction de la demande.

Cette procédure sera applicable aux demandes d'autorisation environnementale déposées à compter d'une date fixée par décret, et au plus tard un an après la publication de la loi.

Mutualisation des concertations préalables

Dans le même ordre d'idées, la loi permet désormais de mutualiser les concertations préalables dans le cadre de projets d'aménagement à l'échelle d'une zone géographique délimitée. Cette procédure globalisée permettra de dispenser de débat public propre ou de concertation préalable les projets sur ce territoire, si leur mise en œuvre débute dans les huit ans suivant la fin de ce débat ou concertation d'ensemble.



Limitation des recours contentieux « abusifs »

La loi souhaite aussi limiter les recours contentieux contre les autorisations environnementales qui sont l'une des principales sources de retard dans le développement des projets industriels et les projets d'énergies renouvelables. Elle complète ainsi l'article L. 181-17 du code de l'environnement qui permet désormais de sanctionner les recours abusifs, à l'instar de ce qui existe déjà pour les permis de construire à l'article L. 600-7 du code de l'urbanisme.

Désormais, le bénéficiaire d'une autorisation environnementale qui fait l'objet d'un recours en annulation pourra présenter au tribunal saisi du dossier une demande de réparation du préjudice qu'il estime subir en raison du dépôt de ce recours. Cette demande devra être présentée au cours de la procédure d'instruction du recours en cause et faire l'objet d'un mémoire distinct démontrant le comportement abusif ainsi que la nature et l'étendue de son préjudice et le lien avec la faute du requérant.

Sites naturels de compensation et de renaturation

La facilitation des implantations industrielles se traduit aussi par la relance des sites « clés en main ».

Un site « clé en main » est un site immédiatement disponible, pouvant recevoir des activités industrielles ou logistiques relevant en principe de la réglementation des ICPE, et pour lesquelles les procédures relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle activité, dans des délais qui se veulent fiables et maîtrisés.

La réglementation prévoit que lorsque l'impact d'un projet sur l'environnement ne peut être évité ou réduit, il doit alors être compensé. Cette compensation est cependant parfois difficile à mettre en œuvre.

L'article 15 de la loi sur l'industrie verte modifie donc le code de l'environnement en y créant notamment une nouvelle section intitulée « sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation ». Désormais, le nouvel article L. 163-1 A du code permet à des personnes publiques ou privées de mettre en place sur ces sites « des opérations de restauration ou de développement d'éléments de biodiversité ».

Le gain écologique issu de ces sites est alors identifié par des unités de compensation, de restauration ou de renaturation, qui peuvent être vendues à toute autre personne publique ou privée pour lui permettre de compenser un projet. Ces sites peuvent aussi donner lieu à l'attribution de crédits carbone au titre du label « bas carbone ».

L'objectif de la loi est ainsi de permettre aux porteurs de projets de se servir de ces écosystèmes restaurés pour réaliser leurs opérations

de compensation par anticipation grâce à l'utilisation de ces unités, acquises sur une plateforme en ligne qui sera mise en place par l'État dans un délai de 2 ans à compter de la promulgation de la loi.

Pour pouvoir recevoir la qualification de site naturel de compensation, de restauration et de renaturation, il est nécessaire d'obtenir au préalable un agrément de l'administration qui est délivré en fonction de différents critères parmi lesquels le gain écologique attendu, la continuité écologique dans laquelle le site s'inscrit, sa superficie et la pression anthropique qu'il subit.

Ce dispositif a vocation à remplacer le mécanisme actuel des « sites naturels de compensation », considérés comme trop complexes.



La mise en œuvre de ces nouveaux sites est néanmoins soumise à l'adoption d'un décret qui doit notamment venir préciser les modalités d'agrément et de suivi de ces sites ainsi que les modalités de la vente des unités de compensation.

Procédure dérogatoire pour l'implantation des gigafactories

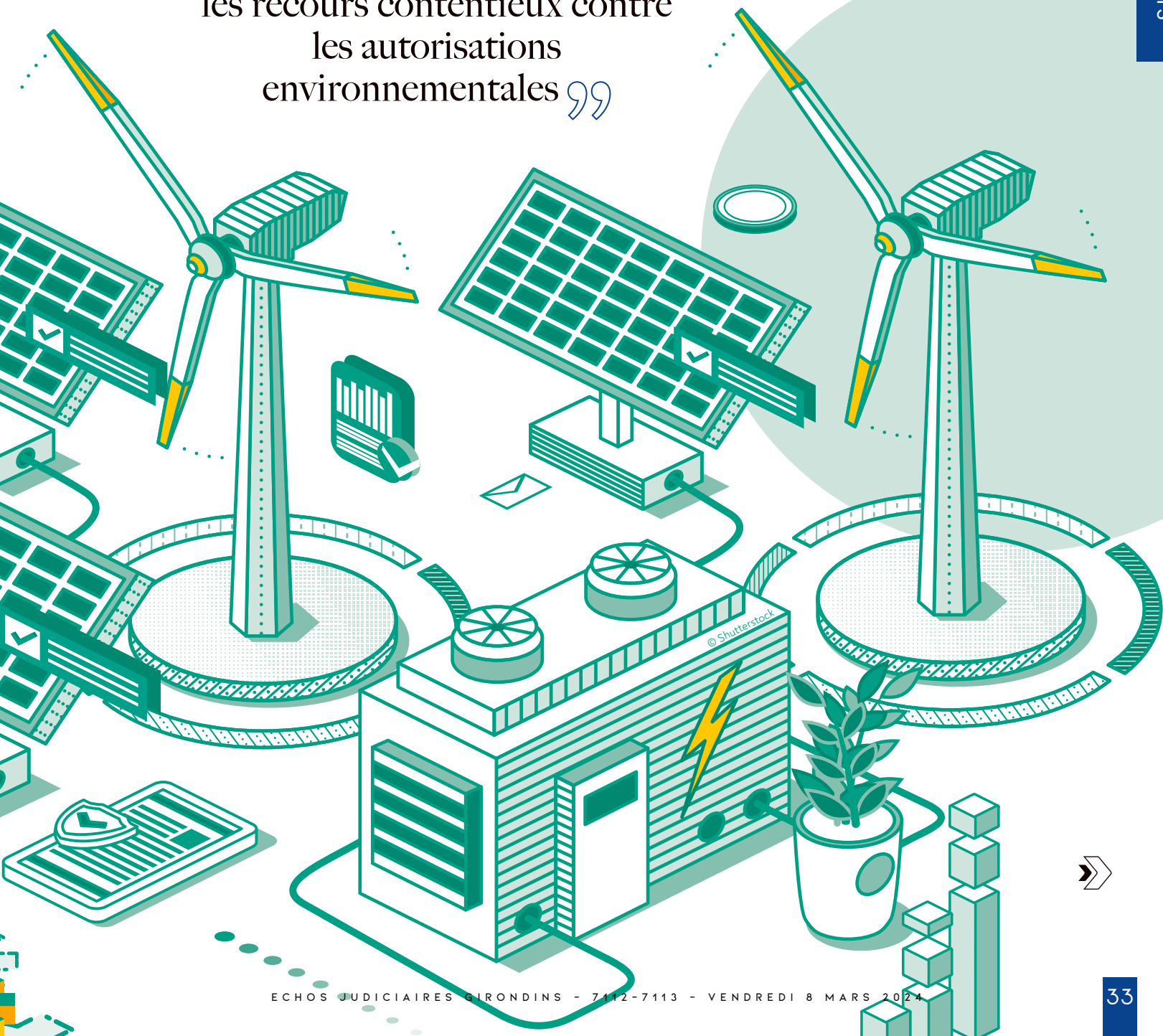
Enfin, une procédure dérogatoire simplifiée est aussi prévue pour des projets d'intérêt national qui contribuent de manière stratégique au développement de l'industrie verte. Cette procédure spécifique est réservée aux projets de très grandes usines ou *gigafactories* qui seront identifiés par décret : accélération de la mise

en compatibilité des documents locaux d'urbanisme et de planification régionale, délivrance du permis de construire par l'État (mais avec un mécanisme d'accord de la collectivité locale), reconnaissance préalable d'une raison impérieuse d'intérêt public majeur (RIIPM) permettant de porter atteinte à une espèce protégée.

2. FACILITER LA RÉHABILITATION ET LA RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES

Dans un contexte de lutte contre l'artificialisation des sols (l'objectif « ZAN » – zéro artificialisation nette – doit être atteint en 2050) et de raréfaction du foncier,

“ La loi souhaite limiter les recours contentieux contre les autorisations environnementales ”



notamment industriel, la loi sur l'industrie verte cherche aussi à encourager la réhabilitation des friches. Elles représentent en effet environ 170 000 hectares à valoriser.

Les friches font déjà l'objet de différents dispositifs avantageux comme un bonus de constructibilité de 30 % par dérogation aux règles d'un PLU pour les projets de construction.

Poursuite de la fluidification des cessations d'activité

Dans cette perspective, le chapitre 4 de la loi sur l'industrie verte contient plusieurs dispositions de nature à fluidifier la cessation d'activité des sites relevant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (« ICPE »).

Tout d'abord, il est désormais possible, pour les exploitants de sites industriels dont la cessation d'activité a été notifiée à l'administration avant le 1^{er} juin 2022 – date d'entrée en vigueur de la réforme de la cessation d'activité – de bénéficier des dispositions de ce nouveau régime, lequel est issu du décret n° 2021-1096 du 19 août 2021, pris en application de l'article 57 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi « ASAP »). La seule condition est que les opérations de mise en sécurité aient été régulièrement menées à leur terme et que le préfet n'ait pas fixé de prescriptions de remise en état ou de surveillance du site.

Cela permet à l'exploitant de produire les attestations d'un bureau d'études certifié confirmant notamment l'adéquation des mesures proposées pour la réhabilitation du site et la mise en œuvre de ces mesures afin de clôturer plus rapidement l'aspect administratif de la cessation d'activité.

Un décret doit venir préciser les conditions d'application de cette possibilité qui est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

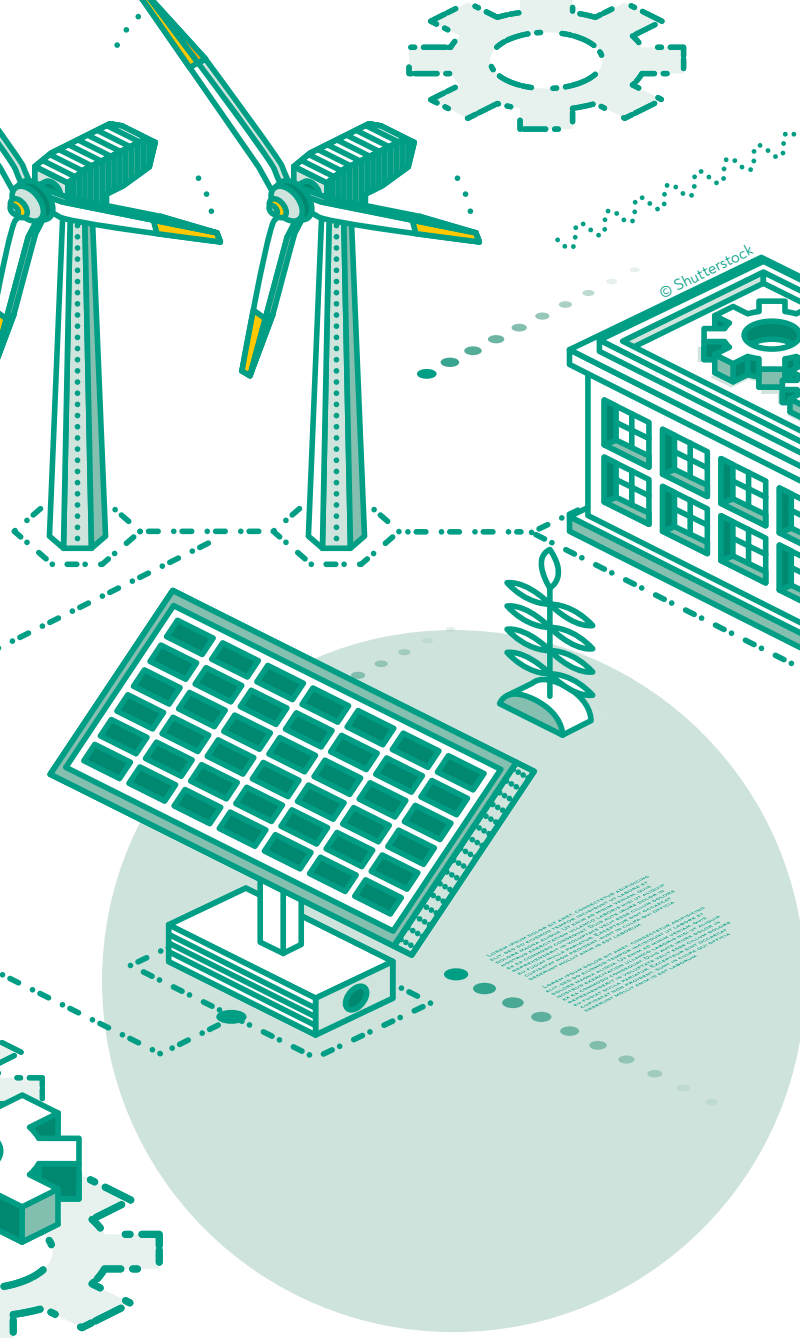
La loi prévoit aussi l'élargissement de la procédure de tiers demandeur aux mesures de mise en sécurité des sites classés ICPE. Jusqu'ici, seule l'obligation de remise en état pouvait être transférée par l'exploitant, qui conservait la responsabilité de la mise en sécurité du site : cela conduisait parfois à des blocages car ces opérations préalables peuvent représenter des coûts importants que l'exploitant en fin d'activité n'était pas en mesure de supporter. Il pourra donc transférer aussi cette responsabilité à un tiers, sous réserve de l'accord préalable du préfet.

De même, la loi élargit la possibilité offerte au préfet par l'article L. 512-19 du code de l'environnement de mettre en demeure l'exploitant de procéder à la mise à l'arrêt définitif de son site classé ICPE si cette ICPE n'a pas été exploitée durant trois années consécutives. Désormais, le préfet pourra appliquer cette procédure à une partie du site seulement, si cette partie du terrain n'a pas été exploitée depuis trois ans. Là encore, l'objectif est de libérer du foncier pour le réhabiliter et lui permettre d'accueillir un nouveau projet.

Des créances environnementales privilégiées

En vue d'éviter les défaillances des exploitants d'installations classées dans la remise en état des sites qu'ils ont pollués (ce qui peut là aussi compliquer un processus de vente et de reconversion d'une friche industrielle), la loi sur l'industrie verte consacre un nouveau privilège en matière environnementale en cas de procédure collective et modifie les articles L. 641-13 et L. 643-8 du Code de commerce.

Cette disposition permet, en cas de liquidation judiciaire d'une entreprise exploitant des ICPE, de faire en sorte que les dépenses de mise en sécurité du site deviennent des créances prioritaires. Ces dépenses



respecte pas la réglementation applicable de consigner les sommes correspondant au montant des travaux à réaliser, comme par exemple des travaux de mise en sécurité de remise en état.

Le texte ajoute que, désormais, ces sommes seront insaisissables et bénéficieront d'un privilège en cas de liquidation judiciaire de l'exploitant, de manière à s'assurer qu'elles seront bien affectées à la protection de l'environnement.

Les sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation environnementale sont par ailleurs alourdies.

La notion de friches mieux définie

Indépendamment de la loi sur l'industrie verte mais dans sa continuité, un projet de décret précisant les modalités d'application de la notion de « friche » dans le code de l'urbanisme a été mis en consultation le 25 octobre jusqu'au 15 novembre 2023.

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 est en effet venue définir la notion de friche à l'article L. 111-26 du code de l'urbanisme comme « tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables ».

Deux conditions cumulatives permettent ainsi de définir une friche :

- le caractère inutilisé d'un bien bâti ou non bâti ;
- l'impossibilité de réemployer ce bien sans y réaliser d'aménagement ou de travaux préalables.

Le projet de décret en cours d'adoption vient préciser les critères à prendre en compte pour identifier une friche, parmi lesquels devraient figurer :

- 1° une concentration élevée de logements vacants ou d'habitats indignes ;
- 2° un ou des locaux ou équipements vacants ou dégradés en particulier à la suite d'une cessation définitive d'activités ;
- 3° une pollution identifiée pour laquelle son responsable ou l'exploitant du site, son ayant droit ou celui qui s'est substitué à lui a disparu ou est insolvable ;
- 4° un coût significatif pour son réemploi voire un déséquilibre financier probable entre les dépenses d'acquisition et d'interventions, d'une part et le prix du marché pour le type de biens concernés, ou compte tenu du changement d'usage envisagé, d'autre part.

Toutes ces précisions législatives et réglementaires sur les friches et leur régime juridique devraient permettre, à terme, des reconversions plus rapides et efficaces. ■

sont ainsi « seniorisées » dans le classement des créances puisque la loi crée un rang pour la créance environnementale dans la liste des créances privilégiées.

Par ailleurs, les dépenses correspondant à la mise en sécurité du site figurent désormais dans la liste des créances à payer à leur échéance lorsqu'elles sont nées régulièrement après le jugement qui ouvre ou prononce la liquidation judiciaire. Ce faisant, le législateur montre qu'il a pris en compte le caractère d'urgence que revêt souvent l'adoption de mesures de mise en sécurité.

On notera néanmoins que seuls les frais nécessaires à la mise en œuvre des mesures relatives à la mise en sécurité sont visés par le nouveau texte, ce qui semble donc exclure les frais correspondant à la réhabilitation du site.

Dans le même ordre d'idée, la loi renforce la possibilité pour l'administration, aux articles L. 171-7 et 8 du code de l'environnement, d'imposer à l'exploitant qui ne

Logement

Pour une sortie de crise durable

TRIBUNE • La crise de l'immobilier frappe l'ensemble de la chaîne de valeur, en France et en Nouvelle-Aquitaine. Comment sortir de cette situation durablement ? Pourquoi la question du logement constitue-t-elle un enjeu sociétal majeur ? Éléments de réponse.

Par Vincent MAYMO, Jean-Étienne PALARD et Christian PRAT DIT HAURET, IAE Bordeaux, Institut Sofos

Promoteurs, aménageurs, marchands de biens, agences immobilières, banquiers et courtiers spécialisés dans l'immobilier, entreprises de construction, artisans du bâtiment, experts immobiliers et notaires, les professions de l'immobilier sont touchées de plein fouet par le raz-de-marée qui a frappé la France et la Nouvelle-Aquitaine depuis le début de l'année 2023. Après vingt ans de croissance quasi continue du marché, ils affrontent une crise conjoncturelle et structurelle majeure, sans précédent depuis la crise de l'immobilier de bureau survenue au milieu des années 1990, alors que le secteur constitue un des piliers de l'économie française avec une contribution d'environ 11 % au PIB. Cette crise qui devrait se poursuivre en 2024 se manifeste par une chute brutale (-20 % selon la FNAIM) du volume de transactions.

Au-delà des milliers d'emplois et d'entreprises menacées, ce sujet est d'autant plus crucial pour chacun d'entre nous qu'il touche à un droit fondamental dans notre société : le logement. Avec les professionnels, ce sont aussi des centaines de milliers de ménages dont les espoirs d'un accès à un logement décent s'effacent.

L'objectif de cet article est de dresser un panorama de la situation actuelle et d'esquisser quelques idées pour sortir de cette situation durablement. Pourquoi la question du logement constitue-t-elle un enjeu sociétal majeur ? Quels sont les facteurs à l'origine de cette crise ? Existe-t-il des solutions durables pour en sortir ?



© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins



VINCENT
MAYMO



JEAN-ÉTIENNE
PALARD




CHRISTIAN
PRAT DIT
HAURET

© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

LE CERCLE DES EXPERTS





des salaires n'a fait qu'aggraver cette situation au cours des vingt dernières années renforçant ainsi les inégalités d'accès à un logement décent.

AUX RACINES DE LA CRISE DU LOGEMENT : UNE CONJONCTION DE FACTEURS CONJONCTURELS ET STRUCTURELS

La crise actuelle du logement vient conclure trente années de croissance quasi ininterrompue du marché de l'immobilier tant en valeur qu'en volume. Elle apparaît d'autant plus paradoxale qu'elle repose avant tout sur un déficit structurel d'offre de logements à des prix accessibles face une demande toujours plus soutenue. Outre la contraction historique connue par le marché de la transaction immobilière en 2023 (-20 %), les autorisations en berne (-25 % selon le ministère du logement) de mise en chantier ont elle aussi contribué à l'écrasement du secteur. En Nouvelle-Aquitaine, le constat est similaire avec une baisse des transactions de 21 % et un délai moyen de vente de 89 jours (+19 jours). Cette contraction du marché n'a pourtant pas été compensée par une baisse des prix qui ont continué à progresser de 3,1 % sur un an.

La hausse brutale des taux d'intérêt survenue dès le quatrième trimestre 2022 est l'un des premiers facteurs à l'origine de la crise du secteur. Les hausses répétées des taux directeurs par la BCE, sont venues percuter l'inflation, résultant de la reprise économique post-COVID, de l'augmentation des prix de l'énergie et des événements en Ukraine. Cette politique monétaire s'est répercutée sur l'accès au crédit dont les conditions réglementaires venaient déjà limiter l'accompagnement. Le montant des crédits immobiliers a ainsi chuté de 222 milliards d'euros en 2021 à 129,5 milliards en 2023 avec un encours de crédit restant malgré tout deux fois supérieur à celui du début des années 2000.

“ En vingt ans, le coût relatif du logement a plus que doublé pour les ménages français et plus encore à Bordeaux ”

Le volet réglementaire et fiscal a lui aussi apporté son lot de contraintes notamment en ce qui concerne la gestion locative et la maîtrise énergétique des bâtiments avec la généralisation des diagnostics de performance énergétique (DPE) conduisant à la sortie progressive du marché des logements de classe G d'ici 2025 et de la classe F d'ici 2028 représentant 17 % du parc français.

LE LOGEMENT : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

« Un logement représente bien plus qu'un simple toit. Posséder un logement est un droit fondamental. C'est la pierre angulaire du bien-être, de la santé, de la dignité, de la sécurité et de l'inclusion des individus », une perspective défendue par la Commission des Nations Unies sur l'habitat qui devrait être universellement reconnue, en particulier dans les pays les plus développés. Certes, pour la grande majorité des Français, les conditions de logement ont nettement progressé au fil des décennies au prix d'investissements majeurs des acteurs privés et publics. La quasi-totalité des ménages a désormais un accès aux installations sanitaires là où près d'un tiers des habitations des zones rurales était encore dépourvu d'installations sanitaires au début des années 80.

Mais l'offre de logements ne parvient pas à répondre de manière adéquate à une demande d'accès à un logement décent, notamment parmi les populations les plus fragiles socialement. Près de 12 millions de personnes seraient touchées par la crise du logement, dont près du tiers serait mal logé et 300 000 personnes seraient considérées comme sans domicile. Selon une étude de l'Union Sociale pour l'Habitat et de la Banque des Territoires, il faudrait construire près de 500 000 logements neufs par an au cours de la prochaine décennie, dont 200 000 logements sociaux, pour suivre les évolutions démographiques et sociologiques actuelles là où en 2023 seulement 126 000 logements neufs ont été mis sur le marché. Rien qu'en Gironde, plus d'une personne sur dix vit dans la pauvreté et l'on ne compte pas moins de 12 000 individus sans domicile personnel.

Soulignons enfin qu'un nombre croissant de personnes devrait bénéficier de loyers modérés, voire de logements sociaux, compte tenu de l'évolution des salaires. En vingt ans, le coût relatif du logement a plus que doublé pour les ménages français et plus encore à Bordeaux. La décorrélation entre le prix de l'immobilier et le niveau

Taxes foncières, droits de mutation, les impôts sur les revenus immobiliers et sur les plus-values, TVA sur les travaux de rénovation, d'isolation ou mise aux normes, la France se classe au quatrième rang des pays imposant le plus fortement la propriété immobilière dans le monde, représentant 2,2 % du PIB en 2021, le niveau le plus élevé de l'Union européenne. Ces évolutions venant réduire la performance des investissements immobiliers sont d'autant plus significatives qu'elles interviennent dans un contexte de forte croissance des autres marchés.

Pour finir, soulignons les politiques d'aménagement du territoire lacunaires en France tant elles sont centrées sur les grandes zones urbaines et ont réduit à la portion congrue les territoires. Les campagnes visant à renforcer les grandes zones urbaines se sont faites bien souvent au détriment des aires rurales et semi-rurales en perdant de vue les enjeux fondamentaux de qualité du logement et de bien-être.

QUELLES SOLUTIONS POUR SORTIR DURABLEMENT DE LA CRISE DU LOGEMENT ?

La complexité de la crise du logement invite l'ensemble des parties prenantes à se mobiliser. Les représentants du gouvernement, du secteur privé, des collectivités locales, des associations et des autres parties prenantes doivent coopérer pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de sortie de crise. Ce défi majeur, lié au droit fondamental d'accès au logement pour tous exige une rénovation et une promotion de l'accès à l'habitat existant, en particulier dans les territoires qui détiennent une part significative de l'offre de logements : ces logements devant être rénovés et isolés et ces territoires revitalisés, restructurés. Les travaux de l'Institut Sofos, le Think Tank de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine, avancent une série de 20 propositions.

On pensera à un premier ensemble de mesures fiscales tout d'abord. Des incitations fiscales, des investissements issus de partenariats publics privés et des ajustements dans les autorisations de construire doivent être envisagés pour soutenir des logements décents pour tous. Des solutions bien connues existent déjà, et permettraient notamment de relancer le marché de la primo accession avec un crédit d'impôt sur les charges d'intérêt. La durée d'exonération des plus-values doit également être revue pour remettre des biens immobiliers sur le marché et lutter contre les logements vacants.

Dans cet accompagnement de l'accès à la propriété, on pensera ensuite à des programmes de subvention, de démembrement ou de mise à disposition de foncier pouvant favoriser l'accession à la propriété et la revitalisation de territoires délaissés. Il est impératif de mettre en place des solutions fiscales adaptées et de les soutenir par la prolongation des mécanismes d'accès au

financement tels que les prêts aidés (PAS) et les prêts à taux zéro (PTZ). Faciliter l'accès à la propriété doit également passer par la création d'un nouveau contrat de crédit-bail immobilier social ou des contrats de location avec option d'achat pour les locataires de logements sociaux. Les banques pourraient également envisager d'innover sur le plan contractuel en adoptant le modèle helvétique de financement où les 2/3 du capital ne sont remboursés qu'à la revente du bien. Un tel système rend soutenable le remboursement des emprunts pour les acquéreurs n'ayant pas d'apport.

Autre proposition, déjà explorée sur la métropole bordelaise, le bail réel solidaire à destination des primo-accédants facilite l'accès à la propriété en dissociant le foncier et le bâti. Celui-ci pourrait être renforcé en augmentant le seuil de ressources de 40 % pour les bénéficiaires. Enfin et non des moindres, il est urgent de se mobiliser pour relancer l'activité immobilière et le bâtiment. La simplification et la transparence du processus d'obtention des permis de construire en constituent une première étape. L'enjeu est d'une part de maîtriser le délai global d'accompagnement mais aussi d'harmoniser les pratiques d'un territoire à un autre. En termes de pilotage du secteur, des travaux doivent évaluer l'impact systémique des politiques publiques et proposer des scénarios d'accompagnement adaptés notamment en matière de consommation énergétique des bâtiments. ■

Retrouvez les 20 mesures et les autres études proposées par l'Institut Sofos sur son site : <https://www.institutsofos.fr>



Réconcilier **écologie** et **économie**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE · Concilier compétitivité des entreprises et transition écologique : il est difficile d'élaborer des réponses de politique publique à cet enjeu majeur, dans un contexte où la multitude d'acteurs concernés peine à s'entendre sur une cause pourtant vitale pour tous, a montré un récent débat organisé par France Stratégie.

Par Anne DAUBRÉE

« **P**olitiques en faveur de la transition écologique et compétitivité s'opposent-elles ? » Le 12 février, France Stratégie, cellule d'études et de veille rattachée à Matignon, organisait une web conférence consacrée à ce sujet crucial. En économie, cette question pose celle de l'« action collective », analyse Lionel Fontagné, coordinateur du rapport de France Stratégie sur « Les incidences économiques de l'action pour le climat » (Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz mai 2023). Personne n'a intérêt à faire quelque chose individuellement et tout le monde y a intérêt collectivement... « Quand une tonne de carbone est émise, elle est là pour tout le monde », rappelle Lionel Fontagné. Et du point de vue écologique, cette question s'inscrit dans un cadre international complexe : les accords de Paris de 2015, par lesquels les États s'engagent à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, sur la base du volontariat. « Cela pose deux problèmes. Ces actions ne sont pas coordonnées, et donc, elles ne sont pas suffisamment efficaces pour atteindre les objectifs fixés. Et il n'y a pas d'obligations », pointe Lionel Fontagné. À ceci s'ajoute

une autre difficulté soulignée par le rapport de France Stratégie : « Pour l'instant, les économistes ne sont pas en mesure de définir une jauge commune qui permette de mesurer des efforts faits par les différents pays », ajoute l'expert.

Au sein de ce cadre international à l'efficacité toute relative, « les pays diffèrent entre eux par leur degré d'ambition et par les instruments qu'ils mettent en œuvre », explique Fanny Henriet, directrice de recherche au CNRS au sein d'Aix-Marseille School of Economics. En effet, les états disposent de différents types d'outils pour réduire la production de gaz à effet de serre. Les « instruments prix », comme les quotas d'émission ou la taxe carbone (modèle européen). Ou alors, des subventions qui favorisent des modes de production moins polluants (modèle américain). Ces différences de stratégies engendrent des conséquences écologiques et économiques diverses. Ainsi, l'Inflation Reduction Act américain de 2022 génère des problèmes d'attractivité pour l'Europe. Une nation qui se dote d'une politique écologiquement exigeante, avec un coût élevé du carbone, risque de provoquer une « fuite de carbone » vers d'autres pays, tout en nuisant à la compétitivité de ses propres entreprises...



“ L’Europe a-t-elle choisi la bonne stratégie ? ”

FUITES DE CARBONE EN BAISSÉ

L’Europe a-t-elle choisi la bonne stratégie ? « L’Union européenne a choisi d’agir, de montrer le chemin (...). Comment protéger notre compétitivité tout en baissant nos émissions, c’est tout l’enjeu », décrypte Lionel Fontagné. Depuis le 1^{er} octobre dernier, le MACF, Mécanisme d’ajustement carbone aux frontières, dit « taxe carbone » est entré dans sa phase expérimentale. Les importateurs de produits comme l’acier, les engrais ou l’aluminium, doivent acquitter de la taxe carbone. L’Europe fait évoluer sa stratégie jusqu’alors basée sur un système qui présente plusieurs biais sur le plan écologique et économique. Les entreprises achètent des « quotas » d’une émission globale de carbone, plafonnée en fonction des objectifs de l’UE. Dans ce cadre, « une entreprise a intérêt à délocaliser là où ces quotas seront moins coûteux. Cela provoque une « fuite de carbone ». Les émissions vont se déplacer ailleurs », explique Cécilia Bellora, économiste au CEPII, Centre d’études prospectives et d’informations internationales.

Pour préserver la compétitivité des entreprises, le dispositif exemptait celles à l’activité très intensives en émissions de carbone et soumises à la concurrence internationale. Résultat : ces entreprises ne sont pas incitées à déplacer leur production, mais « le signal prix disparaît », commente Cécilia Bellora. Le nouveau mécanisme de la taxe carbone semble plus efficace à la fois sur le plan de la compétitivité et celui de l’écologie. En effet, « l’incitation à produire ailleurs pour réimporter va être plus faible », explique l’économiste Et selon les simulations des chercheurs, les « fuites de carbone » devraient être nettement inférieures à celles observées avec le mécanisme des quotas. ■



Habitudes d'achats, les grandes tendances



CONSOMMATION • Selon l'édition 2023 du baromètre Digital & Payments de l'Observatoire BPCE, les Français ont cherché à optimiser leur pouvoir d'achat l'an passé... pour ne pas avoir à se priver des achats qui leur font plaisir.

Par Miren LARTIGUE

« **E**n 2023, nous constatons une certaine morosité de la consommation, dans un contexte inflationniste. Les Français adoptent des stratégies « bons plans », et la tendance « hédoniste » déjà observée en 2022, avec des achats pour se faire plaisir, se poursuit », a résumé Myriam Dassa, directrice du baromètre Digital & Payments de l'Observatoire du groupe bancaire BPCE, lors de la présentation à la presse de l'édition 2023 de cette étude qui s'appuie sur les données anonymisées de 20 millions de cartes bancaires – soit une carte sur cinq en France.

Si la carte bancaire est de plus en plus utilisée par les Français, il ressort de cette étude que le montant des

dépenses réglées via ce moyen de paiement n'a augmenté que de 3,6 % en 2023, contre 6,3 % en 2022. « On observe un fléchissement de la consommation dans les secteurs où les achats peuvent être différés », a-t-elle expliqué. Les Français sont par ailleurs de plus en plus nombreux à adopter des « stratégies bon plan » pour préserver leur pouvoir d'achat.

LE DISCOUNT, LES ACHATS DE SECONDE MAIN ET LE RECONDITIONNÉ GAGNENT DU TERRAIN

Ainsi, les dépenses dans le secteur du discount, qui avaient déjà augmenté de 18 % en 2022, ont enregistré une nouvelle hausse de 21 % l'an passé, et le nombre de nouveaux consommateurs a crû de 14 %, avec davantage de clients CSP+. « Ce secteur séduit de plus en plus de Français et il en train de les fidéliser. » Quant



aux dépenses pour des produits de seconde main, elles ont enregistré une hausse de 33 % en 2023, après une croissance de 15 % en 2022, pour les achats liés à la mode (habillement, accessoires...), et celles pour des produits électroniques reconditionnés ont augmenté de 14 % (contre 8 % en 2022). À noter que, pour la mode de seconde main comme pour les produits reconditionnés, « on observe une nette augmentation des dépenses chez les plus de 54 ans », une catégorie de la population qui était moins représentée sur ce créneau jusqu'à présent. Pendant le Black Friday, les dépenses ont crû de 38 % l'an passé par rapport à 2022, et « ce sont les 18-24 ans qui ont tiré la consommation », pendant cette période de ventes à prix cassés.

LES ACHATS « PLAISIR » RÉSISTENT DANS UN CONTEXTE DE CONSOMMATION MOROSE

« L'objectif des Français est d'optimiser leur pouvoir d'achat pour pouvoir continuer à se faire plaisir », a poursuivi la directrice du baromètre. L'an passé, les dépenses dans les cinémas ont augmenté de 24 % par rapport à 2022 et retrouvé un niveau supérieur à celui

“ On observe un fléchissement dans les secteurs où les achats peuvent être différés ”

de 2019, ce qui marque « un tournant pour le cinéma », après la crise sanitaire. Les dépenses dans la restauration rapide ont progressé de 14 % par rapport à 2022, et celles effectuées sur les sites de rencontre de 12 %. « Les sites de rencontre sont en pleine explosion depuis 2019. » La catégorie des ouvriers y est surreprésentée et, en 2023, celle des plus de 54 ans a enregistré une hausse de 24 %. « C'est une pratique qui se généralise dans les différentes classes d'âge et catégories socioprofessionnelles. »

En parallèle, les dépenses dans le secteur des voyages (hôtels, vols, agences de voyages...) ont crû de 15 %, l'an dernier. Sans surprise, on observe « une surreprésentation des cadres et des CSP+ » dans ce type d'achats. Du côté des jeux vidéo, la hausse des dépenses a atteint 26 % en 2023, une tendance qui se révèle « encore plus forte dans la catégorie des personnes sans emploi, dont les étudiants ». Enfin, les dépenses dans le secteur de la cosmétique affichent une hausse de 13 % en 2023, avec « un fort effet de saisonnalité : un achat sur six n'est réalisé qu'au mois de décembre ».

L'EFFET COUPE DU MONDE DE RUGBY

Cette édition du baromètre s'est aussi interrogée sur les retombées économiques de la Coupe du monde de rugby, organisée en France en septembre et octobre derniers. En comparant les dépenses effectuées en France, pendant ces deux mois en 2023 et 2022, on constate que ces dernières ont enregistré un bond de 152 % dans le domaine des activités culturelles et touristiques, une hausse de 16 % dans les bars et de 15 % dans les boulangeries. Pendant cette même période, les dépenses ont notamment augmenté de 37 % à Saint-Étienne et de 20 % à Marseille. « On a constaté un afflux exceptionnel de touristes, notamment étrangers », et des retombées économiques « dans des zones autres que celles qui ont l'habitude de recevoir des touristes », à commencer par « les villes qui ont accueilli les matches ». ■


Les bus plus assez rapides

MOBILITÉ • Complémentaire du métro et du tramway dans les grandes villes, le bus perd peu à peu de son efficacité. Une étude de la Fédération des usagers relève la baisse de la vitesse moyenne et regrette l'accaparement des couloirs réservés par d'autres usagers, automobilistes, livreurs, cyclistes. Un constat qui tombe mal, quand les municipalités cherchent à convaincre de délaissier la voiture au profit des transports en commun.

Par Olivier RAZEMON

Que font les passagers dans un bus ? Comme tout le monde, ils scrollent leur téléphone. Et ils ont amplement le temps de découvrir les dernières nouveautés sur leurs réseaux sociaux préférés. Car les bus urbains, ces dernières années, sont de plus en plus lents. « Nos adhérents ressentent une baisse de la vitesse, et nous avons voulu vérifier cela », explique Bruno Gazeau, président de la Fédération nationale des associations des usagers des transports (Fnaut).

Les chiffres mis à disposition de la Fnaut par l'Union des transports publics (UTP), qui rassemble les opérateurs de transport, semblent confirmer ce déclin, au moins pour les réseaux des grandes villes. Ainsi, entre 2013 et 2021, la vitesse moyenne a chuté de 14,5 à 12,8 km/h à Strasbourg ou de 13,8 à 10,6 km/h à Nancy. À Marseille, les bus ne roulaient qu'à 12 km/h en 2021 et, à Paris, à 10,6 km/h en 2019. Pour l'ensemble des réseaux desservant plus de 250 000 habitants, la vitesse est tombée de 15,45 km/h en 2013 à 15,03 km/h en 2018. Il s'agit des vitesses d'exploitation, qui intègrent les temps de



“ Les voies en principe réservées aux bus sont très sollicitées ”

battement aux terminus. À l'inverse, dans les réseaux des villes moyennes, les bus ont tendance à rouler plus vite : la vitesse y progresse entre 2013 et 2018 de quelques dizaines de secondes.

LE BUS « RAPIDE » NE L'EST PAS TANT QUE ÇA

Ce ne sont certes que des moyennes, et les différences peuvent paraître infimes. En outre, la Fnaut admet que les chiffres de l'UTP ne sont pas assez fiables. « On ne sait pas exactement comment ils sont calculés, et parfois les données communiquées ne varient pas d'une année à l'autre, comme si elles n'avaient pas été actualisées », confie un responsable de la Fédération.

Pour étudier le phénomène de manière détaillée, les représentants des usagers ont obtenu du réseau de Nantes Métropole les données récoltées à l'intérieur des bus circulant sur deux lignes choisies. Ces « Chronobus », selon la formulation nantaise, sont dits « à haut niveau de service » : ils disposent de couloirs réservés, passent très régulièrement, toutes les quatre ou huit minutes, offrant ainsi un service proche de celui du tramway. Or, là aussi, les observations font état d'une nette perte de vitesse, 2,1 km/h en moyenne, soit 9,5 % de temps passé en plus dans les bus, entre 2014 et 2019, période pour laquelle les données sont disponibles. Selon Jean-Marie Beauvais et Benoît Oillo, auteurs de l'étude, le décrochage est « tendanciel », ce qui signifie qu'il s'aggrave chaque année, et il est « général », pour les deux sens de circulation de chaque ligne, les heures de pointe du matin comme celles du soir.

Alors que les municipalités cherchent, partout en Europe, à convaincre leurs habitants de délaissé la voiture au profit des transports en commun, ce constat tombe mal. D'autant que les métropoles françaises, après des investissements massifs dans des lignes de tramway jusqu'aux années 2010, préfèrent désormais aménager à moindres frais des lignes de bus rapides... qui ne le sont pas tant que ça.

VÉLOS ET LIVRAISONS DANS LES COULOIRS RÉSERVÉS

Les auteurs de l'étude ont cherché à disséquer les pertes de temps subies par les passagers des lignes nantaises. Ils distinguent « le bon cholestérol », constitué des descentes et montées des voyageurs, signe d'une progression de la fréquentation, du « mauvais cholestérol », le temps de roulage, qui reflète les difficultés rencontrées par le conducteur. Or, sur ces deux lignes, c'est surtout le temps de roulage, la mauvaise graisse donc, qui s'allonge.

Mais quels sont les obstacles qui ralentissent les bus ? La Fnaut ne répond pas directement, mais constate que la « densité urbaine » des quartiers desservis a augmenté : des riverains mais aussi des usagers, quels que soient leurs modes de transport. Les voies en principe réservées aux bus sont très sollicitées, constatent les auteurs, aussi bien par les piétons qui les traversent, les cyclistes qui les empruntent, les automobilistes qui y voient un raccourci ou les camionnettes de livraison qui s'y arrêtent de manière illicite, pour apporter des marchandises aux commerces, mais aussi, de plus en plus, aux particuliers. Le diagnostic, réalisé avant la pandémie, a pu évoluer, en raison de la forte progression des déplacements à vélo et des livraisons depuis 2020.

Les préconisations de la Fnaut portent à la fois sur les véhicules, dont toutes les portes doivent être utilisées, la voirie, davantage aménagée pour les bus, et les contrôles, souvent négligés par la police municipale. Même si les représentants des usagers estiment que les vélos n'ont rien à faire dans les voies de bus, ils ne sont pas hostiles aux aménagements cyclables, mais seulement à cette condition : « adopter un partage de l'espace en faveur des vélos et des piétons au détriment des voitures, en circulation et en stationnement, et non pas au détriment des autobus ». ■

Sortir en Gironde En bref

Oiseau dernière
création d'Anne Nozière



Pessac PAR DELÀ LES VIVANTS

C'est d'un sujet grave dont parle la dernière création d'Anne Nozière, mais qu'elle traite avec légèreté. Cette metteuse en scène travaille depuis plusieurs années sur les relations singulières et parfois très inventives qu'entretiennent les vivants avec leurs défunts. « Quand on commence à parler des personnes qu'on aime et qui sont décédées, tout le monde a quelque chose à dire, à raconter. Les enfants ne devraient pas être exclus de ces échanges », souligne-t-elle. Avec *Oiseau*, pièce de théâtre contemporaine à partir de 9 ans, elle nous plonge dans l'univers de trois enfants qui ont fait l'expérience du deuil, et qui organisent des rendez-vous dans un cimetière pour parler aux disparus. Une drôle d'aventure commence, qui va entraîner tous leurs camarades de classe et affoler les adultes... Parents et enseignants sont effarés par tant d'audace et de liberté. Finalement, ce spectacle joyeux parle de ce qu'il y a de plus vivant en nous.

Oiseau le mardi 26 mars à 20 h au Galet à Pessac.



Bordeaux LES LÉGENDES DU MUSIC-HALL

Tout est parti d'une anecdote ; à la fin des années soixante, Jean-Claude Brialy, égérie de la nouvelle vague en pleine ascension, propose à Joséphine Baker, reine déchue du music-hall, de se produire dans son cabaret. Ensemble, ils vont traverser des épreuves, surmonter les obstacles du showbiz dans un Paris partagé entre le disco et Woodstock. C'est cette relation inédite qu'a imaginée le comédien et metteur en scène Franck Le Hen. Bordelais d'origine, il s'était fait connaître avec son spectacle *Les Homos préfèrent les blondes*, et remarquer plus récemment dans *La P'tite Débrouille*. Il interprète sur scène Jean-Claude Brialy, tandis que sa complice Clair Jaz joue le rôle de Joséphine Baker. Tous deux nous entraînent dans une comédie joyeuse, attendrissante et rythmée, une course-poursuite vers le bonheur, un hymne au dépassement de soi et une ode à l'amitié.

Jean-Claude et Joséphine, du 8 mars au 29 juin au théâtre Molière.

Bordeaux LA VOIX DU CAP-VERT

On l'a souvent comparée à la célèbre Cesària Évora. Et pour cause ! Née à Lisbonne, la chanteuse Lura a la même voix chaude et mélodieuse, dont les chansons en portugais racontent l'histoire du Cap-Vert et de l'Afrique. Elle a grandi dans ces rythmes : la douceur de la *morna* et de la *coladeira* que chantait Cesària et qu'aimait sa mère ; mais aussi la chaleur et le battement africain du *batuque* et du *funana*, traditionnellement joués du côté de Santiago dont venait son père. Son chant rythmé et chaloupé est irrigué par une douce mélancolie, emporté par une vigueur et un optimisme juvéniles.

**Lura, Multicolor Theater Session, le 8 mars
à l'auditorium de Bordeaux**



Bordeaux BORDEAUX ROCK FÊTE SES 20 ANS

Bordeaux Rock, rendez-vous rock incontournable de la métropole bordelaise, fête cette année ses 20 ans ! Ce festival met en avant des musiques indépendantes, françaises et internationales et met un point d'honneur à soutenir les artistes de la scène locale, en explorant le rock à travers une diversité de styles. Pour mettre en avant et valoriser les groupes indépendants locaux, la soirée Rock en Ville (le 14 mars) propose un parcours reliant 7 bars du centre-ville, où performent des révélations du coin. Les concerts du week-end rassembleront des artistes aussi éclectiques que Soft Play ou The Understones. Pour célébrer son anniversaire, Reine Cargo, tiers lieu dédié au vélo, accueille aussi une exposition qui rassemble 20 ans de photos, de vidéos et d'archives.

**Bordeaux rock, du 14 au 17 mars
<https://www.bordeauxrock.com>**

COUP DE CŒUR

de PHILIPPE



Château Meyney L'oublié célèbre !

SAINT-ESTÈPHE •

Cette semaine, notre chroniqueur Philippe Maurange vous invite à déguster un verre de Château Meyney.

On dit de lui qu'il est le plus célèbre des oubliés du classement de 1855 ! Et c'est vrai que tout est ici réuni pour faire partie de la nomenclature de crus les plus extraordinaire de Saint-Estèphe, au même titre que ces voisins les plus proches, Châteaux Montrose et Calon-Ségur. C'est avant tout son terroir exceptionnel qui l'emporte sur tout le reste !

Château Meyney est situé sur une croupe graveleuse naturellement drainée vers l'estuaire et idéalement exposée. Une pente douce fait progressivement grimper le vignoble jusqu'à une altitude de 20 mètres. Ce léger dénivelé

suffit à garantir le drainage naturel du terrain. Des graves quaternaires plus ou moins profondes reposent sur un socle argilo-calcaire, indispensable réserve d'humidité pour les racines de la vigne durant les épisodes de sécheresse.

Autre singularité, une microclimatologie locale générée par la proximité de l'estuaire de la Gironde qui, déployant de colossales masses d'eau, agit comme un véritable régulateur naturel lors des froids intenses et des pics de canicule. Un terroir idéalement ventilé et généreusement exposé au soleil. L'assemblage est constitué de cabernet sauvignon, merlot et complété de 10 % à 20 % de petit verdot selon les millésimes. Les vins de ce cépage singulier sont issus de vieilles vignes des années cinquante.

Ils confèrent à l'assemblage une couleur noire, très

profonde, des notes épicées et un style racé, associant un équilibre parfait entre la puissance et l'élégance. Le magistral millésime 2020 en est le plus bel exemple dans les millésimes récents. Les plus grands amateurs l'ont encavé pour de longues années. Un vin à acheter en magnum ! ■



© Louis Piquemil - Les Echos Judiciaires Gironnins

Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX

La Vie de ma mère

UNE MÈRE ÉTOUFFANTE

Pierre, la trentaine, est patron d'une boutique de fleurs... florissante. Son quotidien relativement paisible est bouleversé lorsque sa mère bipolaire Judith (qu'il n'a pas revue depuis deux ans) revient dans sa vie. Il va passer vingt-quatre heures avec cette femme envahissante pour des retrouvailles qui ne seront pas de tout repos. Garçon mesuré, Pierre se retrouve ainsi contraint à composer une fois de plus avec cette tornade souffrant d'une lourde pathologie qui affecte sa personnalité. Elle pourrait n'apparaître que fantasque, drôle même, mais la réalité est plus sombre et on comprend vite le poids qu'exerce sur lui cette énième invasion émotionnelle. Le réalisateur Julien Carpentier n'est pas allé chercher loin l'inspiration :



© D.R.

« J'avais reçu d'un auteur le conseil basique d'écrire sur ce que je connais. Le film s'appuie donc sur une partie de mon histoire familiale, quelqu'un dans mon entourage souffrant de la même pathologie. J'avais envie d'apporter un témoignage et de m'adresser aux accompagnants qui souffrent dans l'ombre et qui, souvent, ont honte. Mon souhait était aussi de libérer une parole autour de la santé mentale, parce que nous sommes bien plus nombreux qu'on ne l'imagine à être touchés de près ou de loin par cela. »

Judith est affublée de bijoux clinquants et de tenues voyantes qu'elle porte comme pour mieux cacher ses troubles mentaux. Elle s'exprime sans le moindre filtre et multiplie les écarts déroutants et les propos agaçants pour son fils constamment à fleur de peau en sa présence.

« Elle est ce qu'on appelait avant une mania-co-dépressive. Comme son nom l'indique, c'est une pathologie qui se compose d'une phase



**En salle depuis
le 6 mars**
Un film de Julien Carpentier
Avec Agnès Jaoui,
William Lebghil, Salif Cissé
Comédie dramatique

maniaque et une autre dépressive, avec des moments stables. Si la personne n'est pas bien suivie ou prend mal son traitement, son état se dégrade. À travers elle, je raconte ce que représente cette maladie : le manque de sommeil, l'alcool, l'hyper sexualité, l'énergie débordante... Autant de signaux pour l'entourage qui développe une forme d'hypervigilance. J'ai vécu ces moments où on est au contact d'un proche bipolaire et où on subit ses différents états. Jeune, on est impuissant face à la maladie et on vit des situations souvent dramatiques. Puis vient un âge où on vit ces situations poignantes lorsque l'on accompagne un proche trop instable à l'hôpital. On sait que c'est pour son bien, mais on est tiraillé par des émotions contradictoires. »

Agnès Jaoui prête sa fantaisie à cette femme qui s'exprime sans filtre et multiplie les écarts déroutants pour son fils constamment à fleur de peau en sa présence. Le personnage la force à en faire parfois trop, mais lorsqu'une connexion se noue entre eux au détour d'un karaoké via *Fais-moi une place*, l'émotion perce grâce à cet excès. Lorsqu'elle dévoile sa douleur d'être dans cet état, la comédienne sait se faire plus sobre. Pour Julien Carpentier, Agnès Jaoui était une évidence quasi intime :

« **Au-delà de son talent, le nom de jeune fille de ma mère est Jaoui ! Il y a peut-être un cousinage lointain puisqu'elles sont originaires du même quartier de Tunis. J'ai envie d'être réalisateur depuis que j'ai dix ans et même si je ne suis qu'un gamin à l'époque et que leurs films s'adressent à un public plus adulte, j'ai commencé à suivre dès lors son travail avec Jean-Pierre Bacri. J'avais envie de travailler avec elle un jour et, comme je suis tenace, je me suis dit que ce n'était pas impossible ! La chanson de Julien Clerc appartient à un répertoire de la variété française qui parle à toutes les générations. J'avais envie que mère et fils se servent de ce biais de la chanson populaire pour se dire des choses qu'ils ne parviennent pas exprimer avec des mots à eux. »**

William Lebghil apporte beaucoup de nuances à ce garçon renfermé qui peut se montrer très à l'aise dans l'exercice de son métier mais peine à cacher sa fragilité lorsque sa mère est dans les parages et on devine l'impact dans ses rapports avec ses proches.

« **Pour Pierre, la survie est passée par se refermer sur lui-même et il s'est réfugié dans son travail. L'intégralité de son regard sur la vie ; la nature de ses relations amicales, professionnelles comme sentimentales ; son attitude... tout est dicté par son vécu. Cette incapacité à faire confiance, cette volonté de maîtriser, cela fait partie intégrante de sa vie. William est quelqu'un de très profond et très sensible. Il possède un vrai timing de comédie et une grande intensité dramatique. On a travaillé sur son assise physique : les cheveux plus courts, le regard un peu plus sombre, et ce blouson en cuir qui lui donne une certaine stature. Et, petit à petit, son humour un peu destructeur passe du cynisme au partage. Il apprend à changer son regard qui commence à se décaler de quelques degrés pour s'ouvrir à l'amour, au sens large du terme : l'amour pour sa mère, pour son amie Lisa, mais aussi pour son métier. »**

La modestie de l'approche permet de s'attacher à ce duo embarqué dans une échappée buissonnière salvatrice, au risque d'empêcher le film de marquer durablement les esprits. ■



© D. R.

Boléro Naissance d'un classique

Paris, 1928. La danseuse Ida Rubinstein commande à Maurice Ravel la musique de son nouveau ballet. Peinant à trouver l'inspiration, il repense aux grandes étapes de sa vie et tâtonne pour créer ce qui restera son œuvre majeure... Le jeu corseté de Raphaël Personnaz fait vivre avec justesse ce compositeur tourmenté dans sa vie intime comme dans l'exécution de son art. Il est dépeint comme se perdant dans les rêveries de son esprit, semblant ne se raccrocher au réel que grâce à quelques proches dont la pianiste Misia Sert (Doria Tillier) qui fut son grand amour impossible. Jeanne Balibar apporte, elle, sa douce folie en mécène bohème. Le rythme lancinant, adapté à la mélancolie du protagoniste, tranche avec les structures traditionnelles des biographies filmées. Ce qui compte pour Anne Fontaine est de faire ressentir sa lutte intérieure pour arriver à développer ce morceau toujours envoûtant un siècle après sa naissance. Sa structure originale, avec ce thème répété 17 fois avant d'exploser en vol, agit en reflet du chaos de la vie selon les ambitions de son auteur. Un film aussi énigmatique que ce créateur ambigu dans son rapport au monde, attiré par des lumières qu'il ne cesse de fuir.



14 jours pour aller mieux Une réunion d'illuminés

Nadège ne supporte plus la mauvaise humeur de son fiancé Maxime, clairement au bord du burn-out. Elle lui fixe un ultimatum : s'il n'accompagne pas son frère Romain à un stage de bien-être, elle le quitte. Sous la direction de Clara et Luc qui se présentent comme des clairvoyants, il aura deux semaines pour aller mieux... Maxime Gasteuil est le coscénariste et interprète principal de cette comédie chorale menée par un menteur compulsif, incapable d'empathie. Zabou Breitman (hilarante) et Lionel Abelanski sont des thérapeutes particuliers, la première parlant sans filtre à ceux venus soigner leurs troubles imagés et méprisant ouvertement son partenaire effacé. On rit des bizarreries de ce groupe fantasque réuni sous une yourte mais petit à petit, chacun de ses membres se dévoile et dépasse la blague des troubles dépeints, l'humour piquant n'empêchant pas des moments profonds. La distribution est composée d'humoristes aguerris dont Romain Lancry en beau-frère lunaire, Estéban en apprenti Jésus incapable de finir ses phrases et, pour de brèves apparitions comiques efficaces, Ragnar Le Breton en policier en manque d'action et Redouane Bougheraba en livreur complotiste.

© D. R.

Cinéma En bref

FABRICE LUCHINI cherchera

Le *Trésor de Kheops* sous la direction de l'actrice Barbara Schulz. L'actrice vue récemment dans *Bernadette* et *Le Voyage en pyjama* devient réalisatrice pour une comédie où un archéologue excentrique aux méthodes non conventionnelles embarque (bien malgré eux) pour sa nouvelle aventure sa fille (Julia Piaton) et son petit-fils.

LOU DE LAÂGE fera battre

Le *Cœur fou* d'Axel Courrière. Un pianiste muet se produit chaque soir sur la scène du *Cœur Fou* avec sa mère, reconnue comme la diva du port respectée de tous. Une mystérieuse jeune femme venue remplacer la barmaid va bouleverser ce monde...

ROONEY MARA sera plongée dans l'effervescence d'une cuisine d'un restaurant de New York à l'heure du déjeuner dans *La Cocina* d'Alonso Ruizpalacios.

ODED FEHR, chef héroïque des descendants des gardes des pharaons dans les deux premiers épisodes de *La Momie*, fera son retour au cinéma, presque dix ans après sa dernière apparition sur grand écran.

BERLINALE 2024 : NOUVEAU TRIOMPHE HEXAGONAL

Pour la deuxième année consécutive, un documentaire français reçoit l'Ours d'or du Festival de Berlin après *Sur l'Adamant* de Nicolas Philibert. Dans *Dahomey*, Mati Diop (*Atlantique*) relate le rapatriement de trésors royaux rendus par la France à leur pays d'origine, le Bénin. Un voyage symbole de la misère des Africains venus en Europe et des crimes de la colonisation. **Sortie**

en septembre. Le Prix du jury revient à la comédie de science-fiction *L'Empire* de Bruno Dumont avec Fabrice Luchini en méchant de space-opérette, en salles depuis une semaine. La France est aussi primée à travers *A Traveler's needs* (Ours d'argent), Isabelle Huppert tenant le premier rôle du nouvel opus brillant de Hong Sangsoo où elle dispense des cours particuliers de français, avec une méthode d'enseignement improvisée qui désarçonne ses élèves. Elle joue avec bonheur de son caractère énigmatique dans ce film poétique riche en mystères. Le makgeolli, alcool à l'aspect lacté, remplace la bière et le soju chers au cinéaste coréen. Signalons la sortie ce mercredi du très beau *Black Tea* d'Abderrahmane Sissako (*Timbuktu*) – en compétition mais non primé – où une jeune Ivoirienne se réinvente en quittant son fiancé à l'autel pour devenir experte en thé en Chine, et crée une relation délicate avec son mentor.

CÉLINE SALLETTE ALIAS NIKI DE SAINT PHALLE

L'actrice des *Algues Vertes* suit la trace de nombre de ses collègues comédiens en passant derrière la caméra pour *Niki*, une biographie de la célèbre sculptrice française disparue en 2002 à l'âge de 72 ans, qui sera interprétée par Charlotte Le Bon. Damien Bonnard participera à l'histoire de la vie de celle qui s'appelait à sa naissance Catherine Marie-Agnès Fal de Saint Phalle. Parmi les œuvres majeures de sa carrière lancée au début des années 60, le *Jardin des Tarots* en Italie et la *Fontaine Stravinsky* à Paris, près du Centre Pompidou. Céline Sallette a écrit le scénario avec Samuel Doux, coauteur notamment de *Making of* et *La Prière* de Cédric Kahn, *Arthur Rambo* de Laurent Cantet ou *Discount* de Louis-Julien Petit.

LUDIVINE ET LA PLUME MAGIQUE

Ludivine Sagnier, Jamel Debbouze et Grégory Montel (la série *Dix pour cent*) donneront de la voix dans le film d'animation *La Fille dans les nuages* de Philippe Riche, adapté du roman de Romain Puertolas. Providence, une jeune Parisienne, découvre qu'elle est la voisine de l'auteur des romans jeunesse dont elle est fan. Quand l'écrivain lui avoue les avoir rédigés avec une plume qui rend réel tout ce qu'on écrit avec et lui confie l'objet magique, elle réalise qu'elle peut accomplir tous ses rêves et s'envole pour un incroyable voyage...

LE RÉALISATEUR D'ANNETTE SE RACONTE

Leos Carax signera un autoportrait au format libre avec *C'est pas moi* dont il partagera l'affiche avec Denis Lavant, son acteur fétiche dès son premier film *Boy Meets Girl* et revu notamment sous sa direction dans *Les Amants du Pont-Neuf* ou *Holy Motors* dans le rôle de Monsieur Merde. Il revisitera plus de quarante ans de la filmographie et interrogera les grandes stations de sa vie, tout en saisissant les tremblements politiques de l'époque. ■

BORDEAUX VENTES DU 28 MARS 2024, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
23/97	EJG 2-02-2024	ABR & ASSOCIÉS	MAISON À USAGE D'HABITATION	BRUGES	79 avenue Conrad-Gaussens	200 000 €

BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 29 FÉVRIER 2024, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
23/113	ELIGE	ENSEMBLE IMMOBILIER	BORDEAUX	81 rue Godard, Résidence Pique Cailloux	140 000 €	255 000 € M ^e BENDADDA

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegale.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de la Gironde. Le site echos-judiciaires.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de la Gironde.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 79 € TTC 2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC 1 AN = 39 € TTC 2 ANS = 59 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

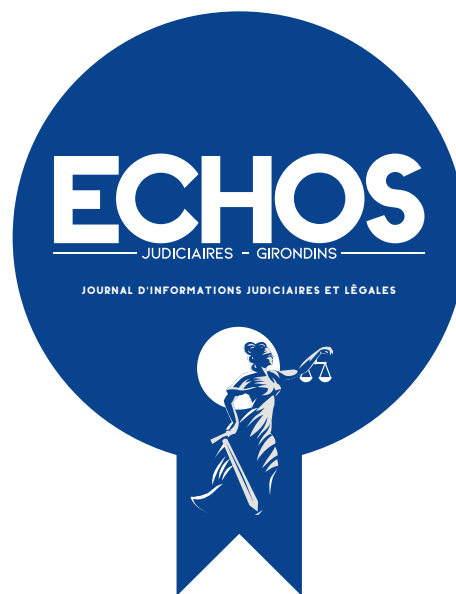
ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55



SE CHARGENT DE VOS
**APPELS D'OFFRES
& AVIS D'ENQUÊTE**

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

Maître Thierry FIRINO MARTELL
 Avocat à la Cour
 148 rue Sainte Catherine - 33000 BORDEAUX
 Tél 05 47 50 06 05 - email : thierry@firinomartell.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE de BORDEAUX
 30, RUE DES FRÈRES BONIE - 33000 BORDEAUX

**APPARTEMENT
 de TYPE 3 avec
 jardin et parkings loués**

A TALENCE (33) 8 rue Paul Louis Courrier - Résidence Parc du Petit Prince

MISE A PRIX : 105 000,00 €

ADJUDICATION : LE 11 AVRIL 2024 À 15H00

POURSUIVANT : Syndicat des copropriétaires LE PARC DU PETIT PRINCE - siège social 4 allée Paul Louis Courrier à 33400 TALENCE représenté par son syndic la SAS 1001 ADRESSES - siège social 499 av. de Verdun à 33700 MERIGNAC, RCS de BORDEAUX n° 500 316 377, ayant pour avocat Thierry FIRINO MARTELL

DESCRIPTION : appartement au RDC avec jardin comprenant pièce principale, cuisine, 2 chambres, SDB, WC - loué à la gardienne selon bail du 17/08/1997 - loyer mensuel : 775,66 € - résidence avec piscine Cadastre : section BP n°301 et section BP n°342 - les lots de copropriété 151 (115/10000èmes des PCG) appartement au sein du bâtiment C) 1047 (5/10000èmes des PCG) et 1049 (5/10000èmes des PCG) correspondant à deux emplacements de parking extérieur.

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocat poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères.

VISITES : JEUDI 28 MARS 2024 DE 14H00 A 16H00 ET LE MERCREDI 03 AVRIL 2024 DE 10H00 A 12H00

RG 23/00104

L24EJ11882

9ème LOT de la vente : LOT N° 12 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 27 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

10ème LOT de la vente : LOT N° 13 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 28 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

11ème LOT de la vente : LOT N° 14 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 29 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

12ème LOT de la vente : LOT N° 15 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 30 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

13ème LOT de la vente : LOT N° 16 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 31 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

14ème LOT de la vente : LOT N° 17 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 32 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

15ème LOT de la vente : LOT N° 18 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 33 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

**MISES À PRIX : 5.000,00 €
 POUR CHACUN DES LOTS**

Avec faculté de baisse d'un quart en cas de carence d'enchère

FACULTE DE REUNION des lots d'enchères réunis en UN SEUL lot d'enchères, sur la mise à prix formée par le total des prix atteints et de la mise à prix réduite d'un quart, si lesdits lots ou l'un d'eux n'ont pas été enchéris

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de 3 000 € pour chacun des lots. Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente.

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau de PARIS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé à PARIS, le 26 février 2024 signé, **Maître Eric ASSOULINE**

RENSEIGNEMENTS : - **Me Eric ASSOULINE** - Cabinet **ETHIC ALL**, Avocat, 176 Boulevard Haussmann 75008 PARIS, Tél. **01.42.89.31.39** - **ventes.assouline@orange.fr**. Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de PARIS ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Renseignements sur sites Internet : www.avocats-ventes.com et www.licitor.com

VISITE SUR PLACE LE : 9 AVRIL 2024 DE 11 H A 12 H

L24EJ09807

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) des établissements **ENTREPÔT PÉTROLIER DE LA GIRONDE (EPG), SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE DU BEC D'AMBÈS (SPBA), VERMILION, situés à AMBÈS, et le site LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS (DPA) situé à BAYON-SUR-GIRONDE**

Une consultation du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) des sites EPG, SPBA, VERMILION, situés à AMBÈS, et le site DPA situé à BAYON-SUR-GIRONDE, se tiendra du 25 mars 2024 au 25 avril 2024.

Cette consultation est prévue par l'article R-741-26 du Code de la sécurité intérieure.

Ce plan d'urgence définit les modalités d'organisation des secours et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations des sites EPG, SPBA, VERMILION et DPA.

Le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) des établissements EPG, SPBA, VERMILION et DPA, est mis à la disposition du public :

- à la mairie d'Ambès (Place du 11 Novembre - 33810 AMBÈS) ;
- à la mairie de Bayon-sur-Gironde (20, Le Bourg - 33710 BAYON-SUR-GIRONDE) ;
- à la sous-préfecture de Blaye (4 rue André Lafon - 33390 BLAYE) ;
- à la préfecture de la Gironde (Service interministériel de défense et de protection civile - 2, Esplanade Charles-de-Gaulle - 33077 BORDEAUX Cedex) ;

Un registre est ouvert dans les lieux précités, aux horaires habituels d'ouverture, afin de recueillir les observations du public.

Le temps de consultation achevé, la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde, la sous-préfète de l'arrondissement de BLAYE, et les maires d'AMBÈS et de BAYON-SUR-GIRONDE, adresseront ces registres à monsieur le préfet de la Gironde dans un délai qui ne doit pas excéder cinq jours ouvrables après la date de clôture.

L'approbation de ce plan d'urgence par le préfet de la Gironde interviendra après évaluation et prise en compte des observations.

L24EJ05798

Maître Eric ASSOULINE - Cabinet **ETHIC ALL**,
 Avocat au Barreau de PARIS
 demeurant à PARIS 8ème - 176 Boulevard Haussmann - T. : 01.42.89.31.39

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
 EN QUINZE LOTS DE VENTE**

Au plus offrant et dernier enchérisseur - A l'audience du JEX Ventes Immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS 75859 PARIS

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
 JEUDI 25 AVRIL 2024 À 14 H**

Aux requêtes, poursuites et diligences de La SELAFA MANDATAIRE JUDICIAIRES ASSOCIES - MJA, Mandataire Judiciaire inscrite sur la liste nationale, demeurant 102 rue du Faubourg Saint - Denis CS 10023, 75479 PARIS CEDEX 10, prise en la personne de **Me Lucile JOUVE**, agissant en qualité de Liquidateur de **VACCOR SA**, par jugement du TC de PARIS en date du 28/09/2021. Ayant pour avocat **Me Eric ASSOULINE**, Avocat au Barreau de PARIS.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

A BORDEAUX (33300) - 29 QUAI DE BACALAN

Cadastré section RS 137 pour une contenance de 5 a 17 ca

1er LOT de la vente : LOT N° 4 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 19 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

2ème LOT de la vente : LOT N° 5 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 20 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

3ème LOT de la vente : LOT N° 6 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 21 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

4ème LOT de la vente : LOT N° 7 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 22 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

5ème LOT de la vente : LOT N° 8 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 23 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

6ème LOT de la vente : LOT N° 9 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 24 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

7ème LOT de la vente : LOT N° 10 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 25 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

8ème LOT de la vente : LOT N° 11 DE L'EDD : UN EMPLACEMENT DE PARKING EXTERIEUR portant le n° 26 sur le plan. Et les 56/1.008èmes du sol.

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de défricher sur la commune de Saint Selve pour le projet de création d'un Golf et d'un Hôtel Restaurant dans le «Domaine de Grenade»

Une enquête publique est prescrite du lundi 25 mars 2024 au mardi 23 avril 2024 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de défricher sur la commune de Saint Selve pour le projet de défrichement pour la création d'un Golf et d'un Hôtel Restaurant dans le «Domaine de Grenade» porté par la SAS DDG BORDEAUX.

Le projet est soumis à enquête publique pour une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier concernant une surface de 26 ha 00 a 00 ca.

Le responsable du projet est la SAS DDG BORDEAUX - 19, cours de l'Indendance - 33000 BORDEAUX - dossier suivi par Mme Séverine DEGUILHEM Tél : 05 56 48 48 26 Mail : s.deguilhem@grisel.fr.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable à la Mairie de SAINT SELVE aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2024».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du Commissaire enquêteur, par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront visibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Le public pourra également transmettre ses observations à l'attention du Commissaire enquêteur, soit :

- par voie dématérialisée, sur le registre électronique à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/defrichement-domaine-grenade>

ou

- à l'adresse email :

defrichement-domaine-grenade@mail.registre-numerique.fr

- par correspondance, adressée, au Commissaire enquêteur à la Mairie de SAINT SELVE 1, place Saint Antoine 33650 SAINT SELVE, siège de l'enquête publique, elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT Colonel Honoraire de Gendarmerie, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur et de Monsieur Eric LEBLANC Directeur Commercial retraité désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête publique sur ce projet. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la Mairie de Saint Selve, selon le calendrier ci-après :

- mercredi 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00

- jeudi 04 avril 2024 de 15h00 à 18h00

- vendredi 12 avril 2024 de 09h00 à 12h00

- mardi 23 avril 2024 de 15h00 à 18h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Saint Selve, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications%20l%C3%A9gales).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L24EJ11251

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIVOM D'AEP ET D'ASST DE SAINT BRICE** - Mairie de MOURENS - 33410 MOURENS

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet du marché : Travaux de canalisations d'AEP et branchements

Caractéristiques des travaux : SAUVETERRE DE GUYENNE -AEP Renouvellement de Réseau rue Saint Léger

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 28 Février 2024

Date limite de remise des offres : Mardi 02 Avril 2024 à 12h00 sur la plateforme de la consultation

L24EJ11699

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **Syndicat Intercommunal des Eaux de BUDOS** - Mairie de BUDOS - 33720 BUDOS

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet des marchés : Travaux de canalisations d'AEP entre ARTIGUES et ILLATS

Caractéristiques des travaux :

• 1 500 ml de canalisation fonte 200 mm sous RD à trafic PL intense.

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 28 Février 2024

Date limite de remise des offres : Jeudi 28 Mars 2024 à 12h00 sur la plateforme de la consultation

L24EJ11799



COMMUNE DE MARTILLAC

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE PROCEDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe le marché : **COMMUNE DE MARTILLAC** - Représentée par son Maire : M. CLAVERIE Dominique

Objet du marché et lieu d'exécution :

CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS «CLUB HOUSE ET COURT DE TENNIS» Stade Hervé de Venancourt - 33650 MARTILLAC

Type de procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret relatif aux marchés publics du 25 mars 2016

Période des travaux : Juillet 2024 à Mars 2025

Mode d'attribution : Possibilité de présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou la totalité des lots.

Nombre et consistance des lots : 9 Lots

LOT 1 : GROS ŒUVRE

LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - MOB

LOT 3 : MENUISERIE ALUMINIUM

LOT 4 : MENUISERIE BOIS

LOT 5 : PLATRERIE - ISOLATION

LOT 6 : ELECTRICITE

LOT 7 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CLIMATISATION

LOT 8 : CARRELAGE

LOT 9 : PEINTURE

Critères d'attribution:

1° - prix de la prestation (60%)

2° - valeur technique de la prestation (40%)

Le Maître d'Ouvrage choisira l'offre la plus avantageuse à l'issue d'un classement effectué selon les critères énumérés précédemment. Les éléments à fournir par l'entreprise pour l'appréciation de la valeur technique de la prestation sont définis dans le Règlement de la Consultation.

Retrait des Dossiers de Consultation :

Le dossier sera disponible à compter du JEUDI 07 MARS 2024 : Les documents et informations sont accessibles gratuitement à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr> Et sur www.martillac.fr rubrique marchés publics

Cependant, le retrait du dossier sous forme papier reste possible auprès de COPIFAC, 51 cours des Fossés - 33 210 LANGON.

Merci de bien vouloir réserver préalablement par Tél : 05 56 76 72 80 ou mail : langon@copifac.fr.

Ouverture de COPIFAC : du Mardi au vendredi de 9H00 à 13H00.

Modalité de remise des offres : dématérialisée à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Date limite de réception des offres : JEUDI 11 AVRIL 2024 à 12H00

Renseignements techniques:

Agence Christian PRADAL, architecte dplg 7, rue du Dr Amand Papon 33210 LANGON - Tél : 05 56 63 01 05 - Email : pradalchristian@wanadoo.fr

Renseignements administratifs : Commune de MARTILLAC - M. TAUZIN Cédric DGS : 05 56 72 71 20 - Mail : sg@mairie-martillac.fr

Pour information : Ouverture de la Mairie de MARTILLAC

Lundi et Vendredi : 8H30 - 12H00 / 13H30 - 17H00

Mardi et Jeudi : 13H30 - 17H00

Mercredi : 9H00 - 12H00 / 13H30 - 18H00

Samedi : 9H00 - 12H00

Tél : 05 56 72 71 20 - Mail : secretariat@mairie-martillac.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : mercredi 6 Mars 2024

L24EJ12809

**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A
L'APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°
2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n° 2024-21 en date du 1^{er} mars 2024, Monsieur Jean Georges CLAIR, Maire de Cabanac-et-Villagrains, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Thierry BARBOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur

François FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cabanac-et-Villagrains, du mardi 02 avril 2024 au jeudi 02 mai 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Monsieur le Commissaire Enquêteur tiendra quatre permanences d'accueil du public en Mairie les :

- mardi 02 avril 2024 de 13h30 à 17h00
- samedi 13 avril 2024 de 09h00 à 12h00
- mercredi 24 avril 2024 de 09h00 à 12h30
- jeudi 02 mai 2024 de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Cabanac-et-Villagrains afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.cabanacetvillagrains.fr.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, adressées à l'attention du Commissaire Enquêteur par courrier à la mairie de Cabanac-et-Villagrains, 1 place du Général Doyen 33650 Cabanac-et-Villagrains, ou par voie électronique, à l'adresse :

enquete.publique@cabanac-villagrains.fr, du mardi 02 avril 2024 au jeudi 02 mai 2024, date de la clôture de l'enquête publique.

L24EJ12418



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Saint-Vincent-de-Paul, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : déclassement d'une emprise du domaine public de 936 m² environ - angle des avenues Gustave Eiffel et de l'Étang.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Saint-Vincent-de-Paul située à l'espace Gérard Lesnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 6 au 20 mars 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite, situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie le 6 mars 2024, de 9h à 12h et le 20 mars 2024, de 9h à 12h, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

L24EJ04286



**BORDEAUX METROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME**

**APPROBATION DE LA 11^{ÈME} MODIFICATION DU
PLU 3.1**

Le public est informé que, par la délibération n°2024-53 en date du 2 février 2024, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé la 11^{ème} modification du PLU 3.1.

Cette délibération est affichée pendant une durée d'un mois à Bordeaux Métropole, esplanade Charles de Gaulle, et dans l'ensemble des mairies des communes de la métropole.

Le dossier de la 11^{ème} modification du Plan local d'urbanisme peut être consulté dès maintenant en version numérique au lien suivant :

<https://fichiers.bordeaux-metropole.fr/plu/modification/11e/dossier-approuve/>

Alain Anziani,

Président de Bordeaux Métropole

L24EJ10310

**COMMUNE DE SAUCATS
OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET
DE PROMOTION IMMOBILIÈRE DU
CENTRE-BOURG
DÉSIGNATION DE
L'AMÉNAGEUR-CONCESSIONNAIRE**

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil municipal de Saucats :

- A désigné le groupement constitué des sociétés CRÉDIT MUTUEL AMÉNAGEMENT FONCIER et PITCH IMMO comme lauréat de la consultation d'aménageurs-promoteurs organisée en vue de la réalisation de l'opération d'habitat, d'activités commerciales et d'espaces publics du centre-bourg.

- A désigné, par conséquent, le groupement CRÉDIT MUTUEL AMÉNAGEMENT FONCIER - PITCH IMMO comme aménageur-concessionnaire pour la réalisation de l'opération d'aménagement et de promotion immobilière du centre-bourg.

- A autorisé le groupement d'aménageurs désigné à constituer une société unique ad hoc pour la réalisation de l'opération d'aménagement et de promotion immobilière du centre-bourg et a autorisé la substitution de cette société unique ad hoc pour l'exécution du traité de concession correspondant.

- A approuvé les dispositions du projet de Traité de concession et ses annexes, telles qu'exposées dans la présente délibération.

- A autorisé le Maire, conformément à la délibération prise le 18 juillet 2022, à signer le traité de concession et ses annexes, ainsi que toutes les pièces et actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

En vertu de cette décision, le traité de concession relatif à l'opération d'aménagement et de promotion immobilière du centre-bourg a été signé par le Maire et par les représentants du groupement désigné, le 15 décembre 2023.

Le présent avis sera affiché pendant un mois en mairie de Saucats.

Un avis d'attribution est par ailleurs publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

L24EJ12646

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIAEPA DE CASTELNAU DE MEDOC** - 227 Avenue de La Gironde - 33480 MOULIS EN MEDOC

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet des marchés : **Déferrisation des Eaux du site de la Pailleyre**

Caractéristiques des travaux :

- Unité de déferrisation clé en main pour un débit de 100 m³/h comprenant :
 - o La création de la déferrisation (local technique et équipements et locaux annexes)
 - o La création d'une bache de stockage des eaux de lavage
 - o Les liaisons hydrauliques
 - o Liaisons et équipements électriques et d'automatisme
 - o Les aménagements de voirie et de réfection de surface

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 04 Mars 2024

Date limite de remise des offres : Lundi 22 Avril 2024 à 12h00 sur la plateforme de la consultation

L24EJ12580

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIAEPA de SAINT SELVE** - En Mairie, 1 PLACE ST ANTOINE 33650 SAINT SELVE

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet des marchés : Travaux de canalisations d'AEP à CIVRAC, commune de SAINT SELVE

Caractéristiques des travaux :

- -540ml de canalisation PVC Ø 53/63mm en remplacement des canalisations existantes.

- Renouvellement de 7 branchements particuliers jusqu'aux compteurs.

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 29 Février 2024

Date limite de remise des offres : Mardi 26 Mars 2024 à 12h00 sur la plateforme de la consultation

L24EJ11857



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

Greffes n° NOM de l'Affaire - Adresse : Date Jugt :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

2023 J01062 **SARL LE MELTING POTES**, 13 Rue Pierre Dignac 33260 LA TESTE DE BUCH 18/10/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

2023.44 **SAS INFLUENCE STE EULALIE**, Centre Commercial Grand Tour, Lot 3/4, 33560 SAINTE EULALIE 13/03/2023

2023.205 **EIRL DURANT AMANDINE**, 4 A Lieu-dit Les Champs du Puits, 33230 LE FIEU 04/12/2023

2023.29 **SAS Le Plastique Français**, 8 Lieu-dit Virecourt 33126 LA RIVIERE 03/04/2023

2023.5 **SARL Maison FMF Bordeaux**, ZA Le Pont de Cotet, 33620 SAINT MARIENS 27/02/2023

2022.142 **SARL VIGNOBLES TRINQUE**, 14 Voie Romaine 33390 SAINT MARTIN LACAUSSE 12/12/2022

2023.47 **SASU TITO BARDAGE**, 15 Rue Célestin Joubert 33920 SAINT SAVIN 27/03/2023

2022.76 **SARL LE HANGAR 4**, 51 Rue Chaperon Grangère 33500 LIBOURNE 05/09/2022

2022.47 **SARL OSTERIA BAZ'ART**, 11 Route de Loiseau 33126 FRONSAC 13/06/2022

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

2023.8 **SARL Écurie du Bois Vieux**, 17 Chemin du Bois Vieux 33240 SAINT GERVAIS 25/09/2023

2022.145 **SAS PRO.COM**, 18 Lieu-dit Vrillant 33390 ANGLADE 27/07/2023

2023.157 **SARL JL CARRELAGE**, 31 Lieu-dit Merlet 33420 ESPIET 02/10/2023

2022.95 **SARL BOUTIN Aito & Éric**, 6 Lieu-dit Graveyron Sud 33126 FRONSAC 17/10/2022

2023.122 **SARL LES TREILLES**, 11-13 Rue des Treilles 33500 LIBOURNE 10/07/2023

2023.56 **SARL 2CEM**, 2 Route de Saint Savin, 33820 ETAULIERS 03/04/2023

Vous informe que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Bordeaux et au Tribunal de Commerce de Libourne.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L24EJ12635



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SELARLU PIERRE FERRET ARCHITECTE
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée d'architecte
à associé unique
Au capital de 500 000 euros
Siège social :
26 avenue du Commandant d'Aussy
33110 LE BOUSCAT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE BOUSCAT du 10 décembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SELARLU PIERRE FERRET ARCHITECTE
Sigle : PFA
Siège social : 26 avenue du Commandant d'Aussy, 33110 LE BOUSCAT

Objet social : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, l'exercice de la fonction de maître d'œuvre et de toutes missions se rapportant à l'aménagement de l'espace ; l'acquisition, la détention de tous titres de participation ou de placement, parts et actions de toutes autres sociétés et généralement de toutes valeurs mobilières ; la gestion de ces titres et valeurs mobilières ; l'exécution de travaux d'assistance aux entreprises et de prestations de services en général dans les domaines administratif, financier, commercial, informatique ; Toutes opérations de négoce, prestation de services aux particuliers ; l'activité de marchands de biens, à savoir les activités d'achat et de vente de biens immobiliers propres, la construction, l'aménagement, la propriété, la gestion, la conservation et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis, de tous biens, la vente desdits biens sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; la rénovation de tous biens immobiliers ; la restructuration d'immeubles d'habitation et professionnels ; le conseil en immobilier, l'activité d'apporteur d'affaires, la commercialisation de tous biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 000 euros
Gérance : Monsieur Pierre FERRET, demeurant 26 avenue du Commandant d'Aussy, 33110 LE BOUSCAT
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
L23EJ56681

Objet social : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, l'exercice de la fonction de maître d'œuvre et de toutes missions se rapportant à l'aménagement de l'espace ; l'acquisition, la détention de tous titres de participation ou de placement, parts et actions de toutes autres sociétés et généralement de toutes valeurs mobilières ; la gestion de ces titres et valeurs mobilières ; l'exécution de travaux d'assistance aux entreprises et de prestations de services en général dans les domaines administratif, financier, commercial, informatique ; toutes opérations de négoce, prestation de services aux particuliers ; l'activité de marchands de biens, à savoir les activités d'achat et de vente de biens immobiliers propres, la construction, l'aménagement, la propriété, la gestion, la conservation et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis, de tous biens, la vente desdits biens sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; la rénovation de tous biens immobiliers ; la restructuration d'immeubles d'habitation et professionnels ; le conseil en immobilier, l'activité d'apporteur d'affaires, la commercialisation de tous biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 450 000 euros
Gérance : Madame Maria Venezia FERRET, demeurant 27 Avenue Felix Faure, 33200 BORDEAUX
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
L23EJ57257



27, boulevard des Alpes 33240 MEYLAN

LOUISENCE INVEST

Aux termes d'un acte reçu par Me P. LETIERCE en date du 23.02.2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SCL. DENOMINATION : LOUISENCE INVEST. SIEGE : COMPS (33170), 2 route du Lavoir. OBJET : Acquisition, détention, gestion, administration, exploitation, vente à titre occasionnel, mise en valeur et location et prise à bail sous toutes ses formes, de biens et droits immobiliers de tous immeubles bâtis ou non bâtis, parts de société d'attribution, dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction ou d'échange ou autrement. A titre occasionnel et gratuit, contracter tous emprunts, donner en garantie sous toute forme d'hypothèque un ou plusieurs actifs immobiliers de la Société, ou le cas échéant se porter caution d'un prêt consenti à l'un des associés ayant pour objet le financement de l'acquisition de parts sociales de la Société. CAPITAL : 2 000 €. GERANT : M. Eric CHOMBART demeurant à COMPS (33170), 2 route du Lavoir. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE. CESSION DE PARTS : Libre entre associés. Dans tous les autres cas, agrément préalable des associés statuant à la majorité des deux tiers en voix d'associés.

L24EJ11693



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SELARLU VENEZIA FERRET ARCHITECTE
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'architecte à associée unique
au capital de 450 000 euros
Siège social : 27 Avenue Felix Faure 33200 BORDEAUX

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 10 décembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associée unique
Dénomination sociale : SELARLU VENEZIA FERRET ARCHITECTE
Sigle : VFA
Siège social : 27 Avenue Felix Faure, 33200 BORDEAUX

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.echos-judiciaires.com



**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



Clause d'agrément : La cession des actions à un tiers est soumise à l'agrément des associés donné à la majorité des voix.

Pour avis
le Président

L24EJ11861

Aux termes d'un ASSP en date du 22/02/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LA-GOUARDE

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles. La construction sur les terrains dont la société est, ou pourra devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux. L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfections ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction, de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui.

Siège social : 3 rue des Genêts, 33450 SAINT LOUBES

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Co-gérance : M. LAGOUARDE Pascal, demeurant 16 rue Durin, 33520 BRUGES et Mme BARBIER Céline, demeurant 9 rue Marie Laurencin, 33450 SAINT LOUBES

Clause d'agrément : La cession de parts au profit de tiers sont soumises à un agrément donné au moyen d'une AGE.

Pour avis
la gérance

L24EJ11789



Aux termes d'un ASSP en date du 21/02/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BEFES GROUP

Objet social : La prise de participation dans toute Société ou entreprise de droit français ou étranger, et ce quelle que soit sa forme juridique, ainsi que l'acquisition et la cession de toute valeur mobilière française ou étrangère par tout moyen juridique et financier ainsi que leur administration pour son propre compte. La prestation de services, le conseil et l'assistance en matière commerciale, de stratégie, de marketing, de gestion, de finances, d'études techniques, d'études de marché, et de management.

Siège social : 282 rue François Mauriac, 33290 LE PIAN MEDOC

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : M. MURÉ Pierre, demeurant 44 Le Bois du Luget, 33290 LE PIAN MEDOC

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives en justifiant des son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

L24EJ11980

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte unilatéral en date du 29/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : «ECLAT MO & DESIGN»

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1 000 Euros

SIÈGE : 15 RUE DU THEATRE - 33500 LIBOURNE

OBJET : La réalisation de missions de maître d'œuvre d'exécution dans les domaines du bâtiment, de l'architecture, et de l'urbanisme, incluant la coordination des travaux, le suivi de chantier, et la ges-

tion des différentes phases de l'exécution des projets.

L'exercice de toutes activités d'apporteur d'affaires, notamment la recherche, la négociation et la conclusion d'accords commerciaux entre des partenaires économiques, la prospection de nouveaux clients, et la gestion des relations d'affaires.

DUREE : 99 ans

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Les décisions collectives des associés sont dites ordinaires ou extraordinaires.

Les décisions extraordinaires ne peuvent être valablement adoptées que si les associés présents ou représentés possèdent au moins le quart des parts sociales.

Les décisions de nature ordinaire doivent être adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

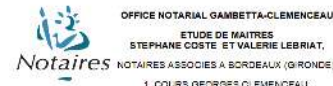
TRANSMISSIONS DES PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus de 50% des parts sociales.

GERANT : La société HOLDING ECLAT, société par actions simplifiée dont le siège social est Lieu-dit LE BARRAIL - 33350 SAINTE-TERRE immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 917 852 717

IMMATRICULATION : RCS de LIBOURNE

L24EJ12072



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anne-Claire LARIVIERE, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Stéphane COSTE et Valérie LEBRIAT», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BORDEAUX (Gironde), 1, Cours Georges Clémenceau, le 29 février 2024, enregistré, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : **SCI CALA MINORQUE.**

Le siège social est fixé à : BELIN-BELIET (33830), 48 route de l'Amélie.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, en France et à l'étranger, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant en ligne directe d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Daniel BRIAT demeurant à BELIN-BELIET (33830) 48 route de l'Amélie.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L24EJ12077

Aux termes d'un ASSP en date du 01/03/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : METAODA

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, toutes opérations et activités liées au conseil en développement, organisation et management, à la formation, à l'assistance opérationnelle auprès des entreprises, associations et organisations publiques, plus particulièrement auprès des acteurs de la compétence (universités, écoles, organismes de formation, branches professionnelles, opérateurs de compétences, directions RH d'entreprises, etc.) ; et à l'accompagnement et au coaching professionnel de professionnels d'entreprises et de particuliers. A titre accessoire, elle pourra participer à la rédaction d'articles et d'ouvrages en lien avec l'objet ici décrit.

Siège social : 224 RUE CAMILLE GONDARD, 33000 BORDEAUX

Capital : 5 000 €

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : Mme DELMAS CLAIRE, MAY, demeurant 224 RUE CAMILLE GONDARD, 33000 BORDEAUX

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers

Pour avis
CLAIRE, MAY DELMAS

L24EJ12157

Aux termes d'un ASSP en date du 01/03/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **KORI FOOD**

Objet social : Fabrications et ventes de plats cuisinés

Importation de produits alimentaires secs dans le but de les revendre.

Siège social : 25 Lotissement Les Hauts de Labeyrie, 33430 CUDOS

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Président : Madame NGUYEN Bang Trinh, demeurant 25 Lotissement Les Hauts de Labeyrie, 33430 CUDOS

Admission aux assemblées et droits de votes : Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

NGUYEN BANG TRINH

L24EJ12248

Aux termes d'un ASSP en date du 01/03/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MK-MOTORS**

Objet social : Toutes prestations de service ayant pour objectif de mettre en relation des clients en vue de la vente de voitures et de véhicules automobiles légers en import et export, l'achat, la vente.

Siège social : 22 Place Léo Lagrange, 33150 CENON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Président : Madame KHABIROVA YAZID Liliya, demeurant 22 Place Léo Lagrange, 33150 CENON

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société

Liliya KHABIROVA YAZID

L24EJ12263

ABONNEZ VOUS



GROUPE
CAEC
CONSEIL-AUDIT-EXPERTISE COMPTABLE
AUXILIAIRES-BORDEAUX-LANGON-MERIGNAC

www.groupecaec.fr

SC MELIACEE

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 RUE DENFERT ROCHE-
REAU, 33110 LE BOUSCAT
922 811 583 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE

Le 15/02/2024 les associés ont décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 4 Rue Denfert Rochereau, 33110 LE BOUSCAT au 147 Avenue Jules Guesde, 33110 LE BOUSCAT à compter du 15/02/2024. Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L24EJ10333



GROUPE
CAEC
CONSEIL-AUDIT-EXPERTISE COMPTABLE
AUXILIAIRES-BORDEAUX-LANGON-MERIGNAC

www.groupecaec.fr

SC SALICACEE

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Denfert Rochereau,
33110 LE BOUSCAT
922 809 793 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE

Le 15/02/2024 les associés ont décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 4 Rue Denfert Rochereau, 33110 LE BOUSCAT au 147 Avenue Jules Guesde, 33110 LE BOUSCAT à compter du 15/02/2024. Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L24EJ10343



GROUPE
CAEC
CONSEIL-AUDIT-EXPERTISE COMPTABLE
AUXILIAIRES-BORDEAUX-LANGON-MERIGNAC

www.groupecaec.fr

ARTEMIS ELECTRICITE

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros
Siège social : 213 avenue VICTOR HUGO,
33110 LE BOUSCAT
499 699 957 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE

L'AGE du 01/01/2024 a décidé le transfert du siège social du 213 Avenue Victor Hugo, 33110 LE BOUSCAT au 16 A Rue Guynemer, 33320 EYSINES à compter du 01/01/2024. Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L24EJ10466



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

DEMISSION GERANCE

Aux termes d'une délibération en date du 22 NOVEMBRE 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la Société à responsabilité limitée MILANO PIZZA 33, au capital de 1200 euros, dont le siège social est situé 27 rue de Chambéry 33140 VILLENAVE D'ORNON, immatriculée 981 952 666 RCS BORDEAUX, a constaté la démission de Madame Hind FIRDAOUS et Madame Jessica TAYEB de leur poste de gérantes à compter de ce jour.

L24EJ10568



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFORMATION EN EURL

L'actionnaire unique de la Société par actions simplifiée TRANS-HUMANS au capital de 1500 euros, dont le siège social est situé 2 Place de la Bourse 33000 BORDEAUX, immatriculé 837 935 303 RCS BORDEAUX, a, en date du 07 février 2024, constaté la transformation en Société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée, son capital, son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Madame Jeannette COUROYER, demeurant 62, rue du grand Maurian 33000 BORDEAUX, ancienne Présidente, est nommée gérante, et ce, sans limitation de durée.

L24EJ10593



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1ER JANVIER 2024, l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée MF CONSEILS, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé Rue Cantelaudette- Immeuble le Titanium 33310 LORMONT immatriculée 848 355 509 RCS BORDEAUX, a décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 40 rue du château 82500 GOAS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société est désormais immatriculée au RCS de MONTAUBAN.

L24EJ10788



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

NORMANDIN PA

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital de 350 000,00 euros
Siège social : 22 Avenue du Maréchal Foch
33850 LEOGNAN
505 184 226 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un PV en date du 22/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22 Avenue du Maréchal Foch 33850 LEOGNAN au 8 Impasse du Clos Marquet 33850 LEOGNAN à compter du 22/02/2024, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

L24EJ11010



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

AURELIEN

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 22 Avenue du Maréchal Foch
33850 LEOGNAN
802 190 710 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un PV en date du 26/02/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 22 Avenue du Maréchal Foch 33850 LEOGNAN au 8 Impasse du Clos Marquet 33850 LEOGNAN à compter du 26/02/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

L24EJ11013



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 23 février 2024, l'assemblée générale de la société civile TOD, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé Rue Cantelaudette Immeuble le Titanium 33310 LORMONT immatriculée 919 929 513 RCS BORDEAUX, a décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 3 rue Jean Jaurès 33230 SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La société est désormais immatriculée au RCS de LIBOURNE.

L24EJ11169



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 23 février 2024, l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée CREA HOME CONCEPT, au capital de 15000 euros, dont le siège social est situé Rue Cantelaudette Immeuble le Titanium 33310 LORMONT immatriculée 920 977 790 RCS BORDEAUX, a décidé de transférer le siège social à compter de cette même date au 3 rue Jean Jaurès 33230 SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société est désormais immatriculée au RCS de LIBOURNE.

L24EJ11182



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

L'associé unique de la société AVRIL SOLUTIONS, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé A Tout Vent 33350 CASTILLON LA BATAILLE, immatriculée 892 907 387 RCS LIBOURNE, a, en date du 30 décembre 2023, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 9 000 euros pour le porter à 10 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur les réserves. La valeur nominale est portée de 1 euro à 10 euros. L'article 7 des statuts est en conséquence modifié.

L24EJ11375



FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

HLC 33 Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 10 rue des Aubépines 33650 ST MEDARD D EYRANS 821 036 944 RCS BORDEAUX Aux termes d'une délibération en date du 14/02/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour, de remplacer l'objet social par les activités de conseil, apporteur d'affaires dans le domaine de la rénovation, amélioration énergétique du bâtiment ; vente de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, d'ombrières solaires et tout équipement lié au domaine de l'exploitation de l'énergie solaire, au domaine thermique de l'habitat et tous domaines connexes. Collecte et recyclage des déchets et matériaux de construction sur chantiers. Pour avis, La Gérance

L24EJ11609

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER
DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, ou de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ou autrement.

SCI DE CARROY
Société civile au capital de 15 000 €
Siège social : 1 Cardillon
33430 BERNOS BEAULAC
483 402 954 RCS BORDEAUX

Aux termes de l'AGE du 04/12/2023 et de l'acte de cession de parts sociales sous-seing privé :

- le siège social a été transféré du 1 Cardillon, 33430 BERNOS BEAULAC au 2670 Grande Route 33430 BERNOS BEAULAC,

- M. Maxence PEYROU, demeurant 53 impasse de Sainte-Germaine, 33430 BERNOS BEAULAC, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée.

- Il a été mis fin aux fonctions de gérant de M. Pierre DUORTE, demeurant 2670 Grande Route, 33430 BERNOS BEAULAC.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du TC de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance L24EJ11662

FIDAL
AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
CS 60073
33692 MERIGNAC

Le gérant de la société civile **SC BAU-DELAÏRE** au capital de 900.000 € ayant son siège social rue Cervantes 33700 Mérignac 797 522 885 RCS Bordeaux, donne avis de ce que le 2/01/2024, FILHET ALLARD SAS ayant son siège social Rue Cervantes 33700 Mérignac, 464 201 243 RCS Bordeaux a été nommée gérante en remplacement de Franck ALLARD démissionnaire desdites fonctions.
L24EJ11679

COCERTO

Experts-comptables
accompagnateurs des créateurs
et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

PLAYA
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, rue du Miron
33700 MERIGNAC
851 996 694 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 février 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 6, rue du Golf, 33700 MERIGNAC au 20, rue du Miron 33700 MERIGNAC, et de modifier en conséquence 4 des statuts.

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

Ancienne mention :
ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé à : 6, rue du Golf (33700) MERIGNAC

Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision collective extraordinaire des associés.

Nouvelle mention :
ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé à : 20 rue du Miron (33700) MERIGNAC

Pour avis
La Gérance

L24EJ11680

Aux termes des décisions unanimes en date du 10/01/2024, les associés de la société **SARL J.H. TRANSPORT**, SARL, Capital : 10.000 €, Siège social : 18 rue Mozart - 33150 CENON, 534 067 111 RCS BORDEAUX, ont décidé de :

- Transférer le siège social au 97 avenue de l'Aquitaine à SAINTE-EULALIE (33560), à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2023.

L'article 4 des statuts de la société a été modifié en conséquence.

Pour avis, L24EJ11780

SYMBIOSE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 allée Lancelot du Ferron
33160 ST AUBIN DE MEDOC
793727967 RCS BORDEAUX

Par les Assemblées Générales Extraordinaires des 15/11/2023 et 31/12/2023 il a été décidé de : 1) Réduire le capital social de 1 000 € pour le ramener de 5 000 € à 4 000 € par voie de rachat et d'annulation de 20 actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. 2) D'étendre l'objet social à l'activité d'audit dans le domaine de l'agriculture, des industries agroalimentaires et de la distribution agro-alimentaire. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. 3) Transformer la Société en Société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes: Forme : Société à responsabilité limitée. Organes de direction : Gérance : Monsieur Hervé MADERY, demeurant à ST AUBIN DE MEDOC (Gironde), 12 Allée Lancelot du Ferron et Madame Fanny GOULVESTRE, demeurant à BOULBON (Bouches-du-Rhône), 3 Impasse des Poiriers. Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, Le Président.

L24EJ11786



NOTAIRES DU JEU DE PAUME
23 AVENUE DU JEU DE PAUME
33200 BORDEAUX

L'INSOLITE

Société à responsabilité limitée
Capital de 15 244,90 euros
Siège à BORDEAUX 33000,
46 rue Bouffard
RCS BORDEAUX 309 813 004

CHANGEMENT DE SIEGE

Par décision du 28 février 2024, les associés ont transféré le siège social, anciennement à BORDEAUX (33000) 46 rue Bouffard, à compter du 31 mai 2022, à LE BOUSCAT (33110) 48 rue Francis de Pressense.

Pour avis
Maître Guillemette LE GALL, notaire.
L24EJ11828

ABONNEZ VOUS

NOMINATION CO-GÉRANCE

SARL LA CAISSE A OUT'S

Au capital de 1200 euros

14 chemin des moulins 33 590 SAINT VIVIN DE MEDOC.

RCS DE BORDEAUX 911 005 478.

Suivant l'assemblée générale en date du 27/02/2024 il a été pris acte de la nomination de Mr. RAMOS ALFONSO, demeurant 12 bis ROUTE DE JURAN 33 340 GAILLAN EN MEDOC en qualité de Gérant.

Avec effet au 27/02/2024.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS DE BORDEAUX.

Pour avis,

La Gérance. L24EJ11873



CARLENZO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 11, chemin du Port de Courrejean 33140 VILLENAVE-D'ORNON
RCS BORDEAUX 949 597 777

Aux termes de décisions en date du 29/02/2024 l'Associé unique de la Société a

- décidé de modifier la dénomination de la Société qui devient «**FCMPE**», et a modifié corrélativement l'article 2 des statuts,

- a modifié l'objet social, par suppression des activités de société holding, au bénéfice de prestations de tous travaux d'électricité générale et industrielle. dépannages, mises en conformité et maintenance, installations courants forts - courants faibles, alarmes et intrusions, détection incendie, vidéosurveillance, interphonie et téléphonie, sonorisation, mise en lumière., et a modifié en conséquence l'article 3 des Statuts qui est désormais libellé comme suit :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, sous réserve des autorisations administratives nécessaires et dans les limites de la réglementation en vigueur :

o Installation, entretien et maintenance de piscines et de matériel de piscines ;

o Achat et vente de produits et matériels de piscine ;

o Conseils et gestion administrative de chantiers relatifs à la construction et à l'utilisation de piscines ;

o Aéronautique et génie climatique ;

o Tous travaux d'électricité générale et industrielle. dépannages, mises en conformité et maintenance, installations courants forts - courants faibles, alarmes et intrusions, détection incendie, vidéosurveillance, interphonie et téléphonie, sonorisation, mise en lumière ;

o Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire ;

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

HOLDING S.D.T
SARLU au capital de 60 000€ porté à 300 000€

Siège social : 67 avenue du Périgord R.N
89 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
498725811 RCS BORDEAUX

Par décision du 29/02/2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 240 000€ par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 60 000€

Nouvelle mention : Capital social : 300 000€

Pour avis, la Gérance L24EJ11928



Fertilisateurs d'Entreprises
26 rue des Maraichers
33280 LA TESTE DE BUCH
Tel : 05 56 54 20 74

SCI LUSO-BOX

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, Clos du Haut Lormont
33310 LORMONT
520 717 083 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 25/01/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de nommer Monsieur Alexandre GAUDIN, demeurant 6, allée des Reinettes - 33260 LA TESTE DE BUCH, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Pierre GIRAUDEAU, démissionnaire,

L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean-Pierre GIRAUDEAU sans qu'il soit procédé à son remplacement.

- de transférer le siège social du 5, Clos du Haut Lormont - 33310 LORMONT au 291, avenue Henri Becquerel - 33260 LA TESTE DE BUCH à compter du 25/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis, la Gérance L24EJ11932

« LUCKY DECO »

Société civile
Au capital de 1000 euros
18 Cours du Chapeau Rouge
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 821 261 021

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2024, la collectivité des associés a adopté les résolutions suivantes :

1. CHANGEMENT DE GERANCE. Madame Pauline QUESNEL a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 15 février 2024. En remplacement, il sera nommé en qualité de co-gérant Madame Sophie VAISSIERE, née le 4 septembre 1962 à Angoulême (17), de nationalité française, Avocat au Barreau de BORDEAUX, demeurant 18 Cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX.

2. MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL. La société a désormais pour objet social :

- Toute activité de décoration liée à la maison et à l'habitation

- Toutes opérations financières, mobilières et immobilières et notamment l'achat et la vente ainsi que toute activité ou prestation de service se rattachant directement ou indirectement de cet objet et susceptible de favoriser la réalisation, à condition de respecter le caractère civil.

3. MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE. Anciennement «LUCKY LAWYERS III», la dénomination sociale de la société est désormais «LUCKY DECO».

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L24EJ11967

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

C.U.M.A. DES VIGNERONS ARTIGUAIS

Agrément n°33-391 Immatriculation RCS Libourne n°388790793

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Février 2024 à Les Artigues de Lussac, a décidé du transfert du siège social de la CUMA. Initialement situé à la Mairie 33570 Les Artigues de Lussac, le siège social est transféré au 1046 Route du Petit Pagaud 33570 Les Artigues de Lussac.

Pour avis, le Président, Sébastien PI-GIER

L24EJ12090



www.opteam-avocats.com

BLACK SHEEP BORDEAUX
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL : 16, RUE DU PAS SAINT
GEORGES - 33000 BORDEAUX
752 375 014 RCS BORDEAUX

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 28/02/2024, le capital a été réduit à hauteur de 4.800 € par rachat et annulation de 48 actions. Le capital est donc passé de 10.000 € à 5.200 €.

Compte tenu du fait que la Société est devenue unipersonnelle, il a été décidé une refonte des statuts.

Pour avis,
Le Président

L24EJ12152



CAP LAG

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 114 Rue Camille Pelletan
33150 CENON
849 642 624 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 114 Rue Camille Pelletan, 33150 CENON au 17 Avenue Mirabeau, 06000 NICE à compter dudit jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

La Présidente

L24EJ12170



RECYCLAGE MATERIAUX DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 €
Siège social : Pont d'Enville, 33330 ST
CHRISTOPHE DES BARDES
444 579 353 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une AGE en date du 29.02.2024, il a été décidé de transférer le siège social de Pont d'Enville, 33330 ST CHRISTOPHE DES BARDES au 5 Route de St Christophe, 33570 MONTAGNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L24EJ12259



LES MIDIS DE SAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
7 Rue de la Concorde
33000 BORDEAUX
949 643 001 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} février 2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 7 Rue de la Concorde, 33000 BORDEAUX au 8 Rue des Douves 33800 BORDEAUX à compter dudit jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L24EJ12266

RESO ATLANTIQUE
S.A.S au capital de 150.000 euros
Siège social : Z.I de la Jacquotte - rue
Aristide Bergès
33270 FLOIRAC
R.C.S. BORDEAUX B 328 601 612
AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL
AVIS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Suivant acte sous seing privé en date du 4 janvier 2024, la société GARONNE ISOLATION-GARISO, SA au capital de 200.000 euros dont le siège social est à Toulouse (31100), ZI Thibaud, 22 rue Boudeville, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro B 394 997 704, a fait apport, à titre de fusion, à la société RESO ATLANTIQUE de la totalité de son actif

évalué à 5.417.723 euros, à charge pour cette dernière de payer la totalité de son passif évalué à 4.206.741 euros. L'actif net apporté s'élevé donc à 1.210.982 euros.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2023. Il a été prévu que toutes les opérations, actives ou passives, effectuées par la société GARONNE ISOLATION-GARISO entre cette date et celle de la réalisation définitive de la fusion sont considérées comme faites pour le compte de la société RESO ATLANTIQUE.

En rémunération de l'apport, la société RESO ATLANTIQUE a augmenté son capital de 68.000 euros par l'émission de 4.250 actions nouvelles de 16 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux actionnaires de la société GARONNE ISOLATION-GARISO à raison de 17 actions de la société RESO ATLANTIQUE contre 50 actions de la société GARONNE ISOLATION-GARISO.

La prime de fusion s'élevé globalement à 1.142.982 euros.

Suivant délibération en date du 29 février 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société RESO ATLANTIQUE a approuvé le projet de fusion, d'où il résulte que la fusion est devenue définitive le 29 février 2024 et que la société RESO ATLANTIQUE a la jouissance des biens depuis la date du premier octobre 2023.

Dans la foulée, il a également été décidé à compter du même jour de changer la dénomination sociale de la société comme suit :

- Ancienne dénomination : RESO ATLANTIQUE
- Nouvelle dénomination : RESO OUEST

Les articles 2, 6 et 7 des statuts relatifs à la dénomination sociale, aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

le Président.

L24EJ12268



LEXAN AVOCATS
Société d'Avocats
ZIRST II
55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot-St-Martin

SOCIETE DE CONSEILS EN REPROGRAPHIE INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE D'AQUITAINE - SCRIBA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.008.000 euros
Siège social :
2 Allée des Musardises
Parc de la Luzerne
33185 LE HAILLAN
332 480 326 RCS BORDEAUX

Décisions de l'actionnaire unique en date du 29 février 2024 :

Nomination de la société OCI (838 798 163 RCS GRENOBLE) sis 5 Rue d'Alsace 38000 GRENOBLE, en qualité de nouveau Président, en remplacement de M. Jérôme FAUCHER et ce, à compter du 29 février 2024.

Ancienne mention :

Président : Jérôme FAUCHER

Nouvelle mention :

Président : OCI

Pour avis,

Le Président.

L24EJ12303



SERVICE ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com



AVOCATS

Parc d'activités Kennedy
19 avenue Becquerel
33700 MERIGNAC

Transformation d'une société en SAS/ SASU

Dénomination : ROYERE GESTION.

Forme : SARL.

Capital social : 7622 euros.

Siège social : 12 Avenue DE LUZANNE,
33880 SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX.

379741598 RCS de Bordeaux.

Aux termes d'une décision en date du 23 février 2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : Monsieur Frédéric ROYERE, demeurant 15 chemin de Carreyre, 33880 St Caprais de Bordeaux.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L24EJ12368



SCP A NAVARRI,
L MARSANT
& J-B GIACOMONI
Notaires associés
24 Avenue Jean Jaurès
CS 80021
33152 Cenon Cedex

CHARLIRENE
Société civile immobilière
Capital 1.500 €
Siège : 7 rue Georges Citerne PARIS
(75015)
SIREN 822 987 202 - RCS PARIS

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurent MARSANT, Notaire associé à CENON (33150) 24 Avenue Jean Jaurès, le 7 juillet 2023, enregistré au SDE de BORDEAUX le 11/07/2023 Dossier 2023 - 30111 référence 3304P61 2023 N 4119, contenant donation de parts sociales, il a été notamment constaté le transfert du siège social du 7 rue Georges Citerne à PARIS 15EME (75015) au 8 rue André Lamandé à BORDEAUX (33100).

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au RCS de PARIS. Nouvelle immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

L24EJ12373



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

IMMOVEIVE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 44, rue Montméjean
33100 BORDEAUX
534 354 089 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 44, rue Montméjean, 33100 BORDEAUX au 48, rue Naujac 33000 BORDEAUX à compter du 28 Février 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L24EJ12413



SELARL
Pierre-Jean Lardodie
Notaire-Conseil Associé
1 rue du stade
33350 PUJOLS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 février 2024, les associés de la **SOCIÉTÉ CIVILE LE VERDET, «SOCILEVE»**, au capital social de 15244,90 euros et dont le siège social est à LUGAIGNAC (33420), 1 bis Le Bourg, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 434 854 444, ont décidé de proroger la durée de la société
L24EJ12700



FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

POWER DISTRIB Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4A rue de Lucie 33560 CARBON BLANC 835 082 876 RCS BORDEAUX
Aux termes d'une décision en date du 04 mars 2024, l'associée unique a décidé de remplacer l'objet social par les activités de Vente à domicile d'énergie, fibre, assistance et assurance et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance
L24EJ12731



36 Cours Tourmy - 24000 Périgueux
Tél: 05.32.26.39.29
contact@acea-avocat.com

AUTRES

Par décision du 15 février 2024, la société **L'AUTOMOBILE BORDELAISE** au capital de 15.000 €, dont le siège social est à EYSINES (33320), 4B allée Jacqueline Auriol, immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX sous le numéro 831 423 934, a fait l'objet d'une décision de dissolution anticipée sans liquidation par son associé unique la société LOMA INVESTISSEMENT société civile immobilière au capital de 1.200.000, dont le siège social est à BOULAZAC (24750), 16 rue Charles Schwartz, immatriculée au R.C.S. de Périgueux sous le numéro 449 777 382.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code Civil et de l'article 8 du décret n° 78-704 du 3 Juillet 1978, les créanciers de la Société L'AUTOMOBILE BORDELAISE peuvent faire opposition à la dissolution devant le Tribunal de Commerce de BORDEAUX, dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Pour Avis R.C.S. de BORDEAUX
L24EJ12746

« AXRAZ »

Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 €
Siège social : 25 allée des cigales
33160 SAINT AUBIN DE MEDOC
R.C.S. : 838 020 493 BORDEAUX

Aux termes d'une assemblée générale en date du 4 janvier 2024, les associés de la société «AXRAZ» ont décidé de nommer Monsieur Hervé HEZER, demeurant à CESTAS (33610), ZA TOCTOUCAU, 19 chemin de Lou Tribail en remplacement de Madame Fatma HEZER, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Aux termes de cette même assemblée, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 25 allée des cigales-33610 SAINT AUBIN DE MEDOC au ZA TOCTOUCAU, 19 chemin de Lou Tribail, CESTAS (33610).

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis la gérance
L24EJ12774



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

J&C CONCEPT
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 508 route de Guillonet
33750 NERIGEAN
908 658 628 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une délibération en date du 22 02 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Charles-Frédéric CHAPUZET, demeurant 508 route de Guillonet 33750 NERIGEAN, pour une durée illimitée à compter du 22 02 2024.
Pour avis
La Gérance
L24EJ12825



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

ENOFI & PARTNERS
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 34 avenue Michel Picon
33550 LANGOIRAN
821 697 703 RCS BORDEAUX

Par décision de l'associée unique du 05/03/2024, la société 2AC AQUITAINE ASSOCIES AUDIT CONSEIL AQUITAINE 123 quai de Brazza 33100 BORDEAUX 384 041 349 RCS BORDEAUX, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société ERECAPluriel Pessac 752 484 592 RCS BORDEAUX, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.
L24EJ12841



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

CINQUANTE 4
SAS au capital de 174 100 €
Siège social : 34 avenue Michel Picon
33550 LANGOIRAN
841 536 097 RCS BORDEAUX

Par décision de l'associé unique du 05/03/2024, la société 2AC AQUITAINE ASSOCIES AUDIT CONSEIL AQUITAINE 123 quai de Brazza 33100 BORDEAUX 384 041 349 RCS BORDEAUX, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la



**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

société ERECAPluriel Pessac 752 484 592 RCS BORDEAUX, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024.
L24EJ12842

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 24 allée du brion, 33520 BRUGES au 1 rue de l'église, résidence les magnolias, 33510 andernos les bains et de modifier les statuts en conséquence
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.
Pour avis
La Gérance
L24EJ12873

DISSOLUTIONS

S.C.I. SERIMONT
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL DE 15 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 38 Rue Desse
BORDEAUX (33000)
451.884.811 R.C.S. BORDEAUX

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2024 la dissolution anticipée de la société a été décidée à compter du même jour. Jean-Michel NOGUÉ (ancien gérant) demeurant à Bordeaux (33000) 38 rue Desse a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du Liquidateur.
L24EJ11323

COFIALIB

EURL au capital de 20 000 €
Siège social : 10 RUE BAUDIN
33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX 803 586 023

L'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/02/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame DESTANDAU Joëlle, demeurant 4B Imp Jean Bouin, 33700 MERIGNAC et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce BORDEAUX.
L24EJ11698



148, rue Sainte-Catherine
33000 BORDEAUX
Tél 05 47 50 06 07

C L'AGENCE

Société par actions simplifiée
au capital de 280.000 euros
Siège social : 7 chemin du Mourillat
33260 LA TESTE-DE-BUCH
532 883 188 RCS BORDEAUX

Par décision du 29 février 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommée Liquidateur Madame Catherine BORDERIE, demeurant 3, escalier Galipaud 44210 PORNIC, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 7, chemin du Mourillat 33260 LA TESTE-DE-BUCH, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX
L24EJ11791



174 Avenue du Truc
33697 MERIGNAC
Tél : 05 56 12 41 41

LE BUREAU DE RECHERCHES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège : 30 rue du Docteur Albert Barraud
- 33000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 30, rue du Docteur Albert Barraud -
33000 BORDEAUX
850 813 619 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire le 29/02/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/02/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Alix RENEAUME, demeurant 30, rue du Docteur Albert Barraud - 33000 BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 30, rue du Docteur Albert Barraud - 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
L24EJ12138

SCI DU 7 COURS EDOUARD VAILLANT

SCI au capital de 79 200 €
Siège social : 21 RUE DE PENIDE
33460 ARSAC
RCS de BORDEAUX n°424 044 063

L'assemblée générale extraordinaire du 03/10/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 04/03/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. TILMANT REGIS, demeurant 21 RUE DE PENIDE, 33460 ARSAC et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis
TILMANT REGIS
L24EJ12143



VRAIES

SARL au capital de 1 800 €
Siège social : 5 RUE LOUIS MONDAUT
33150 CENON
RCS de BORDEAUX n°821 311 669

L'assemblée générale extraordinaire du 29/02/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/02/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme VAYRETTE-HEINZE Rachel, demeurant 24 rue de la Gare, 33240 CUBZAC LES PONTS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Le liquidateur

L24EJ12293



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

TARA WINE
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social : 53 rue Théodore-Gardère
33000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 53 rue Théodore-Gardère
33000 BORDEAUX
834 036 154 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 29 février 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Benjamin JEANTET MARCONI, demeurant 53 rue Théodore-Gardère 33000 BORDEAUX, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 53 rue Théodore-Gardère 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L24EJ12402

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SOCIETE D'ETUDES DE REALISATIONS ET COMMERCIALISATION BLANQUEFORTAISE.

Siège : SERCOB.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 7622 euros.

Siège social : 39 Avenue DU GENERAL DE GAÛLLE, 33290 BLANQUEFORT.

310504998 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'AGE en date du 28 février 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2024. Monsieur Jean-Claude LASCOUTOUNAS, demeurant 15 Rue des Sables 33290 Blanquefort a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L24EJ12568

CLÔTURES



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LA MAISON DU LAC
SARL en liquidation au capital de 20 000 €
Sièges social et de liquidation : 34 rue de Colmar 33000 BORDEAUX
910891704 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 31/01/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas GAILLOT, demeurant 34 rue de Colmar 33000 BORDEAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

L24EJ09763



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

NB STUDIO
SARL au capital de 100 €
Siège social : 3 Route des Cités 33360 CAMBLANES ET MEYNAC
Siège de liquidation : 1 Clos de Lys 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX
890 528 292 RCS BORDEAUX

Par décision du 22/02/24, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nicolas BLOT, demeurant 1 Clos de Lys 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation rétroactivement au 31 décembre 2023. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de BORDEAUX, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

L24EJ11044



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SCI L.B.I
SCI en liquidation au capital de 110 000 €
Siège social : 6 route Jean de Ramon 33650 MARTILLAC
Siège de liquidation : 6 route de Jean de Ramon 33650 MARTILLAC
481 177 079 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 22/02/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Eva SARRAZIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus

de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de BORDEAUX, en annexe au RCS.

L24EJ11318



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuarial-expertise.com

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 JUIN 2023, l'associé unique de la société LA GUINEENNE, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 200 Euros, dont le siège social est 5 Chemin Lou Labrit 33610 CESTAS, immatriculée 522 014 604 RCS BORDEAUX, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Anthony GRAC de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L24EJ11429

SAS ENR & CO ENERGIE

Société en liquidation
Au capital 25 000 euros
Siège de la liquidation : 2 rue de CAUDERAN 33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n° 904 225 679

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision collective constatée par Procès-verbal en date du 20/12/2023, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de Liquidation ;

- Arrêté la rémunération du Liquidateur ;

- Donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation ;

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce de BORDEAUX

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

Le Liquidateur

L24EJ11831



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

DREAM BEACH
Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 18 rue Thomas Lussan 33120 ARCACHON

Siège de liquidation : 18 rue Thomas Lussan

33120 ARCACHON

899 078 786 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 12 février 2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur David

BECHADERGUE, demeurant 18 rue Thomas Lussan 33120 ARCACHON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

L24EJ11892

FENETRE SUR COUR

Sarl en liquidation,
57 avenue d'Arès 33200 Bordeaux.
RCS Bordeaux 525311411

Suivant délibération de l'assemblée générale du 29/02/2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 29/02/2024, ont donné quitus de sa gestion à M. Stéphane KAP-PELHOFFLANÇON, l'ont déchargé de son mandat de liquidateur, et ont constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Pour avis, Le Liquidateur

L24EJ11904



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

Conciergerie des dunes
Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 1 000 euros
Siège : 24 rue Panhard et Levassor, ZA, 33510 ANDERNOS LES BAINS
Siège de liquidation : Résidence le Parc des Verdier, Bât 104, 26b rue des Chasseurs 33510 ANDERNOS LES BAINS
909 788 333 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/01/2024 au Résidence le Parc des Verdier, Bât 104, 26b rue des Chasseurs 33510 ANDERNOS LES BAINS, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nelly DEBONNIERE, demeurant Résidence le Parc des Verdier, Bât 104, 26b rue des Chasseurs 33510 ANDERNOS LES BAINS de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

L24EJ12291



Guillaume HARPILLARD
Avocat à la Cour
26 rue des Rives
33000 BORDEAUX
05 56 06 66 70

Par AGEX du 31 décembre 2023, la SARL DCGO, capital : 3.000 euros, siège social : 49 Avenue de la Croix 33320 LE TAILLAN MEDOC, RCS BORDEAUX 853 097 178, a approuvé les comptes de clôture de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes et pièces relatives à cette liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

L24EJ12396



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

ARCACHON INVESTISSEMENT
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 avenue Regnault
résidence La Falaise Appartement 17
33120 ARCACHON
Siège de liquidation : 24 avenue Regnault
résidence La Falaise Appartement 17
33120 ARCACHON
801 019 191 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 23 février 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alexandre POUGET, demeurant 46 rue de Balanos - 33470 LE TEICH, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L24EJ12422



FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaudeau
33000 Bordeaux

CONSULTY SAS au capital de 3 000 €
66 Avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC 894 390 046 RCS BORDEAUX
L'AGO du 1/12/23 a approuvé le compte définitif de liquidation établi au 7/09/23, a déchargé M Kévin DANANCIER de son mandat de liquidateur, a donné à ce dernier quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation au 7/09/23. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au GTC de BORDEAUX. Pour avis

L24EJ12476

EARL MC ET C GRETEAU

Société civile en liquidation
Au capital de 19 740,00 euros
Siège social :
Bégadan (Gironde) 18 Route de Courbiban
RCS : Bordeaux 421 011 909

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 15 février 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis,

Le liquidateur

L24EJ12482

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE
ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GROUPE PAROT

Société Anonyme
au capital de 10 267 806,40 euros
Siège social : ZAC de Fieuzal -
Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES
349.214.825 R.C.S BORDEAUX

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société GROUPE PAROT sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **28 mars 2024 à 9 heures** (accueil à partir de 8 heures 30), au ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,

- Approbation de la convention d'assistance et prestations de services conclue avec la société IMMOA,

- Information sur le Projet HORIZON : cession d'un Bloc de Contrôle par la Famille Parot au profit de la société N.D.K, société mère du Groupe TRESSOL-CHABRIER,

- Nomination de Monsieur Nicolas CHABRIER en qualité d'Administrateur sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de cession par la Famille Parot d'une participation majoritaire représentant ensemble un total de 4.984.436 actions nominatives, soit 77,67% du capital de la société Groupe Parot dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, au profit de la société N.D.K, devant se réaliser au plus tard le 30 avril 2024,

- Nomination de Monsieur Thomas CHABRIER en qualité d'Administrateur sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de cession par la Famille Parot d'une participation majoritaire représentant ensemble un total de 4.984.436 actions nominatives, soit 77,67% du capital de la société Groupe Parot dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, au profit de la société N.D.K, devant se réaliser au plus tard le 30 avril 2024,

- Nomination de Madame Christine TRESSOL épouse CHABRIER en qualité d'Administrateur sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de cession par la Famille Parot d'une participation majoritaire représentant ensemble un total de 4.984.436 actions nominatives, soit 77,67% du capital de la société Groupe Parot dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, au profit de la société N.D.K, devant se réaliser au plus tard le 30 avril 2024,

- Nomination de Monsieur Didier CHABRIER en qualité d'Administrateur sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de cession par la Famille Parot d'une participation majoritaire représentant ensemble un total de 4.984.436 actions nominatives, soit 77,67% du capital de la société Groupe Parot dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, au profit de la société N.D.K, devant se réaliser au plus tard le 30 avril 2024,

- Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour constater la réalisation de la condition suspensive attachée à chacune des nominations des administrateurs : la réalisation de l'opération de cession du Bloc de Contrôle,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Justification du droit de participer à l'assemblée

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le

nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toute clause statutaire contraire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **26 mars 2024, à zéro heure, heure de Paris**, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus, par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure.

Mode de participation à l'assemblée

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;

- Donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-39 du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à Uptevia une procuration signée à l'aide du formulaire unique de vote en indiquant les nom, prénom et adresse de son mandataire accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

- Voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire unique de vote, à l'adresse électronique suivante service.juridique@groupe-parot.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Uptevia pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un courrier électronique revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire unique de vote, à l'adresse électronique suivante service.juridique@groupe-parot.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte -titres d'envoyer une attestation, de participation (par courrier) à Uptevia - Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jour avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande de notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et /ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoi un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout

moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 mars 2024 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires uniques de vote leurs seront adressés sur demande des actionnaires, réceptionnée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, par Uptevia - Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire unique de vote, complété et signé, devra être retourné à Uptevia - Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation, sauf disposition contraire des statuts.

Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte indiquant la détention d'un nombre d'actions représentant un pourcentage du capital social calculé selon des dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Droit de communication des actionnaires

Conformément à la Loi, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES. En outre, seront publiés sur le site internet de la Société www.groupe-parot.com, les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires et ou le comité social et économique, auquel cas il en serait fait état au moyen d'une nouvelle insertion.

Le Conseil d'Administration
L24EJ12687

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 15/02/24, enregistré au SIE de Bordeaux le 19/02/24, dossier 2024 00007393 référence 3304P61 2024 A 01114, la société **LA HALLE DE CESTAS**, SAS au capital de 1.000 €, sis Centre commercial les Boutiques de Cestas 33610 Cestas, RCS de Bordeaux 910 195 320, a vendu à la société **J2P DISTRIBUTION**, SARL au capital de 10.000 €, sis 11 chemin de Lou Corn 33610 Cestas, RCS de Bordeaux 840 415 046, le fonds de commerce de vente de produits d'épicerie fine, de fruits et légumes et crêmerie comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail, la ligne téléphonique ainsi que les éléments corporels : mobilier de présentation et matériel, sis et exploité au Centre commercial les Boutiques de Cestas 33610 Cestas. Propriété et jouissance : 15/02/24. Prix : 55.000€, dont 35.000 € pour les éléments incorporels et 20.000 € pour les éléments corporels. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publicités légales, pour leur validité et la correspondance, chez Maître Audrey Doussau de Bazignan sis 47 avenue Lakanal 33110 Le Bouscat.

Pour avis

L24EJ11919

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2024 à BORDEAUX, enregistré le 14 février 2024 au SIE - BORDEAUX - dossier 2024 00006508 / référence 3304P61 2024 A 0096 :

Madame Edwige DJOSSOU, demeurant 47 avenue Emile Couinard - Résidence Palissy, apt 132, 33000 Bordeaux, immatriculée au greffe de Bordeaux.

A cédé à : **NAOUS SARL** au capital de 1000 euros, sise 5 rue du Cerf-Volant, 33000 Bordeaux, immatriculée au greffe de Bordeaux sous le numéro 982970501.

Moyennant le prix de 90 000 euros son fonds de commerce de restauration exploité 13 rue Buhan, 33000 Bordeaux.

Entrée en jouissance au 1 février 2024.

Pour la réception des oppositions, domicile est élu pour la validité et la correspondance à l'adresse du séquestre **WE RISE AVOCATS** sis 63 rue de Rigoulet 33000 BORDEAUX.

L24EJ11995

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphan YAIGRE, Notaire soussigné membre de la société «YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES», Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX (Gironde), 14, rue de Grassi, identifié sous le numéro CRPCEN 33026, Notaire nommé à la résidence de BORDEAUX le 1^{er} mars 2024, enregistré à SDE BORDEAUX, le 04/03/2024 DOSSIER 2024 00009151 référence 3304P61 2024N01017 a été cédé un fonds de commerce par :

SARL PHARMACIE DE COMPOSTELLE, société à responsabilité limitée, siège est à PESSAC (33600) Rés. Compostelle 55-57 rue de Compostelle, identifiée au SIREN sous le numéro 524539616 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A :

PHARMACIE ROCADE COMPOSTELLE, société d'exercice libéral par actions simplifiée, siège à PESSAC (33600) résidence Compostelle 55-57 rue de Compostelle, La Paillière Bardanac, identifiée au SIREN sous le numéro 984644070 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Désignation du fonds : fonds de commerce : officine de pharmacie exploitée à PESSAC (33600), Résidence COMPOSTELLE, lieu-dit «La Paillière Bardanac», 55-57 rue de Compostelle. Son titulaire est immatriculé auprès du registre du com-

merce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 524539616, et est identifié à l'I.N.S.E.E. sous le numéro 524539616, le numéro SIRET est le 52453961600010, code NAF 4773Z.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SEPT CENT VINGT MILLE EUROS (720 000,00 EUR).

s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SEPT CENTS MILLE EUROS (700 000 EUR,

- aux éléments corporels, pour la somme de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR),

Propriété jouissance le 01/03/2024

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège cabinet Maître DUFFAU MOREAU avocat à BORDEAUX (33000) 1 rue Duffour Dubergier où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L24EJ12662

REGIMES MATRIMONIAUX

EFFICIENCE BORDEAUX

Adrien CHAMBREY Notaire associé**Paul LETIERCE Notaire**

106, Cours de Verdun

33000 BORDEAUX

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Adrien CHAMBREY, Notaire associé de la Société par Actions simplifiée dénommée «EFFICIENCE BORDEAUX», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX, 106 Cours de Verdun, CRPCEN 33230, le 29 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple, entre :

Monsieur Florian Mickaël **SAINT MARC**, responsable administratif et financier, et Monsieur Damien Pierre **GAGNAIRE**, principal de copropriété, demeurant ensemble à BORDEAUX (33800) 31 rue des Bouviers.

Mariés à la mairie de CARCANS (33121) le 3 septembre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur SAINT MARC est de nationalité française.

Monsieur GAGNAIRE est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L24EJ11937

NOTAIRES DU JEU DE PAUME
23 AVENUE DU JEU DE PAUME
33200 BORDEAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien CETRE, Notaire associé de la SOCIETE TITULAIRE D'OFFICES NOTARIAUX, à BORDEAUX (Gironde) CRPCEN 33015, 23 Avenue du Jeu de Paume et à PARIS (2^{ème} arrondissement) CRPCEN 75329, 32 rue Etienne Marcel, CRPCEN 33015, le 4 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-François Pierre **GARDIN**, retraité, et Madame Sylvie Marie **FOREAU**, retraitée, demeurant ensemble à CESTAS (33610) 13 chemin de l'Estey.

Monsieur est né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 14 avril 1960,

Madame est née à SAINT-MANDE (94160) le 7 juillet 1960.

Mariés à la mairie de PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 4 mai 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L24EJ12596

OFFICE NOTARIAL SUD GIRONDE

Stéphane HADDAD

37 cours du Maréchal Foch

33720 PODENSAC

M. Jean-philippe Henri Claude **BONNET**, retraité, né à MELUN (77110), le 27 octobre 1954 et Mme Corinne Patricia **NADDEO**, Retraitée, née à VILLERUPT (54190), le 17 septembre 1963, demeurant ensemble à SAUCATS (33650), 18 chemin du Château, mariés à TALENCE (33400), le 29 avril 1989, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Stéphane HADDAD, notaire à PODENSAC, le 23 février 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Stéphane HADDAD, notaire à PODENSAC, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Stéphane HADDAD

L24EJ12648

**SELAS LEBEAU ET CABANAC**

45 allées de Chartres

33000 BORDEAUX

AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline LAFFARGUE notaire à BORDEAUX (33000) 45, allées de Chartres, CRPCEN 33152, le 14 février 2024, a été reçu un changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage matrimonial entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux.

Par Monsieur Pascal NIVET né SAINT-BRIEUC (22000) le 20 juillet 1958 et Madame Héléne DENOIS née à SIDI ABDALAH (MAROC) le 28 octobre 1959 demeurant ensemble à RIONS (33410) 4 lieudit Le Têche.

Mariés à la mairie de MACHECOUL (44270) le 17 juin 1983 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Election de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte de commissaire de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.

L24EJ12723

RENONCIATION A INSAISSABILITE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas YAIGRE, notaire membre de la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES », Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX (Gironde), 14, rue de Grassi, CRPCEN N°33026, le 9 février 2024, enregistré au service de la publicité foncière de BORDEAUX 1, le 14 février 2024, contenant renonciation à insaisissabilité de la résidence principale située à BORDEAUX (33200) 3 allée Mermoz, cadastré section MB Numéro 42 de **Mr Didier François Jean LASSAUX**, architecte DPLG, époux de Mme Marie-Claude Cécile MERLE, demeurant à BORDEAUX (33200) 3 allée Mermoz. Le requérant précise qu'il ne fait pas la présente renonciation au profit d'un ou plusieurs créanciers en particuliers mais au profit de tous ses créanciers.

Pour insertion Me YAIGRE

L24EJ11672

NOTAIRES DU JEU DE PAUME
23 AVENUE DU JEU DE PAUME
33200 BORDEAUX

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil,

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 octobre 2010, **Madame Jacqueline BENTEJAC**, née à BORDEAUX (Gironde) le 19 juin 1932, décédée à SAINT JEAN D'ILLAC (Gironde) le 5 août 2023 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE, Notaire associé à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, le 1^{er} mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE, Notaire à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, référence CRPCEN : 33015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis Maître Nicolas ADENIS-LAMARRE

L24EJ12140

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS**POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



MAÎTRE Edouard FIGEROU,
NOTAIRE
ETUDE SCP CHAMBARIERE
GRANDIN FIGEROU

RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Les Echos judiciaires du 16 février 2024, concernant la société **AMIR MEDIA**, 220 RUE SAINTE CATHERINE, 33000 Bordeaux. Il y a lieu de lire il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 janvier 2024 à Bordeaux, et non pas : il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 18 décembre 2023 à Bordeaux.

L24EJ11883

Rectificatif à l'annonce n°L24EJ06122 du 9 février 2024 concernant la société **PRINT SYSTEME SARL** (SIREN : 343 357 877), il convient de lire : «Mention sera faite au RCS de BORDEAUX»

L24EJ12252

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Les Echos Judiciaires Girondins du 8 mars 2024, concernant la société **SERCOB**, Avenue du Général de Gaulle, 33290 Blanquefort. Il y a lieu de lire avenue du général de GAULLE 33290 BLANQUEFORT, et non pas : 39 avenue du général de GAULLE 33290 BLANQUEFORT.

L24EJ12657

Rectificatif à l'annonce n° L24EJ08689 du 16 février 2024 concernant la cession **LABAT TRADITION à K&N BOULANGERIE**, il fallait lire : Entrée en jouissance a été fixée rétroactivement à compter du 11 décembre 2023.

L24EJ12883

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 27 février 2024)

RIBETTE Bruno, 1 Rue Marcel Legrand, Lot l'Enclos de Jean, 33470 Le Teich, RCS BORDEAUX 437 680 655. Intervention, Télésurveillance, Maître Chien, Agent De Sécurité, Inspecteur De Magasin. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2024, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561647287

SARL CHRONO DELIVERY EXPRESS, 223 Avenue Émile Counord, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 834 349 391. Le transport de marchandises, le convoyage de véhicules neufs ou d'occasions pour le compte d'autrui, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'exédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 janvier 2024, désignant liquidateur Selarl Laura Lafon 155 Rue Fondaudège 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561647290

SAS KS NETTOYAGE SERVICE, 120 Rue de Bègles B2, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 912 935 285. Entretien Courant des locaux tertiaires et industriels. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 décembre 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des

créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561647305

GAUTHIER Léa, 15 Avenue Perier, 33520 Bruges, RCS BORDEAUX 848 330 072. Commerce De Détails (Thés, Cafés, Confiteries, Boissons Non Alcoolisées, Bières, Fruits Et Légumes Bio, Pains Et Epicerie Bio) Et Nettoyage Courant Des Bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561647296

SAS NORA.K ACADEMY & BEAUTY, 3 Rue Cantelaudette, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 900 648 643. Prothésiste Ongulaire, formations, maquillage, prestations cils, vente de produits. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 novembre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561647299

SAS CARIS-OPTIC, Chemin des Trougnes, Moulin de la Cassadote, 33380 Biganos, RCS BORDEAUX 904 888 765. Vente en détail de tous appareils d'optique, lunetterie, lentilles, verres, appareils, astronomiques et de vie, tous appareils acoustiques Audioprothèse. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 février 2024, désignant liquidateur Selarl Laura Lafon 155 Rue Fondaudège 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561647302

SARL COCON DU MONDE, 20 Rue du Docteur Benaben, 33340 Lesparre-Médoc, RCS BORDEAUX 844 533 315. Vente de meubles, literies, bibelots, décorations. vente de luminaires, produits de toilette, d'hygiène, produits de puériculture et de bazar. vente d'habillement, de maroquinerie, chaussures, accessoires de mode, neufs et occasion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 29 janvier 2024, désignant liquidateur Selarl Laura Lafon 155 Rue Fondaudège 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561647293

(Jugement du 28 février 2024)

SARL DOTMIND, 87 Quai de Queyries, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 800 318 859. La conception, le développement du contenu, de la structure et l'écriture de programme ou d'outils informatique, permettant la création ou l'administration en ligne de site internet pour les entreprises, formation Webmarketing et design graphique pour les entreprises. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751594

SARL BENETT PROPRETE, 76 Quai de Bacalan, Immeuble Influence Régate Appartement a, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 815 266 101. Nettoyage

Courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 décembre 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751601

GOURDON Julien, 24 Rue Gaspard Philippe, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 831 850 565. Conciergerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 février 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751617

SAS E.G.T.P ENTREPRISE GOURGUES TRAVAUX PUBLICS, 32t Avenue du Roy, 33440 Ambarès-Et-Lagrave, RCS BORDEAUX 829 179 019. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires travaux d'assainissement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751623

SAS SOLUTION GIRONNINE DE TAILLE DE VIGNES (SGTV), 2 Route Nationale 113, le Montalier, 33210 Preignac, RCS BORDEAUX 830 896 270. La taille, l'épamprage, le Relevage, l'effeuillage, la castration de maïs, le ramassage de fruits et légumes, les travaux Arboricoles, les vendanges. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751629

SARL ACTION SPORT 33, 4 Rue Huguier, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 850 207 440. Le développement de toute activité liée notamment à l'entretien corporel et au bien être, et la prise de participation au sein d'autres sociétés ou entreprises, par tous moyens, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751636

SAS SERVICE HABITAT CONSEIL (SHC), 8 Rue Pierre Georges Latecoere, Parc Vert Castel, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 882 467 897. La maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751640

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 28 juin 2016, **Monsieur Michel HENRIET**, né à CHENAUD, le 01 janvier 1935, demeurant à CENON (33150), bat B appt 308, 10 rue de queyrie, veuf de Madame Françoise Jeanne BERNILIERE, décédé à LORMONT, le 10 janvier 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Edouard FIGEROU, suivant procès-verbal en date du 1^{er} février 2024, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de Bordeaux le 9 février 2024.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Edouard FIGEROU, notaire à BORDEAUX, 8 cours de Gourgue, notaire chargé du règlement de la succession.

L24EJ12310



NOTAIRES DU JEU DE PAUME
23 AVENUE DU JEU DE PAUME
33200 BORDEAUX

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 mai 2019,

Madame Josette Marguerite LAGÜE, en son vivant retraitée, demeurant à BORDEAUX (33200) 4 allée Ganda Résidence Saint Amand.

Née à AGEN (47000), le 20 juillet 1927.

Divorcée de Monsieur Pierre Henri BERNADEAU, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de BORDEAUX (33000) le 10 mai 1996, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BORDEAUX (33200) le 26 janvier 2024.

A consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Edouard BENETEJAC, Notaire associé de la SOCIETE TITULAIRE D'OFFICES NOTARIAUX, à BORDEAUX (Gironde) CRPCEN 33015, 23 Avenue du Jeu de Paume et à PARIS (2^{ème} arrondissement) CRPCEN 75329, 32 rue Etienne Marcel, le 23 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Edouard BENETEJAC, notaire à BORDEAUX (33200) 23 avenue du Jeu de Paume, référence CRPCEN : 33015, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24EJ12658

SAS D2S SERVICE, 33 Avenue Saint-Aignan, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 882 817 968. Toutes prestations de formation Coaching, Consulting, management, accompagnement pédagogique et technique notamment dans tous secteurs commerciaux et principalement dans le secteur de la distribution commerciale, tant aux particuliers qu'aux entreprises et en particulier dans le cadre de formation d'enseignement secondaire ou d'écoles de commerces ou Bts l'entretien, le nettoyage et le fleurissement de tous monuments funéraires ainsi que l'achat revente de tous produits liés à cette activité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 janvier 2024, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751643

SARL SYSTEME TECHNIQUE INDUSTRIES, 18 Ter Chemin des Jaugues, 33440 Ambarès-Et-Lagrave, RCS BORDEAUX 884 374 919. Installation des matériels des réseaux informatiques et télécommunication, raccordement fibre optique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 novembre 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751646

SAS SH START IMMO, 20 Rue de Bet-noms, Zone d'Activités de la Morandier, 33185 le Haillan, RCS BORDEAUX 892 994 369. Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751652

SAS SINEM CONSTRUCTION, 10 Rue Aristide Briand Palmer Apt 305, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 894 113 166. Maçonnerie, gros œuvre. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 août 2022, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clemenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751655

SARL PASSIONNEMENT GOURMAND, 13 Avenue Victor Hugo, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 904 247 996. Boulangerie, pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 5 janvier 2024, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751662

SAS RENOVE'4, 1 Rue du Puits de Civrac, 33540 Sauveterre-De-Guyenne, RCS BORDEAUX 821 690 419. Maçonnerie, taille de pierre, menuiserie, pose de revêtement de sol et notamment de carrelage, charpente, bardage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 janvier 2024, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751665

SAS CHEZ L'COUSIN, 2 Avenue de la Brede, Place Taoulade, 33930 Vendays-Montalivet, RCS BORDEAUX 948 397 286. Exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, bar, brasserie, fruits de mer, Pizzeria, crêperie, bar, brasserie, café, hôtel, vente sur place ou à emporter. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 octobre 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751672

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 28 février 2024)

SAS KITCHEN, 182 Allée des Lilas Zone Artisanale Laroche, 33140 Cadaujac, RCS BORDEAUX 800 821 753. La prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises et sociétés, l'acquisition, l'administration de tous placements financiers de toutes natures ainsi que la réalisation de toutes opérations financières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 février 2024 désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751597

SARL A FLEUR D'EVENEMENT, 61 Boulevard du Général Leclerc, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 829 153 444. L'achat, la vente et la location en gros et au détail de fleurs naturelles, artificielles, plantes en pot, fleurs et plantes en gros et toutes fournitures pour fleuriste, compositions florales, articles de décoration, articles funéraires, Carterie, articles de jardinage en gros et au détail. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751620

Société d'économie mixte à opération unique SOCIETE BAZADAISE D'ABATTAGE, Route de Grignols, 33430 Bazas, RCS BORDEAUX 829 841 659. Gérer la convention de délégation du service public d'abattage qu'elle aura conclue avec la communauté de communes du Bazadais conformément à l'article 1541-1 du code général des collectivités territoriales. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 2 février 2024 désignant mandataire judiciaire SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751626

SAS ABSO EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTIONS, 182 Allée des Lilas, Zone Artisanale Laroche, 33140 Cadaujac, RCS BORDEAUX 890 535 206. Prise de participations dans toutes sociétés; animation, management et conduite de la politique de groupe; prestations de services administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des filiales; gestion et administration des sociétés filiales. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 février 2024 désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations

des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751649

SAS TELELEC DEVELOPPEMENT, 182 Allée des Lilas, Zone Artisanale Laroche, 33140 Cadaujac, RCS BORDEAUX 851 347 997. Prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres Gie français ou étrangers créés ou à créer et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, souscription ou d'achat ou de tous instruments financiers, gestion, cession, regroupement de Ces participations ou de Ces prises d'intérêts et leur mise en valeur. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 février 2024 désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751659

SARL CUISINOX, 1 Rue Gustave Eiffel, Lot 4 Immeuble Acti 89, 33370 Artigues-Près-Bordeaux, RCS BORDEAUX 339 902 496. Cuisines professionnelles, buanderies, pressing, laverie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 janvier 2024 désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302561751562

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE CESSION

(Jugement du 27 février 2024)

SAS EPM BORDEAUX WILSON, 55-57 Rue Jules Ferry, 33200 Bordeaux, RCS BORDEAUX 754 044 592. La formation et l'éducation des enfants et adultes, et notamment la création et la gestion de tous établissements scolaires, primaires, secondaires et tous centres ou locaux culturels et sportifs annexes. Jugement arrêtant le plan de cession.

13302561647284

(Jugement du 28 février 2024)

SARL SOCIETE LAYGUE ET FILS, 6 Allée Jacques Latrille, Site de Montesquieu, 33650 Martillac, RCS BORDEAUX 322 249 145. Mécanique générale affûtage, fabrication réparation d'appareillages médicaux outillages accessoires. Jugement arrêtant le plan de cession.

13302561751559

(Jugement du 29 février 2024)

SAS L'AQUITAINE DE RESTAURATION, 87 Chemin du Rozet, 33360 Lignan-De-Bordeaux, RCS BORDEAUX 510 780 281. L'exécution de toutes prestations de services aux collectivités (entreprises, administrations...) et notamment de services de restauration et d'hôtellerie, la distribution de tous produits dans le cadre ou à l'occasion des prestations ci-dessus définies. Jugement arrêtant le plan de cession.

13302561751587

SARL Les Repas Livrés de L'Aquitaine, 419/421 Chemin de Leyssotte, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 822 134 128. Restauration collective sous contrat. Jugement arrêtant le plan de cession.

13302561751610

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 28 février 2024)

SAS FINVESTCORP, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 395 382 039. Prise de participation dans toutes entités juridiques. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302561751565

SNC PARIS LE HAVRE, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 418 897 757. Marchand de biens société immobilière. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 4 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan la SCP CBF Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux et la SELARL AJASSOCIES 10-12 allée Pierre de COUBERTIN 78000 VERSAILLES.

13302561751569

SAS COLLECTION GRAND TRIANON HOTELS, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 492 938 972. Prise de participations-holding. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan la SCP CBF Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux et la SELARL AJASSOCIES 10-12 allée Pierre de COUBERTIN 78000 VERSAILLES.

13302561751577

SAS INVESTMENTS FUNDS BORD'OH (IFB), 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 493 385 231. Prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan la SCP CBF Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux et la SELARL AJASSOCIES 10-12 allée Pierre de COUBERTIN 78000 VERSAILLES.

13302561751580

SARL VERSAILLES HOLDING, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 798 800 330. Prise de participations holding marchand de biens. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 4 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan la SCP CBF Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux et la SELARL AJASSOCIES 10-12 allée Pierre de COUBERTIN 78000 VERSAILLES.

13302561751591

SARL TRAVELAIRPORT, 2 Cours de l'Intendance, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 817 515 240. Prise de participations. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 4 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan la SCP Cbf Associés 58 Rue Saint Genès 33000 Bordeaux et la SELARL AJASSOCIES 10-12 allée Pierre de COUBERTIN 78000 VERSAILLES.

13302561751607

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 28 février 2024)

BAHASSA Hicham, 1 Cite du Petit Bois, 33760 Targon. Non Communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302561751675

SARL WEBECOLOGIE, 94 Avenue de Picot, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX 489 503 094. Commercialisation de produits issus de la culture biologique sur internet et en magasin. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302561751574

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SAS GROUPE DEVELOPPEMENT AQUITAINE (GDA), 3 Chemin des Collines, 33270 Bouliac, RCS BORDEAUX 817 488 224. Installation et maintenance des ascenseurs, pose de terrasses en bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux.

13302561751604

SAS HILO, 21 Rue Jean Jacques Rouseau, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 845 370 451. Activité d'édition de logiciels système et de réseau et toute activité de conseil qui pourrait s'y rattacher. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302561751632

SAS D.DAS INVEST, 2 Cours du Xxx Juillet, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 900 325 572. Marchand de biens immobiliers, achats et revente de tous types de biens immobiliers déjà construits, achats et revente de terrains à bâtir ainsi que des programmes immobiliers neufs, achat, création et revente de tous types de fonds de commerce. construction de maisons individuelles. construction de maisons individuelles livrées clés en main. réhabilitation des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302561751668

(Jugement du 29 février 2024)

SAS L'AQUITAINE DE RESTAURATION, 87 Chemin du Rozet, 33360 Lignan-De-Bordeaux, RCS BORDEAUX 510 780 281. L'exécution de toutes prestations de services aux collectivités (entreprises, administrations...) et notamment de services de restauration et d'hôtellerie, la distribution de tous produits dans le cadre ou à l'occasion des prestations ci-dessus définies. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.

13302561751584

SARL Les Repas Livrés de L'Aquitaine, 419/421 Chemin de Leysotte, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 822 134 128. Restauration collective sous contrat. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.

13302561751613

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 26 février 2024)

SAS ISOLATION 2000 (ISOLATION 2000), 6 Avenue Irène Joliot Curie, 77700 Bailly-Romainvilliers, RCS MEAUX 332 866 284. Travaux de plâtrerie. Jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 26/02/2024 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 2023J832, désigne liquidateur Selarl GARNIER Philippe et GUILLOUËT Sophie mission conduite par Maître GUILLOUËT 55 rue Aristide Briand 77100 MEAUX.

13302561917723

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE

(Jugement du 26 février 2024)

SAS MONOPRIX (UNIPRIX), 14-16 Rue Marc Bloch, 92110 Clichy, RCS NANTERRE 552 018 020. Prestations de services commerciaux. Jugement du tribunal de commerce de Paris en date

du 26/02/2024, arrête le plan de sauvegarde accéléré. Fixe la durée du plan à 4 ans. Désigne M. Guillaume Seneclaude comme tenu d'exécuter le plan, lui donne acte des engagements qu'il a pris à cet égard. Désigne commissaires à l'exécution du plan : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris ; la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris. Met fin à la mission des Administrateurs : la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris. Maintient administrateur : la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, conformément à l'article L626.24 alinéa 1^{er} du code de commerce. Maintient Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELAFAMA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 ; la SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5 rue de Palestro 75002 Paris.

13302561917302

SAS DISTRIBUTION CASINO FRANCE (DCF), 1 Cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Etienne, RCS SAINT ETIENNE 428 268 023. Hypermarché. Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 26/02/2024, arrête le plan de sauvegarde accéléré. Fixe la durée du plan à 4 ans. Désigne Mme Marie-Ange Salen nom d'usage Daubint comme tenue d'exécuter le plan, lui donne acte des engagements qu'elle a pris à cet égard. Désigne commissaires à l'exécution du plan : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris ; la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris. Met fin à la mission des Administrateurs : la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris. Maintient administrateur : la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, conformément à l'article L626.24 alinéa 1^{er} du code de commerce. Maintient Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELAFAMA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 ; la SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5 rue de Palestro 75002 Paris.

13302561916782

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 29 février 2024)

SAS MHW CARE (MONDERNA HEALTH & WELLNESS) (MHW CARE), 18 Rue Ernest Guillier, 24000 Périgueux, RCS PERIGUEUX 812 946 713. Fabrication et vente de produits cosmétiques, réalisation de traitements et distributions d'appareils électro-médicaux, édition et publication de support de communication. Jugement du tribunal de commerce de Périgueux prononçant en date du 29 Février 2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Février 2024, désignant mandataire judiciaire Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux.

13302561919273

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 26 février 2024)

SAS J2A, 7 Avenue Didier Daurat, 31700 Bagnac, RCS TOULOUSE 848 187 969. Les activités de plomberie, installations sanitaires et vitrerie. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 26/02/2024 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur judiciaire : SELARL JULIEN PAYEN prise en la personne de Me Julien PAYEN 54 rue Pargaminiers Cs 18501 31685 Toulouse CEDEX 6. Date de cessation des paiements : 15/01/2024.

13302561915670

COUR D'APPEL DE PARIS

AUTRE ARRÊT DE LA COUR D'APPEL

(Jugement du 19 février 2024)

SAS DU PAREIL AU MEME, 49/51 Rue Émile Zola, 93100 Montreuil, RCS BOBIGNY 326 019 775. Exploitation d'un fonds de commerce de confection en tout genre chaussures maroquinerie articles de Paris puériculture jouets. Arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 06/02/2024, infirme le jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 28 juin 2023, en ce qu'il a fixé la date de cessation des paiements au 31 décembre 2021, statuant à nouveau, fixe la date de cessation des paiements au 31 août 2022.

13302561916244

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 01 Mars 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée en application de l'article L 681-2 III du code de commerce à l'égard de :

Madame Malika EL ATAR 9 allée Ernest Boissière 33980 AUDENGE Entrepreneur individuel SIRET : 432 720 100 00069

Fixe provisoirement au 2 août 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me CACHAU-LAGOUTTE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à six mois le délai dans lequel Me CACHAU-LAGOUTTE de la SELARL PHILAE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me CACHAU-LAGOUTTE de la SELARL PHILAE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com>

L24EJ12280

Par jugement en date du 01 Mars 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 681-2 II du code de commerce à l'égard de :

Monsieur Frédéric MINUZZO Profession : Culture de la vigne 25 avenue de Libourne 33670 CREON entrepreneur individuel SIRET : 444 198 642 00027

Fixe provisoirement au 25 Janvier 2024 la date de cessation de paiements.

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me BAUJET pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me BAUJET de la SCP SILVESTRI-BAUJET devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances

entre les mains de Me BAUJET de la SCP SILVESTRI-BAUJET dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com>

L24EJ12283

Par jugement en date du 01 Mars 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de :

S.C.I. CMGB 14 place Canteloup 33800 BORDEAUX Activité : Location de terrains et d'autres biens immobiliers RCS : 828 965 145 BORDEAUX SIRET: 828 965 145 00018

Nomme la SELARL PHILAE, demeurant 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me LUCAS-DABADIE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel la SELARL PHILAE pris en la personne de Me LUCAS DABADIE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me LUCAS-DABADIE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com>

L24EJ12286

Par jugement en date du 01 Mars 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de sauvegarde en application de l'article L 681-2 III du code de commerce à l'égard de :

Monsieur Alain DUFOURG Haut Marchand 11 route de Sauveterre 33760 TARGON Profession : Culture de la vigne entrepreneur individuel SIRET : 343 258 802 00028

Nomme la SELARL EKIP, demeurant 2 rue de Caudéran - BP 20709 - 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me MANDON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel la SELARL EKIP, prise en la personne de Me MANDON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP, prise en la personne de Me MANDON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com>

L24EJ12287

Par jugement en date du 01 Mars 2024 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de :

S.C.I. DEUX Activité : Administration d'immeubles 25 avenue de Douaumont 33700 MÉRIGNAC RCS de Bordeaux : 524 200 383 SIRET : 524 200 383 00015

Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me Laurent MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com>

L24EJ12289

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉРАН, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX



À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION
A BORDEAUX (33300)
Hangar 19
Les Hangars des Quais

Les offres devront impérativement être déposées auprès de Monsieur le juge commissaire près le Tribunal de Commerce Place de la Bourse 33000 Bordeaux lors de son audience qui se tiendra le **20/03/2024 à 12h00**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 44055

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
marjorie.rouzeau@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM



MAÎTRE JACQUES DE LATUDE
Mandataire Judiciaire inscrit sur la liste nationale
14 RUE BOUDET 33000 BORDEAUX



À VENDRE
FONDS DE COMMERCE DE
VENTE DE MOBILIERS, OBJETS DE DÉCOATION,
AGENCEMENT ET DÉCORATION D'ESPACES
A LEGE-CAP-FERRET (33)
147 Route du Cap Ferret
Loyer mensuel net : 4.058,50€

Date limite de dépôt des offres : jeudi 28 mars 2024 à 17h

Descriptif détaillé du fonds de commerce sur www.mjdl.fr



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET
MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES 33000 BORDEAUX



À VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION
9 Allée de la Morlette
33150 CENON

Dossier n° **14037** sur demande à la **SCP SILVESTRI-BAUJET**,
Mandataires Judiciaires 23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
Courriel : pasilvestri@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

L'entreprise et les salariés

Revue de récentes décisions
de la Cour de cassation en matière
de droit du travail.

François TAQUET, avocat,
spécialiste en droit du travail et
protection sociale

DISCRIMINATIONS

En l'espèce, devant la cour d'appel, l'employeur reconnaissait avoir reçu la lettre de la salariée par laquelle elle mentionnait qu'elle souffrait d'une tumeur cérébrale ayant donné lieu, quelques jours auparavant, à une intervention chirurgicale et que cette pathologie était de nature à altérer son comportement. Dès lors, l'intéressée a présenté des éléments laissant supposer une discrimination en raison de son **état de santé**, et il appartenait à l'employeur de prouver que sa décision de la licencier pour motif disciplinaire était justifiée par des éléments objectifs, étrangers à toute discrimination. (Cass. soc., 17 janvier 2024, pourvoi n° 22-13144).

LICENCIEMENTS

L'employeur, à condition de respecter les règles applicables à chaque cause de licenciement, peut invoquer, dans la lettre de licenciement, des motifs différents de rupture inhérents à la personne du salarié, dès lors qu'ils procèdent de faits distincts. En présence d'une lettre de licenciement visant deux cas de licenciement, une insuffisance professionnelle et une faute, la cour d'appel avait retenu que, si le grief disciplinaire n'était pas établi, celui fondé sur l'insuffisance professionnelle était démontré : elle a pu décider que le licenciement reposait sur une **cause réelle et sérieuse**. (Cass. soc., 17 janvier 2024, pourvoi n° 22-19733).

A statué par des motifs impropres à caractériser que le **motif économique** de la rupture avait été porté à la connaissance du salarié avant l'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), la cour d'appel qui retient que l'employeur lui a adressé une lettre

recommandée avec accusé de réception indiquant ces motifs avant son adhésion, alors que la lettre lui a été présentée après. (Cass. soc., 17 janvier 2024, pourvoi n° 22-10237)

TRANSFERT D'ENTREPRISE

Sauf application éventuelle de l'article L 1224-1 du Code du travail, en cas de transfert d'entreprise, le changement d'employeur prévu et organisé par voie conventionnelle suppose l'accord exprès du salarié. Cet accord ne peut pas résulter de la seule poursuite de son contrat de travail, sous une autre direction. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-18240)

REQUALIFICATION DE CDD

Par l'effet de la requalification des contrats à durée déterminée, le salarié est réputé avoir occupé un emploi à durée indéterminée depuis le jour de son engagement par un contrat à durée déterminée irrégulier. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 21-25707)

CONTRATS : CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

La violation de la clause de non-concurrence ne permet plus au salarié de prétendre au bénéfice de la **contrepartie financière** de cette clause, même après la cessation de sa violation. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-20926)

En matière de **rupture conventionnelle**, l'employeur, s'il entend renoncer à l'exécution de la clause de non-concurrence, doit le faire au plus tard à la date de rupture fixée par la convention, nonobstant toutes stipulations ou dispositions contraires. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-20201)

SANTÉ AU TRAVAIL

Le salarié qui, à l'issue de son arrêt de travail, se tient à la disposition de l'employeur pour passer la **visite médicale de reprise**, a droit au paiement de sa rémunération. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-18437) ■

CDI en fin de CDD ou de mission

Le salarié qui refuse deux propositions de contrat à durée indéterminée à l'issue d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim, perd ses droits à l'assurance chômage.

La loi Marché du travail de décembre 2022 prévoit que le salarié qui refuse, à deux reprises au cours des douze derniers mois, une proposition de contrat à durée indéterminée (CDI) pour faire suite à un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'une mission d'intérim, ne pourra pas bénéficier des droits à l'assurance chômage (loi 2022-1598, Code du travail, articles L 1243-11-1 et L 1251-33-1).

Pour les salariés en CDD, cette disposition s'applique lorsque la proposition de CDI permet d'occuper le même emploi ou un emploi similaire, sur le même lieu de travail, pour une durée de travail équivalente, avec une rémunération au moins équivalente et la même classification.

Pour les salariés en mission d'intérim, la disposition s'applique aux propositions de CDI pour le même emploi ou un emploi similaire, sur le même lieu de travail. Il n'est en revanche pas exigé que le CDI prévoise une rémunération et une durée de travail équivalentes, ni la même classification.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les obligations de l'employeur ont été précisées par un décret entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

L'employeur qui souhaite ainsi poursuivre l'emploi du salarié sous un contrat à durée indéterminée doit notifier au salarié sa proposition de CDI avant le terme du CDD (ou du contrat de mission).

L'employeur doit informer le salarié du délai dont il dispose pour se prononcer et lui indiquer qu'une absence de réponse dans ce délai vaut rejet de cette proposition.

La notification s'effectue par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre remise en main propre contre décharge, ou par tout autre moyen donnant date certaine à sa réception.

Si le salarié refuse la proposition, l'employeur doit en informer France Travail dans le délai d'un mois.

À réception des informations complètes, France Travail informe le salarié de cette réception et des conséquences du refus de CDI sur l'ouverture de ses droits à l'allocation d'assurance chômage. ■

Références

Décret 2023-1307 du 28 décembre 2023
Code du travail, articles R 1243-2 et R 1251-3-1

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+ 5,97 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
VOITURES PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JANVIER 2023	JANVIER 2024	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,6	118,19	+ 3,1 %
INDICE HORS TABAC	113,86	117,16	+ 2,9 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59	+ 3,5 %	
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3	+ 3,69 %	
4 ^e TRIMESTRE 2023	142,06	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,65 €		1 766,96 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**
Directeur de
la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 932,82	4,5%	5,2%	19,6%	7 966,68	7 318,69	France
SBF 120	5 990,79	4,1%	4,5%	17,7%	6 021,57	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 893,07	5,1%	8,2%	25,2%	4 912,92	4 403,08	Europe
S&P 500	5 078,54	2,7%	6,5%	28,6%	5 137,08	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 908,00	1,7%	6,4%	55,0%	18 302,91	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 646,16	0,4%	-1,1%	3,7%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	17 698,40	4,7%	5,7%	23,1%	17 735,07	16 431,69	Allemagne
SMI	11 463,74	1,7%	2,9%	3,4%	11 496,76	11 091,58	Suisse
NIKKEI	40 097,63	10,3%	19,8%	43,5%	40 109,23	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	3 047,79	12,8%	2,4%	-1,2%	3 047,79	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	13,40	-0,4%	2,3%	48,9%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,27	-5,5%	-12,9%	-17,3%	9,65	8,20	-
ASHLER ET MANSON	3,06	-4,4%	-4,4%	-6,7%	3,20	3,06	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,20	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,66	6,4%	1,1%	157,3%	2,98	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,00	-2,4%	-3,9%	1,6%	65,00	53,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	490,00	0,8%	3,8%	8,4%	496,00	470,00	7,8%
EAUX DE ROYAN	88,50	3,5%	-2,7%	2,9%	91,00	84,00	7,1%
EUROPLASMA	0,001	-31,3%	-79,2%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,51	-43,5%	68,9%	-68,1%	0,93	0,27	-
GASCOGNE	3,44	0,0%	-5,5%	-12,5%	3,64	3,40	-
GPE BERKEM	2,21	-9,8%	-27,8%	-58,2%	3,68	2,21	-
GPE PAROT (AUTO)	8,35	1,8%	1,2%	295,7%	8,40	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	7,50	-31,9%	-40,5%	-69,6%	12,70	7,50	-
HUNYVERS	13,05	-5,8%	-6,8%	11,5%	14,25	12,95	-
I.CERAM	2,38	-9,2%	-17,9%	-79,3%	5,35	2,38	-
I2S	6,80	0,0%	17,2%	7,9%	6,80	5,10	2,1%
IMMERSION	2,02	2,5%	4,1%	-57,4%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,08	1,2%	31,3%	-49,2%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,55	0,0%	-6,3%	31,4%	3,38	2,38	-
LECTRA	31,20	-2,2%	-0,2%	-8,4%	34,75	29,15	1,2%
LEGRAND	92,92	2,7%	-1,3%	17,8%	94,10	89,08	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	8,10	2,3%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,18	-28,0%	-14,3%	0,0%	0,25	0,18	-
OENEO	10,60	-9,0%	-17,8%	-22,9%	12,90	10,50	3,3%
POUJOLAT	13,10	-15,8%	-20,6%	-42,0%	16,50	12,80	2,4%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,40	-16,0%	-3,4%	-10,1%	4,34	3,40	-
VALBIOTIS	3,98	-2,9%	-20,4%	12,1%	5,12	3,91	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

EN MARS, ÇA REPART ?

Achat ou vente,
retrouvez l'ensemble des annonces
immobilières des notaires girondins
sur chambre-gironde.notaires.fr

